

LE PETIT CLAIRVAUX

Cent ans de vie cistercienne
à Tracadie en Nouvelle-Écosse

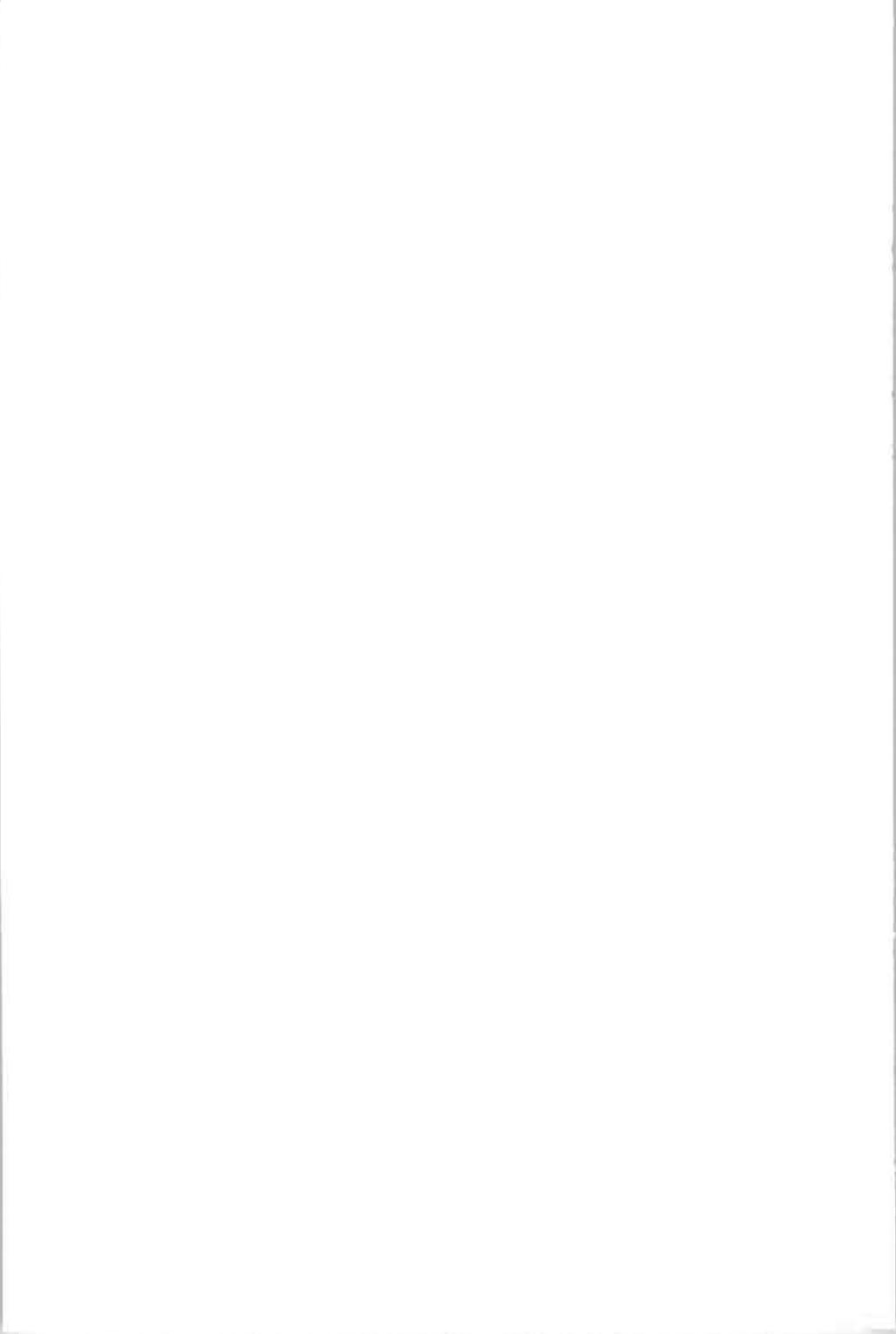
Éphrem Boudreau



 **éditions
d'acadie**

Régionale Samuel-de-Champlain Inc.
Société Franco-Ontarienne
d'Histoire et de Généalogie

LE PETIT CLAIRVAUX



la Société d'histoire
et de généalogie d'Ottawa

2100, rue St-Jacques, Ottawa, Ontario K1P 1A1
Téléphone : (613) 822-1111

LE PETIT CLAIRVAUX

Cent ans de vie cistercienne à
Tracadie en Nouvelle-Écosse
1818-1919

ÉPHREM BOUDREAU

 édition
d'Acadie

Maquette de la couverture : Bernard Roy

ISBN 2-7600-00419

Copyright Ottawa 1980
Tous droits réservés
Éditions d'Acadie
120, rue Victoria
C.P. 885
Moncton, N.-B.

Avant-propos

Le monastère trappiste de Tracadie ouvrit ses portes en 1825. Ces portes se fermèrent en 1919, après le départ des derniers religieux. On peut dire, pourtant, que la présence cistercienne à Tracadie a duré cent ans. Le Père Vincent, trappiste, arrivait à Tracadie en 1818, et en attendant l'établissement de son monastère, il s'était fait curé-missionnaire auprès de toute la population de la région tracadienne.

Les derniers trappistes quittaient Tracadie en 1919, pour n'y jamais revenir. Cependant, le dernier supérieur de la communauté, le Père Dominique, est revenu dans la localité une dernière fois, en 1926, pour y adresser ses adieux aux paroissiens de Tracadie, toujours jusque-là si attachés au monastère.

Ce départ n'a pourtant pas marqué la fin de la vie communautaire à Tracadie, car depuis 1938, les Pères Augustiniens, venus de New York, ont acquis l'ancienne propriété trappiste, s'y sont installés et continuent leur vie de religieux à peu près dans les mêmes conditions qu'au temps des trappistes, même si leur régime monastique est moins austère.

Il s'est écrit bien des pages sur l'ancienne communauté du Père Vincent. Mentionnons, entre autres ouvrages, celui du Père Luke Schrepfer, *Pioneer Monks in Nova Scotia* (1947), celui du Père Thomas Merton, *The Waters of Siloe* (1949), qui renferme un chapitre sur le Petit Clairvaux; l'ouvrage de l'abbé Johnston, *The Catholic Church in*

Eastern Nova Scotia, consacre de nombreuses pages au Père Vincent et à son œuvre. Mais tous ces écrits sont en langue anglaise. En français, on ne trouve, à vrai dire, que la *Vie inédite du Père Vincent*, et quelques autres documents relatifs au Petit Clairvaux, conservés aux archives de la Trappe, à Oka. Rappelons que l'incendie du monastère, en 1892, a anéanti de nombreux documents portant sur la fondation et l'histoire du Petit Clairvaux jusqu'à cette date, ce qui a encore réduit le nombre de documents rédigés en langue française.

Les renseignements existants, en plus d'être écrits en anglais pour la plupart, se trouvent éparpillés et donc en pratique inaccessibles à beaucoup de personnes désireuses de se renseigner sur cette question. Nous avons cru bon réunir ces données éparses, en extraire la «substantifique moelle» et en présenter un substantiel résumé au public de langue française.

Natif du Cap-Breton, à 75 kilomètres à peine de Tracadie, nous nous sommes intéressé, avec une prédilection particulière, à cette tranche très importante de l'histoire de l'Acadie. En livrant ces écrits au public, notre unique désir est d'évoquer le souvenir de ces âmes pieuses, de ces humbles religieux dont les sacrifices, jugés à la mesure de notre temps, nous paraissent surhumains. Leur abnégation, leurs pénitences ont fait plus de bien peut-être pendant ces cent années que ne l'auraient fait par exemple les millions de ceux dont le dieu est Mammon.

En rédigeant ces notes, notre unique ambition a été de révéler à nos compatriotes cette belle page de l'histoire acadienne, trop peu connue, hélas! qu'ont illustrée des Français du pays de nos ancêtres.

Nous tenons à exprimer au Père Anselme Chiasson, de l'université de Moncton, fervent apôtre de la conservation de l'héritage acadien, notre vive gratitude pour son aide précieuse et son encouragement, sans lesquels nous aurions eu peine à nous décider de publier cette étude.

Notre reconnaissance s'adresse aussi aux Pères Fidèle et Théophile, respectivement abbé et archiviste de l'abbaye d'Oka, qui nous ont gracieusement permis de consulter les archives de leur communauté.

Éphrem Boudreau
Aylmer (Québec)
Janvier 1979

Avertissement

Au cours de notre récit, nous avons plus d'une fois, en parlant du Père Vincent et du Père François-Xavier, associé à leurs personnes les expressions « saint », « sainteté », « vertus héroïques » et autres du même genre. Il ne faudrait pas prendre ces mots dans leur sens théologique strict. Seule l'Église catholique est habilitée à déclarer bienheureux ou saints ceux qui durant leur vie terrestre se sont efforcés de suivre à la lettre l'idéal de vie chrétienne proposé par Jésus-Christ ou par son Église.

L'auteur

Préface

L'histoire générale de la vie religieuse en Acadie n'a pas encore tenté la plume des historiens.

Par ailleurs, plusieurs écrits ont déjà vu le jour qui font ressortir les travaux apostoliques de certaines communautés en Acadie, les jésuites, les capucins, les sulpiciens, de quelques missionnaires ou membres éminents du clergé, l'abbé Leloutre, l'abbé Sigogne, Mgr Marcel-François Richard, Mgr Stanislas Doucet et autres.

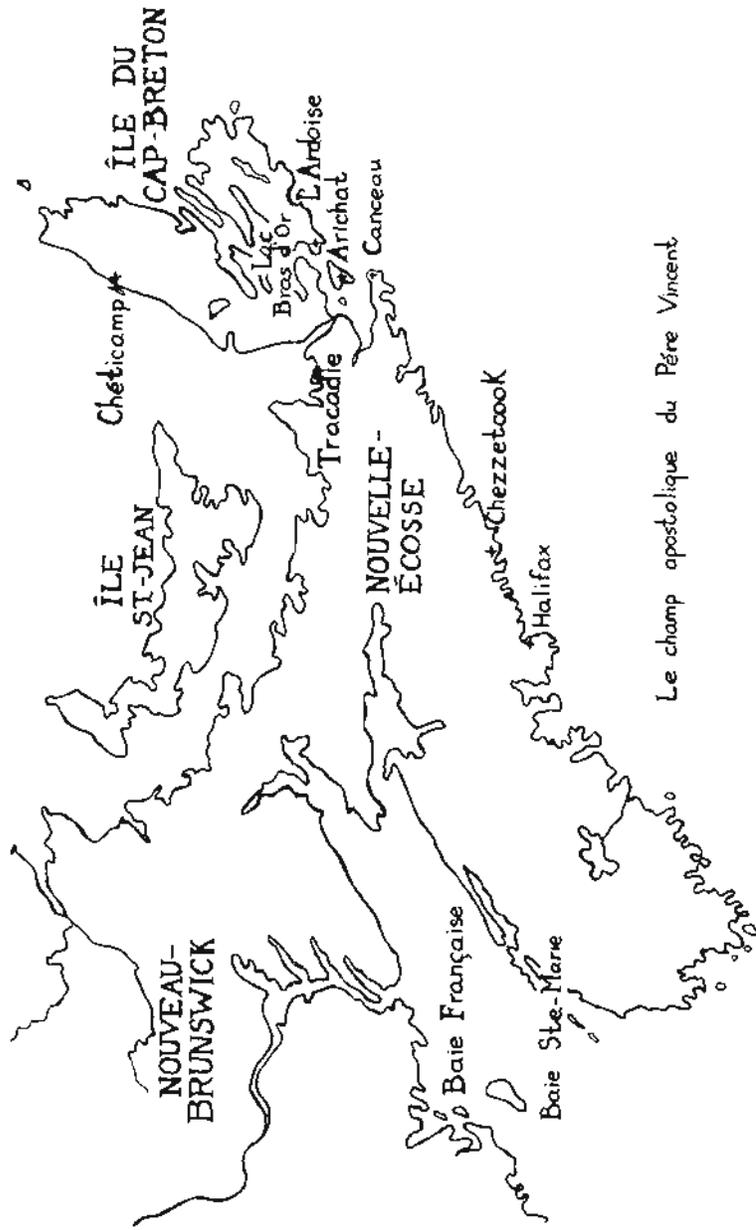
Ce volume de M. Éphrem Boudreau, Le petit Clairvaux, se situe dans cette dernière catégorie. Il retrace une page magnifique et trop peu connue de notre histoire religieuse : près d'un siècle de vie trappistine en Nouvelle-Écosse.

Cet ouvrage, écrit avec amour, nous offre d'abord la biographie mouvementée d'un grand homme de Dieu, le Père Vincent de Paul, dont le souvenir s'est perpétué dans la mémoire des gens au-delà d'un siècle après son décès. Il nous décrit les difficultés incroyables, les angoisses et, malgré tout, le courage inébranlable qui ont présidé à la fondation et marqué l'histoire d'un monastère de trappistes en Acadie, le Petit Clairvaux : la fondation aussi, l'histoire et la fin de la première communauté de religieuses aux Maritimes, des tertiaires trappistines. Enfin, l'auteur nous donne un bref aperçu historique du milieu, Tracadie en Nouvelle-Écosse, où vécurent ces religieux et ces religieuses pendant près d'un siècle.

Ces pages d'une histoire souvent émouvante, que l'auteur a voulu rendre populaire, sont le fruit de longues recherches dans différents dépôts d'archives. Elles sont une précieuse contribution à l'histoire religieuse d'Acadie.

Ce récit saura intéresser les historiens comme les simples lecteurs qui ont encore le goût des lectures sérieuses et édifiantes.

Père Anselme Chiasson



Le champ apostolique du Père Vincent

I — LE PÈRE VINCENT DE PAUL (1768-1853)

(Fondateur du Petit Clairvaux)

« La sainte volonté de Dieu »

Ses premières années

Face à la baie de Tracadie en Nouvelle-Écosse, à deux pas de l'église, la seule dans ce petit village, se trouve le lieu de sépulture définitif du Père Vincent de Paul, trappiste, missionnaire, ancien curé de Tracadie et fondateur de la première communauté cistercienne en Amérique. Mort il y a plus d'un siècle, le Père Vincent avait passé une quarantaine d'années dans la partie de l'ancienne Acadie devenue la Nouvelle-Écosse actuelle. Il l'avait parcourue en tous sens en y implantant sur son passage la religion, la foi et les vertus de la vieille France catholique. Son plus grand titre de gloire est celui de fondateur du premier monastère cistercien en Amérique, mais il a été aussi un zélé missionnaire auprès des Indiens, des Acadiens et des autres catholiques, dans un pays qui ne comptait encore que quelques prêtres et qui commençait à peine à se relever des terribles malheurs de la déportation.

Sa vie, semée d'épreuves, de déboires, de contradictions et de difficultés sans nombre, a été celle d'un saint, et il a été reconnu comme tel par tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître au cours de ses randonnées apostoliques. Il

a passé en faisant le bien, en dispensant partout les bienfaits et les consolations de la religion catholique et en laissant le souvenir d'un homme vraiment imprégné de l'esprit de Dieu. À un siècle de distance, le Père Vincent de Paul est devenu une figure légendaire.

Mais par quel concours de circonstances ce bon religieux en est-il arrivé à mettre le pied en Amérique, à titre non seulement de fondateur d'une communauté religieuse, mais aussi de missionnaire et de curé, lui, trappiste, membre d'un ordre contemplatif? Car normalement, il était appelé à vivre à l'intérieur d'un monastère, à l'écart du monde, loin des tracas et des soucis matériels, plutôt qu'à œuvrer dans le champ de l'apostolat missionnaire actif. On trouvera l'explication de ce régime d'exception dans l'acheminement des premières années de sa vie et le déroulement de certains événements connexes, tant en Europe qu'en Amérique.

Jacques Merle, car tel est le nom que le Père Vincent avait reçu au baptême, est né le 29 octobre 1768, à Chalamont, situé à une trentaine de kilomètres au nord-est de Lyon, comme en fait foi son extrait de baptême :



Chalamont, en France, où est né le Père Vincent de Paul (Photo de l'auteur).

« Jacques Merle, fils légitime de M. Claude Merle, maître chirurgien à Chalamont et de Demoiselle Louise Garnier, son épouse, est venu au monde le 29 octobre 1768 et a été baptisé sur les fonts baptismaux de l'Église du diocèse, Chalamont, le 30 du même mois, a eu pour parrain Maître Jacques Gérard, docteur en médecine, et pour marraine Mme Élisabeth Gallibert, son épouse.

Fait au dit lieu les jours et aux susdits. Le père, le parrain et la marraine ont signé avec nous.

Merle. Élisabeth de Gallibert, Gérard, Gérard d.m., Decuchois, prêtre, Belin, curé et archiprêtre.»¹

C'est un samedi que le Père Vincent est né ; c'est un samedi qu'il sera ordonné prêtre, et c'est également un samedi qu'il mourra. De son temps, on disait que le samedi était le jour préféré des dévôts et fidèles serviteurs de la Sainte Vierge.

Jacques Merle sortait d'une famille foncièrement catholique. Son père, chrétien convaincu, avait été un ardent défenseur de sa religion. Il avait fait instruire ses fils au collège des jésuites, à Lyon. Il meurt à Chalamont, le 7 septembre 1826, à l'âge de 94 ans. Le frère de Jacques, Nicolas-Marie, devenu prêtre lui aussi, et curé de Crans pendant vingt-sept ans (1804-1832), a laissé des écrits qui renferment de précieux renseignements sur la vie des membres de sa famille. On y lit par exemple :

« C'est dans le grand hôpital de la ville de Lyon que mon père commença dans sa jeunesse à apprendre l'art de la chirurgie. Il y demeura plusieurs années ; ensuite, il vint établir son domicile à Chalamont. Le faubourg de Saint-Just de Lyon est le lieu où il est né, l'an 1732... Mon père, le citoyen Merle, a été de l'hôpital de Chalamont l'unique chirurgien et médecin pendant plus de cinquante et un ans.»²

1. Cité par l'auteur de la *Vie inédite* du Père Vincent. Archives de l'abbaye d'Oka.

2. Loc. cit.

La persécution en France

L'abbé Nicolas écrit encore, en parlant de son père :

« Mon père, le citoyen Merle, officier de santé à Chalamont, pour avoir défendu le parti des opprimés et soutenu dans ses discours la religion et la justice foulées aux pieds, fut dénoncé aux suppôts de Robespierre, arrêté par eux, trainé dans une prison où il a languï plus d'un an. Il y attendait, résigné, le trépas qui le menaçait. S'il a été délivré de ses ennemis, on peut dire que c'est par miracle.»³



Le Père Vincent de Paul (Archives d'Oka).

³. Loc. cit.

La révolution éclate en 1789. L'État se met à persécuter ceux qui refusent de reconnaître l'ordre nouveau. Talleyrand, évêque apostat d'Autun, devenu « député du clergé aux États généraux », propose à l'Assemblée nationale la confiscation des biens des ordres religieux.

Jacques avait terminé ses études classiques, et en 1791, il avait même fait une partie de sa théologie. Voici ce que dit son frère :

« ... On exigea les serments prescrits par les députés français ; mon frère déclara à tout le monde qu'il n'en voulait point prêter, n'en prêterait jamais, et s'enfuit chez les Suisses pour se rendre à la Val-Sainte, dans une maison des Pères de la Trappe, dont il voulait embrasser la Règle. »⁴

Citons maintenant l'auteur de la *Vie inédite* du Père Vincent :

« Tout porte donc à croire que Jacques Merle entra de bonne heure dans les Ordres, puisqu'il était sujet au serment. Des goûts intimes le poussèrent d'ailleurs vers la vie religieuse et sans doute alors, il sentit dans son cœur brûler avec une force plus intense que jamais cet amour des âmes dont il donna tant de preuves par la suite. Voyant que la France s'éloignait de Dieu en chassant de son sein les prêtres fidèles, il résolut de se faire victime de propitiation pour ses frères. C'était l'exil, car dans sa patrie, le 13 février 1790, l'Assemblée constituante avait décrété que la loi ne reconnaissait plus de vœux solennels pour l'un et l'autre sexe ; en conséquence, les Proses dans lesquelles on faisait de pareils vœux seraient et demeureraient supprimées en France, sans qu'il pût en être établi de semblables à l'avenir. »

Dom Augustin de Lestrangle, maître des novices de la Trappe à Soligny, en France, obtient du Sénat de Fribourg en Suisse, la permission de s'établir à cet endroit, et le 1er juin 1791, lui et vingt-cinq compagnons s'installent à l'ancienne Chartreuse de la Val-Sainte, d'où les Chartreux avaient été chassés quelques années auparavant par le

⁴ Loc. cit.

même Sénat ; elle est mise maintenant à la disposition des trappistes en fuite. Ils remettent en vigueur la règle de la stricte observance, établie au VI^e siècle par saint Benoît.

À la Val-Sainte, en Suisse

C'est là que se rend Jacques Merle. Il devient novice, mais doit, au bout de six mois, quitter le monastère, sa santé débile ne lui permettant pas de continuer à suivre les règles austères de la vie trappistine. Il rentre en France où Robespierre, après avoir présidé à un règne de terreur, avait péri sur l'échafaud, le 27 juillet 1794. Sa mort avait mis fin au terrorisme, mais pour un temps seulement, car des décrets rendus en 1795 stipulaient les peines les plus sévères contre les prêtres qui exerceraient les fonctions de leur ministère sans avoir prêté le serment de la « souveraineté du peuple ». La Convention disait, en parlant des prêtres : « Désolés leur patience, environnez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les inquiète la nuit ; ne leur donnez pas un moment de relâche. »

Au moment donc où Jacques Merle revenait en France, la persécution sévissait de plus belle ; le clergé fidèle devait se tenir caché, car autrement il s'exposait aux dénonciations, à l'emprisonnement, à la déportation. C'est pourquoi Jacques Merle, ses études de théologie terminées, est ordonné secrètement dans une maison privée, à Lyon, par Mgr Charles-François d'Aviau du Bois de Lanzay, archevêque de Vienne (Isère), déguisé en paysan, parcourant les régions alpines de France et administrant les sacrements. C'était le samedi saint, 7 avril 1798. Le nouveau prêtre était alors âgé de 29 ans.

L'abbé Jacques Merle ne demeura pas inactif, malgré les hostilités et le règne de l'intolérance ; il se fait catéchiste et exerce son activité dans le diocèse métropolitain de Lyon. Il mettait ainsi sa vie en danger, car la persécution religieuse n'avait aucunement diminué en intensité. Dans un pays où « la surveillance inquiétait les prêtres le jour et la nuit »,

Jacques Merle ne tarda pas à tomber entre les mains de ses ennemis. On découvre le nouvel ordonné ; on l'emprisonne à Bourg, près de son village natal. Il est automatiquement condamné à la déportation.

« J'appris, écrit encore son frère, curé de Crans, l'arrestation de mon frère. Il fut conduit dans les prisons du chef-lieu du département de l'Aisne, à Bourg ; on lui fait son procès ; les juges lui demandèrent d'abord à quel dessein il était allé chez les Suisses ; il refusa de répondre à leur question ; ils le pressèrent de s'expliquer ; il n'en voulut rien faire. Il était allé chez les Suisses pour se faire Trappiste et ce fut l'unique dessein qui l'y conduisit, mais il ne voulut pas le dire pour ne pas donner lieu aux dérisions et aux blasphèmes que ces juges impies n'eussent pas manqué d'afficher sur le motif de son voyage ; il aima mieux s'exposer à toute leur fureur et passer pour émigré. »

Il est condamné à la déportation « parce que, comme le dit le texte de l'arrêt, 1° il s'est chargé de l'horrible mission d'enseigner le culte prétendu catholique ; 2° parce qu'il n'admet que les lois qu'il connaît et qui ne sont pas contraires à sa conscience et à la religion catholique, apostolique et romaine ».

Citons de nouveau l'abbé Nicolas :

« Lorsque mon frère eut été condamné à la déportation, pour avoir été fidèle à sa foi et à sa conscience, le concierge qui le gardait en prison, homme impie, cruel, méchant, vint lui dire d'un air assez sérieux :

« Calotin, ce n'est pas à la déportation que tu es condamné, c'est à la guillotine ; tu vas être guillotiné demain, devant l'hôtel de ville à Bourg. — « Eh bien ! lui répondit mon frère, de sang-froid, d'un air riant, j'en suis content, j'aime mieux la guillotine que la déportation. »

Sauvé de la guillotine, si toutefois il y fut jamais condamné, par un certain abbé Perret, « spécialiste en évasions », il s'enfuit dans les bois et s'emploie à donner des cours de latin dans un séminaire secrètement établi dans une ferme.

Napoléon conciliant

En 1799, Napoléon entre en scène. Il renverse le Directoire, qui durait depuis 1795, abroge certaines lois vexatoires et signe avec le pape Pie VII le Concordat de 1801. En conséquence, le séminaire clandestin peut maintenant se manifester au grand jour ; l'Église de France se remet à vivre plus ouvertement, quoique sous un régime de liberté restreinte.

Malgré les adoucissements dont bénéficie l'Église, l'abbé Jacques Merle préfère reprendre la vie monastique, car il juge moins indispensable maintenant l'apostolat qu'il pourrait exercer en France. Sa santé s'étant améliorée, il entre de nouveau chez les trappistes de la Val-Sainte, en Suisse, et prend le nom de Vincent de Paul qu'il portera à partir de ce moment.

« Jacques Merle sentait sa présence moins nécessaire au milieu du monde et n'ayant pas oublié les heureux moments qu'il avait passés dans la solitude, crut le moment favorable pour mettre à exécution le dessin arrêté depuis longtemps dans sa pensée et que la maladie seule l'avait empêché d'accomplir quelques années auparavant. L'heure de la Providence avait sonné, Dieu parlait au cœur de son serviteur. Celui-ci reprit le chemin de Val-Sainte. »⁵

Il prononce ses vœux solennels le dimanche 13 octobre 1805 « entre les mains du R.P. Dom Augustin de Lestrange ».

« ... La cédule de profession, précieusement conservée (archives de Bellefontaine) est suivie du certificat du supérieur attestant que le profès, appelé dans le siècle Jacques Merle, prêtre, missionnaire, du diocèse de Lyon, a fait au complet le noviciat, suivant l'usage. Remarquons ce titre de « missionnaire », il nous apprend le passé, il nous présage l'avenir du Père Vincent de Paul. »⁶

5. Loc. cit.

6. *Vie inédite*.

Bonaparte est devenu l'empereur des Français. Il ouvre une route dans les Alpes, par le col du Mont-Genève, franchi autrefois par les armées d'Hannibal, de César et de Charlemagne, et par où à son tour il fera, au besoin, défiler les siennes. En homme pratique, il retient les services des trappistes, les priant d'aller fonder un monastère et une hôtellerie dans le col du Mont-Genève aux fins de donner l'hospitalité à ses troupes si jamais elles devaient traverser les montagnes. Il décida, du moins pour un temps, de tolérer un ordre religieux qui n'était à charge à personne. « Je ne vois pas, dit-il alors, en quoi des hommes qui mangent peu et travaillent beaucoup peuvent être nuisibles à l'État. »

En 1806, trois religieux de chœur et trois frères convers partent pour le Mont-Genève. Deux mois plus tard, d'autres religieux y arrivent. Le père Vincent de Paul est nommé prieur de la communauté naissante.

Napoléon persécuteur

Les religieux, provisoirement installés, s'affairent aussitôt à la construction de leur monastère, et tout va bien pendant quelques années ; mais l'ère pacifique fut de courte durée. Napoléon se brouille avec le pape, qu'il déporte à Savone dans le Piémont, parce que, le 10 juin 1809, le Vicaire de Jésus-Christ avait frappé le monarque de la peine de l'excommunication. De nouveau, c'est la persécution qui reprend ; on exige la prestation de serments qu'en conscience le clergé et les religieux ne peuvent prêter. Toutes les communautés religieuses, y compris les trappistes, deviennent dès lors « nuisibles à l'État », et leur suppression est décrétée dans tout l'empire.

Vers l'Amérique

Les moines doivent donc suspendre leurs travaux de construction et s'enfuir. Cette rupture soudaine des rela-

tions entre les trappistes et Napoléon marque un tournant dans la vie du Père Vincent, et aussi dans celle des communautés de France. Pour sauver la vie de la communauté trappiste, il faut la transplanter dans un autre pays. Le Père Vincent, qui jouissait de l'entière confiance de son supérieur, fut dirigé vers l'Amérique, en compagnie de deux frères, avec instruction de procéder à une fondation trappiste. Laissons parler le Père Vincent :

« Nous partîmes de Bordeaux, le 11 juin (1812) et nous arrivâmes le 6 du mois d'août à Boston avec une de nos Religieuses, qui allait aussi pour commencer à former une communauté, et qui pour cela voulut précéder les autres, mais elle s'y trouva toute seule ensuite, parce qu'on ne voulut pas accorder des passeports à ses sœurs. Nous fûmes bien accueillis du respectable M. Matugnon, curé de cette ville, qui nous engagea vivement à rester dans le diocèse de Mgr de Cheverus.⁷ Mais ayant eu ordre de nous établir du côté de Baltimore, après quelques jours de repos, je m'y transportai tout seul, laissant mes frères et la religieuse à Boston, avec l'intention de les faire venir aussitôt que j'aurais trouvé un local convenable pour les deux établissements projetés. »⁸

Le biographe du cardinal de Cheverus a inséré dans son ouvrage le paragraphe suivant au sujet de cette tentative de fondation :

« Des trappistes chassés de leur pays par la Révolution et instruits de son crédit par la renommée, vinrent le trouver pour tâcher de rétablir dans son diocèse leur communauté dispersée. Il les accueillit avec sa bonté accoutumée, les logea dans sa maison et les fit manger à sa table, leur offrant, avec une hospitalité aussi aimable que généreuse, pour tout le temps qu'ils voudraient, tous ses services et toute sa protection pour faire réussir leur établissement dans le pays ; mais il y mit la condition qu'ils dérogeraient à leurs règles, incompatibles selon lui, en plusieurs points, avec la rigueur extrême du climat. Il

7. Mgr de Cheverus, premier évêque de Boston

8. *Mémoire du Père Vincent*, cité par l'auteur de la *Vie inédite*.

pensait que l'office de la nuit surtout ne pouvait avoir lieu dans un pays où le froid est si rigoureux. Ces bons religieux ne voulurent point y consentir, et passèrent dans un autre pays.»⁹

Dans la brousse

Le Père Vincent et ses compagnons passèrent plus de deux ans à voyager dans le Maryland et la Pennsylvanie, à la recherche d'un endroit propice à l'établissement d'une communauté, mais sans réussir à en trouver. Pendant ce temps, ils doivent endurer toutes sortes de privations et de souffrances, car ils voyagent à pied, dans un pays neuf où il n'y a pas encore de routes. Un homme riche offre au Père Vincent «deux mille arpents de terre dans les montagnes de la Pennsylvanie, près d'une rivière appelée la Delaware». Le bon Père décide donc de se rendre à cet endroit afin de faire l'inspection de la propriété en cause. Le trajet ne fut pas facile, comme il l'explique en partie dans les termes suivants :

«... Après de grandes sueurs et de longues fatigues (c'était en été), nous arrivâmes à une petite ville nommée Milford, éloignée de soixante milles de Philadelphie, d'où nous étions partis pour faire le voyage.

Il était bien difficile de parcourir ces forêts immenses, sans chemin ! Aussi, nous nous égarâmes plusieurs fois... N'ayant point de provisions avec nous, nous étions obligés, les premiers jours, de manger ce que nous pouvions trouver dans les bois, comme certaines petites graines bleuâtres qu'on appelle bleuets et d'autres fruits sauvages dont les gens du pays ne font point de cas.»¹⁰

Les 2,000 arpents ne furent pas jugés propres aux fins du Père Vincent, comme il le dit lui-même dans son *Mémoire* :

9. Cité par l'auteur de la *Vie inédite*.

10. *Mémoire* du Père Vincent, cité par l'auteur de la *Vie inédite*.

« On n'a pas jugé à propos de prendre ce terrain qui n'est presque tout que rochers ou marais. Il n'était pas d'ailleurs propre à un établissement, les communications y étant trop difficiles. »

De là, les trappistes se rendent dans le Maryland, au commencement de l'hiver de 1813. Ils y passent cette saison à couper des arbres et à préparer le terrain pour le printemps suivant. Ils n'eurent pas à souffrir trop du froid, mais c'est à l'été que les misères et les épreuves recommenceront :

« ... lorsque l'été fut venu, et dans le moment où l'on continuait à défricher avec plus de zèle, nous tombâmes tous malades ; nous primes la fièvre et plusieurs furent atteints de flux de sang... ce qui contribuait à nous rendre malades, c'étaient plusieurs espèces de moucheron et d'autres insectes dont nous étions dévorés pendant le jour et même la nuit...

Nous y mourrions tous les uns après les autres dans cet emplacement, lorsque mon R.P. Abbé arriva à New York, venant de la Martinique avec plusieurs religieux ; il nous appela auprès de lui, ainsi que la communauté du R.P. Urbain, qui s'était réunie à la nôtre peu de temps auparavant, en sorte que ces trois petites communautés n'en formèrent plus qu'une par les soins de notre supérieur, qui fit un établissement presque en un moment, tandis qu'après plusieurs années de tentatives, on n'avait pas pu réussir. »¹¹

Le Père Urbain Guillet dont il est question ici, afin de fuir la révolution qui avait débordé les frontières de la France, était parti en 1803 avec quarante compagnons, pour fonder un établissement dans le Kentucky. Pendant toutes ces années, les religieux s'étaient occupés de l'évangélisation des sauvages, mais n'ayant pas trouvé d'emplacement convenable, ils s'en vinrent rejoindre les moines du Père Vincent et du Père Lestrangle, à New York.¹²

11. Loc. cit.

12. Rappelons que le projet du Kentucky ne fut pas abandonné puisqu'en 1848 était fondée la Trappe de Notre-Dame-de-Gethsémani, à quelques milles de Bardstown.

Dom Lestrangle, qui avait réussi à s'évader de sa prison de Bordeaux, s'était rendu à la Martinique où il avait tenté en vain de s'établir avec ses religieux. Revenu à New York, il y avait fondé une communauté et la vie trappiste avait repris.

À New York, leur établissement se trouvait à l'endroit (V^e avenue) où s'élève aujourd'hui la cathédrale catholique Saint-Patrice ; et le Rockefeller Center occupe une partie des anciens champs où besognaient les trappistes.

Défaite de Napoléon

Un événement vint mettre fin à leur entreprise. Napoléon est défait et interné à l'île d'Elbe, le 20 avril 1814. Le climat de France étant de ce fait devenu un peu plus acceptable, Dom Augustin de Lestrangle, « par le défaut de moyens pécuniaires et peut-être aussi à cause de la mauvaise volonté de plusieurs qui s'opposaient à ses vues », abandonne son projet et juge le moment opportun de retourner dans la mère patrie et de s'occuper des monastères français.

« Il s'est embarqué dans l'automne de 1814 et a emmené avec lui, de New York, la plupart de nos frères et de nos sœurs. Il laisse seulement six frères et moi en arrière, en me recommandant de le venir joindre avec eux en France, quand j'aurais fini de ranger nos affaires et de me remettre, car j'avais encore le germe de la maladie dont il a été fait mention en parlant du Maryland, où je l'y gagnai comme les autres. Elle y avait laissé une fièvre lente qui a duré longtemps. »¹³

Le Père Vincent à Halifax

Le Père Vincent et les six frères quittent New York à leur tour le 27 avril 1815 et arrivent à Halifax le 10 mai.

13. *Mémoire* du Père Vincent

Mais, le bateau qui devait conduire les trappistes en Europe est détourné vers Québec. Le groupe doit donc attendre qu'un autre bâtiment soit mis à leur disposition pour lui permettre d'arriver à destination. En attendant, les religieux sont accueillis par l'abbé Burke (grand vicaire de l'évêque de Québec) qui, au bout de deux semaines, leur trouve une embarcation pour les transporter en Europe. Ce navire demeure dans le port, prêt à partir dès que le vent deviendra favorable. Le Père Vincent en profite pour aller en ville acheter quelques provisions, nécessaires durant la traversée. Le vent se met à souffler dans la bonne direction ; le capitaine fait lever l'ancre et part, le 26 mai, sans attendre le retour du Père Vincent.

Vent providentiel

«... Il y avait déjà deux jours que j'étais à bord avec mes frères, lorsque de leur avis et de celui de plusieurs officiers du vaisseau, je suis allé à terre pour quelques provisions... à peine étais-je arrivé chez Mr Burke que le vent changea tout-à-coup et devint excellent. Aussitôt que je m'en aperçus, je courus pour rejoindre mes frères, mais il n'était plus temps, le vaisseau était déjà loin. Je fis bien faire les démarches les plus actives pour savoir si l'on ne pourrait pas atteindre le bâtiment, mais cela fut inutile. Il ne m'était pas possible de le rejoindre. J'en eus bien du regret à cause de mes frères qui s'éloignaient de moi...

... j'étais si persuadé de revenir à bord, et même au plus tôt, que je n'avais pas même pris un bréviaire avec moi, j'étais venu tout bonnement avec un mauvais habit. Heureusement que j'avais une guinée sur moi, qui m'a servi à me procurer les choses nécessaires, en sorte que je puis assurer que je n'avais en ce moment aucun dessein de rester en Amérique, m'étant décidé à aller rejoindre mes frères, en Angleterre.»¹⁴

Le Père Vincent demeure, en attendant, chez l'abbé Burke. Ce contretemps a été, a-t-on dit, doublement provi-

14. Ibid.

dentiel : 1° s'il ne se fût produit, le Petit Clairvaux n'aurait peut-être jamais vu le jour ; 2° l'abbé Burke, qui s'apprêtait à partir pour l'Europe en juillet, venait de trouver dans la personne du Père Vincent un aide précieux pour le Père Mignault, à qui il avait confié, en son absence, les soins spirituels d'Halifax et de ses missions.

Le Père Vincent entre en communication avec Mgr Plessis, évêque de Québec, afin de lui expliquer l'aventure qui vient de lui arriver, et pour lui faire savoir que l'abbé Burke désire le garder dans sa province, où il serait opportun de fonder un monastère. Mgr Plessis se montre tout à fait sympathique au projet. Il adresse une lettre au père abbé de la Val-Sainte, Dom Augustin, le priant de laisser le Père Vincent au Canada. Il demande aussi au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, sir John Sherbrooke, la permission d'établir un monastère trappiste dans la province.

Dans sa longue lettre à Dom Augustin, Mgr Plessis expose le grand besoin des âmes : il y a les Indiens à convertir et à instruire ; un monastère fournirait à ceux qui ont une vocation religieuse l'occasion de devenir religieux. Il serait facile de trouver un emplacement approprié : on n'aurait que l'embarras du choix. Le Père Vincent pourrait passer l'hiver en compagnie d'un prêtre, tout en s'adonnant au ministère. Avant même de recevoir la lettre de Mgr Plessis, Dom Augustin avait déjà autorisé le Père Vincent à demeurer en Acadie et à tenter d'y fonder un monastère.

À Chezzetcook

Le Père Vincent demeure auprès de l'abbé Mignault durant la maladie de ce dernier, puis à l'automne de 1815, il s'en va à Chezzetcook, situé à une vingtaine de milles à l'est d'Halifax, et où vivent des Acadiens et des Indiens privés d'un pasteur. Une inscription dans le registre paroissial en date du 6 septembre 1815 atteste sa présence à cet endroit :

«Moi, soussigné, prêtre religieux de la Trappe

.....
Vincent de Paul, prêtre religieux de la Trappe.»

Il passera près de trois ans dans cette paroisse qui comptait quarante-cinq familles d'Acadiens, et aussi des Irlandais et des noirs. À Chezzetcook, le Père Vincent se révèle vraiment zélé pour l'avancement spirituel de ses ouailles. Il s'occupe à «faire un calvaire sur une colline à la vue de la mer et tout près de l'église». Il déplore les abus de spiritueux, mais signale la présence de personnes, —jeunes gens et jeunes filles, — vraiment pieux et dont certains sont, à son avis, destinés à la vie religieuse.

Le bon Père se soucie non seulement de l'avancement spirituel de ses paroissiens, mais aussi de leur bien-être temporel :

«Je suis allé, dit-il dans son *Mémoire*, au printemps dernier, dans une île qui est tout près de notre habitation, et qui, dit-on n'a pas été concédée. Nous y avons planté des pommes de terre, semé des naveaux. On la forme peu à peu à la culture de la terre.

... Nous avons défriché cette année un bon morceau de terre avec lequel nous avons fait un assez grand jardin, un petit champ pour des pommes de terre. Le jardin seul nous a fait vivre quatre personnes que nous sommes.»

En date du 11 septembre 1817, il adresse une lettre au R.P. Urbain Guillet, qui venait de fonder Bellefontaine ; il y formule certaines demandes :

«Le sujet principal pour lequel j'ai sujet de vous écrire, mon Révd Père, regarde l'agriculture. Comme je sais que vous l'entendez mieux que moi, je m'adresse à vous pour recevoir quelque instruction. Je vous prie en même temps de m'envoyer toutes espèces de graines qui produisent les légumes dont la communauté fait plus d'usage, comme choux, carottes, betteraves, salades, oignons, etc... tout cela vient à merveille dans le pays que j'habite. Je désirerais avoir des graines de chanvre. Com-

me le lin vient très bien, je pense que le chanvre y viendra de même. Quant aux arbres fruitiers, il n'y a que le pommier qui réussit.»¹⁵

L'auteur de la *Vie inédite* ajoute le commentaire qui suit en marge de la lettre que nous venons de citer :

« Cette lettre nous montre le bon Trappiste avec son dévouement bien connu à l'extension de l'Ordre, mais aussi avec un souci des traditionnels travaux d'agriculture et de jardinage que plusieurs étaient peut-être loin de soupçonner. »

Dans sa jeunesse, il avait appris de son père médecin des notions de médecine, la façon de faire certains traitements, de pratiquer des saignées, et ainsi de suite. Dans une région éloignée de la ville et où il n'y avait aucun médecin, il pouvait, par ses connaissances médicales même rudimentaires, rendre beaucoup de services à la population. Il demande donc la permission de pratiquer la saignée, afin de pouvoir soulager, le cas échéant, ceux qui auraient besoin d'un tel traitement.

De Chezzetcook, le Père Vincent se rend souvent à Halifax prêter main-forte à l'abbé Mignault dont la santé laisse à désirer. Dans une lettre qu'il adresse d'Halifax à Mgr Plessis le 20 avril 1816, il dit :

« Je suis allé visiter les sauvages à Shubenacady une fois au commencement de l'hiver et une autre fois au milieu de cette saison. Il y en avait encore très peu de rendus dans cette contrée. J'en ai confessé... quelques-uns qui étaient ou malades ou très vieux. »

Le Père Vincent quitte ses chers paroissiens de Chezzetcook vers le 15 mars 1818, mais il y revient à plusieurs reprises ; par exemple, il s'y trouve le 5 avril 1818, puis du 19 juillet au 25 juillet 1819, comme le prouvent ses inscriptions dans le registre de la paroisse. C'est avec chagrin que les gens de Chezzetcook l'ont vu partir. Ils ne l'ont jamais

15. Le Père Vincent ne savait pas à ce moment-là que le Père Guillet était décédé depuis le 2 avril.

oublié, et ils le considéraient comme un saint. Bien des années plus tard, soit en 1885, le curé de Chezzetcook écrivait :

« On m'a raconté l'histoire du soulier du Père Vincent, qui jeté par lui à la mer, aurait calmé une tempête. On m'a assuré aussi que pendant longtemps les pêcheurs attachaient à leur vaisseau un morceau de cuir de ses chaussures, assurés qu'avec cela, ils n'avaient rien à craindre de la tempête. Vous ne devez pas ignorer cette légende. Le Père Vincent a d'ailleurs laissé après lui la réputation d'un saint. »

Avant son départ de Chezzetcook, il avait fait faire les pâques à ses paroissiens.

Le Père Vincent à Tracadie

Il revient à Halifax, mais dans le dessein de se rendre dans la région de Tracadie qui lui avait été proposée comme emplacement d'un monastère.

Pour le Père Vincent, c'est une nouvelle tranche de sa vie qui débute. Trouvera-t-il, enfin, dans cette région le lieu où il s'établira définitivement ? Pourra-t-il dire, en abordant à Tracadie :

« Haec requies mea in saeculum saeculi. (C'est ici le lieu définitif de mon repos) ? »

Il est vrai qu'il y finira ses jours, mais il n'y trouvera pas le repos. Il y a à cet endroit une immense besogne à accomplir, une entreprise qui va accaparer toute son attention et toutes ses énergies. La Nouvelle-Écosse, y compris le Cap-Breton, comptait plus de 1,200 familles catholiques, mais seulement sept prêtres pour desservir cette population éparse. Le Père Vincent trouve, en abordant sur ces rivages, trois paroisses qui avaient été abandonnées et privées depuis longtemps des secours précieux de la religion. Il explique la situation dans son *Mémoire* :

« ... J'étais spécialement chargé de ces trois paroisses, composées d'Acadiens et de Français nés en France, à

qui le gouvernement anglais avait donné des terres. Le peuple acadien s'étant allié avec les sauvages, est devenu à moitié sauvage et a pris beaucoup de leurs manières.»

Mais pour fonder un monastère, il faut des sujets. Le 17 novembre 1819, il écrit à son supérieur en France et lui expose son problème :

«Si vous voulez bien me le permettre, je retournerai en France pour me remettre un peu (car je suis bien las) et aller chercher mes frères qu'il vous plaira de me donner.»

Le bon Père sent le besoin aussi de se retremper dans la vie monastique avant de lancer son entreprise :

«J'ai réfléchi devant le bon Dieu à mon voyage projeté. Il sera utile pour moi (car j'ai bien besoin de passer quelque temps avec mes frères qui sont en France, pour prendre l'esprit de mon état, etc...) et pour vous, mon Révd Père, afin que vous appreniez mieux tout le détail des choses qui peuvent concourir à des établissements importants et qui doivent procurer à Dieu peut-être la plus grande gloire.»¹⁶

À Québec et à Montréal

La réponse à sa lettre ne vient pas. Il écrit le 18 mai 1820, à Mgr Plessis, alors en France, le priant de plaider sa cause auprès du Père abbé Dom Lestrangé. Du côté de la France, les secours tant espérés n'arrivent pas, et déjà deux ans se sont écoulés depuis qu'il a fait sa première demande. En 1821, au printemps, nous le retrouvons à Québec et à Montréal où il s'est rendu en vue d'y recruter quelques sujets peut-être. Ce voyage dans le Québec n'a pas produit les résultats espérés ; au contraire, il n'a servi qu'à jeter la confusion et le doute dans l'esprit du pauvre Père ; il le dit bien, dans une lettre écrite à son supérieur :

16. Cité par l'auteur de la *Vie inédite*.

« Monsieur Roux, supérieur du séminaire de Montréal où je suis arrivé et logé depuis deux jours, ne m'encourage pas à faire notre établissement sous ce gouvernement-ci. Il n'a aucune confiance à de pareilles fondations en ce pays.

Et c'est un homme qui voit bien les choses, un homme de jugement et de grande science. Mais comment faire? Nous avons fait des dépenses, nous en ferons encore d'autres si nous restons. Faut-il suspendre les travaux de la maison qui est dans le bois, ou bien les continuer dans l'espérance que le Gouvernement nous sera propice?

... Voilà six ans que je fais les fonctions de missionnaire. Je crois qu'il est temps que je rentre dans mon état de religieux et que j'en fasse aussi les fonctions jusqu'à la mort que je ne tarcerai pas à subir. Dieu sait que j'ai en vue de faire le bien, de finir mes jours dans l'accomplissement des trois vœux que j'ai faits de vivre dans la pénitence et d'y mourir. Priez pour moi, mon très Révérend Père, et aidez-moi, je vous prie, afin que j'obtienne ce que je désire, que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi. J'ai besoin de retraite et d'une bonne retraite, je sens le besoin d'être avec mes frères, vous savez que j'en suis le plus pauvre et le plus indigne.

P. Vincent »¹⁷

Son insatiable soif de sauver les âmes le pousse toujours à multiplier les moyens pouvant conduire à cette fin; il révèle ses intentions à ce sujet dans une lettre qu'il écrit à Mgr Plessis, le 4 octobre 1822:

«... je voudrais faire une maison d'école pour les enfants des gens de couleur qui demeurent à Tracadé et qui composent plus de 30 familles logées du côté de la terre que nous avons achetée. J'ai reçu depuis que je suis ici un certain nombre de ces nègres qui se sont convertis. Car la plupart d'entre eux ne sont pas catholiques... C'est une chose déplorable et affreuse de voir comme ils

17. Loc. cit.

vivent. C'est un débordement de mœurs qui fait gémir et trembler en même temps — incesta non sunt rara inter illos.»¹⁸

En France

Afin de régler une fois pour toutes la question du futur monastère, Mgr Plessis conseille au Père Vincent de se rendre en France, car de cette façon, il lui sera plus facile de s'entendre avec son supérieur. Heureux de l'avis tout paternel de l'évêque de Québec, le Père Vincent n'hésite plus : il se rendra en France, comme il le dit dans une lettre qu'il adresse à l'évêque de Québec le 15 juillet 1823 :

« Je suivrai le conseil que vous m'avez fait l'amitié de me donner : je retournerai en France ; j'irai me présenter à mon supérieur. Je lui représenterai toutes choses, et il fera de moi ce qu'il voudra. Je suis prêt à obéir en tout.

Je laisse toutes mes affaires entre les mains de M. Hudon qui veut bien s'en charger pour m'obliger. »

Le Père Vincent se met en route pour la France au mois d'octobre 1823, comme l'écrit l'auteur de la *Vie inédite* :

« Aussitôt débarqué, il se dirige vers Bellefontaine, où il arriva pendant le chant des vêpres, il entra au chœur, et le Père François-Xavier, dont il avait été séparé à son accident d'Halifax eut peine à le reconnaître... Dom Augustin assurément fut heureux de presser sur son cœur ce bon et fidèle religieux qui avait vaillamment combattu et souffert, qui aspirait au repos, il est vrai, mais qui cependant et jusqu'à la fin n'aura jamais qu'un désir : faire en tout et partout la volonté de Dieu. »

Au cours de la période troublée de la révolution, les divers monastères trappistes avaient été victimes de bouleversements et de dérangements de toutes sortes. Ils ne savaient pas trop à qui ils étaient soumis ni qui était leur

¹⁸. Archives de l'archevêché de Québec (ci-après AAQ)-NE V-113.

supérieur général. Des mésententes s'étaient produites entre l'abbé de la Trappe (Dom Augustin), où il était retourné après l'exil de Napoléon, et l'évêque de Séez. Les relations étaient tendues au point que toute la communauté de la Trappe vivait à Bellefontaine, dans un autre diocèse. Le Père Vincent reconnaît Dom Augustin comme son supérieur, et c'est à lui qu'il expose la situation du monastère projeté, les démarches faites, les progrès réalisés à ce sujet. Après avoir écouté le Père Vincent, Dom Augustin lui demande de retourner en Nouvelle-Écosse, d'y poursuivre l'œuvre commencée, en un mot, d'y ouvrir son monastère. Il y reviendra, mais cette fois avec des renforts, c'est-à-dire avec la certitude de sujets tout trouvés pour sa nouvelle fondation. Il emmène avec lui, en effet, le Père François-Xavier, appelé à jouer un grand rôle dans la vie du futur Petit Clairvaux, le Père Benoît et deux frères : Étienne, profès de Bellefontaine, et Bruno, profès de la Grande Trappe.¹⁹ Le Père Vincent peut maintenant espérer voir son rêve si cher se réaliser enfin.

Le retour

Les religieux quittent Bellefontaine le 20 mars 1825. Après avoir passé par l'île Jersey, ils partent de Rochefort le 10 mai 1825 et arrivent à Saint-Pierre-et-Miquelon le 10 juin. Un autre navire les transportera à Louisbourg. À leur arrivée en terre d'Acadie, l'un des moines se noie en débarquant du navire. Ce sera, en réalité, un bien « petit » Clairvaux. L'auteur de la *Vie inédite* écrit :

19. Le Frère Bruno (Jean-Baptiste Béranger) n'a pas persisté dans la vie religieuse. Il quitta le Petit Clairvaux et demeura quelque temps au presbytère de Tracadie. Il se chargea ensuite d'une école française à Havre-à-Boucher. De là il se rendit à L'Ardoise. Il décida de retourner à la vie séculière et de se marier. Pour obtenir la dispense nécessaire, il se rendit à Rome; l'ayant obtenue, il revint au Cap-Breton et s'installa à Rivière-Bourgeois où il devint l'ancêtre des Béranger de cet endroit qui comptaient parmi les familles les plus distinguées et les plus instruites de cette paroisse. À l'heure actuelle, le nom de Béranger est à toutes fins pratiques éteint.

« Le Père Vincent était revenu de son voyage tout heureux et réconforté. Jamais il n'avait eu en vue, il est vrai, que l'établissement d'une maison de son Ordre et le salut des pauvres âmes d'une contrée privée de prêtres. Il était convaincu que l'accident de 1815, qui l'avait arrêté quand il partait pour la France, était un signe de la volonté de Dieu. »

La vieille question se pose encore dans son esprit : Où établira-t-il son monastère ? Encore une fois, il demande à Mgr Plessis de l'éclairer, dans une lettre qu'il lui écrit d'Arichat, le 12 juillet 1825 :

« La seconde raison serait que nous réussirions mieux peut-être au Cap-Breton, parmi les sauvages, en faisant l'établissement dans l'endroit même de la mission... Je suis un peu dégoûté de ceux de la Nouvelle-Écosse dont on ne peut rien faire à cause de la boisson et du peu d'ordre qu'il y a dans ce vicariat. Au reste, Monseigneur, je vous consulte là-dessus ; je ne ferai rien qu'après que vous aurez eu la bonté de me faire connaître votre sentiment et votre volonté. »²⁰

En attendant, le Père Vincent remplit ses fonctions de curé de Tracadie. Il semble être partout en même temps. Ainsi, on le trouve le 14 juin 1822, à Magré (Margaree), au Cap-Breton où il est allé faire du ministère. En 1822 également il se trouvait aux îles de la Madeleine, puisqu'il écrit une lettre de cet endroit. Le 24 juin 1825, on le trouve au sacre de Mgr Fraser, à l'église St. Ninian d'Antigonish, comme assistant de l'évêque consécrateur, Mgr Bernard MacEachern de l'île du Prince-Édouard. En 1832, il est de nouveau à L'Ardoise où il participe au ministère paroissial. En 1834, il se rend à Halifax où, au risque de sa vie, il prodigue ses soins aux immigrants atteints de choléra.

Deuxième voyage en Europe

La mort de Dom Augustin, survenue en 1827, prive le père Vincent d'un ami et protecteur sympathique. En

20. Cité par l'auteur de la *Vie inédite*.

France, on se désintéresse de plus en plus du Petit Clairvaux. En 1834, un décret rétablissait l'unité de gouvernement au sein des différentes congrégations existantes de trappistes; mais seules les communautés européennes étaient visées. Au Petit Clairvaux, où on avait toujours suivi la règle de la stricte observance, on se demandait ce qui allait se passer.

À l'été de 1836, le Père Vincent décide de se rendre en Europe pour la deuxième fois, afin d'y plaider la cause de sa communauté et demander des sujets pour son monastère, qui ne se peuplait pas vite.

L'année suivante, 1837, on le trouve chez les trappistes du Mont-Saint-Bernard, en Angleterre, fondé en 1836 par les moines de Bretagne. Il décide d'y demeurer désormais et d'y faire venir les religieux de Tracadie. Mais comme le vicaire apostolique, Mgr Fraser, s'oppose à la fermeture du Petit Clairvaux, le Père Vincent se résigne à revenir à Tracadie et, se conformant à la volonté de l'évêque, à s'appliquer de nouveau à la difficile tâche de diriger son monastère qui pourtant semble voué à une fin prochaine et définitive.

Retour à Tracadie

Après une absence de quatre ans, le Père Vincent revient en Nouvelle-Écosse au printemps de 1840, se rendant ainsi aux désirs de Mgr Fraser, mais il le fait avec un certain regret puisque son désir était de demeurer en Europe.

Comme le nombre de missionnaires a un peu augmenté en Acadie, le Père Vincent peut maintenant laisser la cure de Tracadie et se consacrer entièrement à son œuvre. En 1841, âgé de 73 ans, le poids des années se fait sentir. Il se décharge de toutes ses responsabilités, confie la direction du monastère au Père François-Xavier et se retire chez les trappistines dont il se fait l'aumônier. Il semble bien

qu'enfin, dans la paix et le silence de sa nouvelle retraite, il pourra désormais, en toute quiétude, passer les dernières années de sa vie dans la contemplation, la méditation et la préparation de sa mort.

Mais le temps du repos n'est pas encore arrivé pour le Père Vincent. De fait, trouvera-t-il jamais sur cette terre le lieu de repos tant désiré où il pourra se consacrer entièrement à Dieu, comme il a souhaité toute sa vie pouvoir le faire ?

Malgré son âge avancé et les fatigues accumulées d'une vie suractive, le Père Vincent demeure encore un personnage indispensable, tant à son monastère qu'au ministère paroissial. Il continue de veiller sur la communauté trappiste. Après vingt ans d'existence, à peine peut-on dire qu'elle est vraiment lancée. C'est ainsi que, le 11 février 1841, la situation du Petit Clairvaux étant encore bien incertaine, il écrit à l'évêque de Québec, Mgr Turgeon, pour lui faire part de son désir de transporter le monastère dans le Québec. Mais on ne peut donner suite à son projet.

À l'âge de 76 ans, le Père Vincent se chargera encore, de février 1844 à mai 1845, du ministère paroissial de Tracadie, Havre-à-Boucher et Pomquet.

Mort du Père Vincent

Le Père Vincent avait, en quelque sorte, prédit le moment de sa mort, et c'est à ses chers Indiens qu'il avait fait cette prédiction. Il venait de rendre une dernière visite aux Indiens, réunis à l'île Sainte-Famille près de Saint-Pierre au Cap-Breton, et de leur faire ses adieux. Ils avaient manifesté, à ce moment-là, le désir d'être informés du décès de leur vénéré missionnaire quand il surviendrait. Le bon Père, leur montrant un arbre, appelé depuis lors « l'arbre du Père Vincent », leur avait dit que le jour où cet arbre tomberait, lui-même passerait de vie à trépas.

Le 1^{er} janvier 1853, grand émoi chez les Indiens de la mission de l'île. L'un d'eux arrive en courant, dans le

village, porteur d'une mauvaise nouvelle : l'arbre du Père Vincent était soudainement tombé sans cause apparente. Et les Indiens d'en conclure que le Père Vincent venait de mourir. C'est précisément en ce premier jour de l'an 1853 qu'est décédé, le Père Vincent, en odeur de sainteté, au couvent des trappistines à Tracadie, à l'âge de 84 ans. Il avait été prêtre cinquante ans et trappiste quarante-quatre ans. Premier trappiste à s'établir en Amérique, il y avait consacré presque la moitié de sa vie. Nous n'avons aucun détail relatant les circonstances de son décès, mais on peut supposer que, sa vie entière ayant été une longue préparation à la mort, et vu sa parfaite soumission à la sainte volonté de Dieu, il connut une mort très douce, sans passer par les affres de l'agonie. Sa vie n'avait-elle pas été une longue souffrance, offerte en holocauste pour le salut de son âme et de celle de ses frères !

Le Père Vincent avait-il le don de prophétie ? Il avait en tout cas, prédit le moment de sa mort ; il avait aussi prédit la destruction de son monastère par le feu, comme l'écrit l'auteur de la *Vie inédite* :

« Mais la prédiction la plus mémorable du Père Vincent est celle qui regarde le Petit Clairvaux lui-même, prédiction que tout le monde dans la Nouvelle-Écosse sait par cœur.

Notre vénéré Père a donc prédit que le monastère serait brûlé deux fois, que le moulin aussi serait consumé par les flammes, et que le monastère serait abandonné pour quelque temps, mais une colonie viendrait l'habiter de nouveau et que ce serait alors le commencement de la prospérité de cette maison. »

Il y eut, en effet, deux incendies dévastateurs au Petit Clairvaux, le premier en 1892 et l'autre en 1896.

Le Père Vincent avait eu, au moins une fois dans sa vie, le don de perception extra-sensorielle, comme en témoigne le fait suivant, relaté par un ancien curé d'Heatherton, l'abbé Chisholm :

« On m'a dit que le Père Vincent de Paul connut la mort de Mgr Fraser, évêque d'Antigonish, au moment où elle arriva. Il récitait son office dans le jardin des trappistines, à Tracadie. Il rentre dans la maison et dit aux sœurs que l'évêque était mort. L'événement prouva la vérité de son dire : une des sœurs qui étaient présentes, vit encore, la sœur Flora, maintenant à Arichat. »

Durant sa vie, le Père Vincent avait pratiqué toutes les vertus chrétiennes à un degré héroïque. De là la grande perfection et l'éminente sainteté de sa vie.

Son esprit d'obéissance

Les épreuves, les revers, les difficultés de toutes sortes que le Père Vincent eut à subir durant sa vie étaient de taille à décourager les tempéraments les mieux trempés. Mais à l'exemple de son divin Maître, il but le calice jusqu'à la lie ; il discerna dans sa vie remplie de contradictions et d'humiliations l'expression de la « sainte volonté de Dieu ». C'est bien à cette conclusion qu'on arrive, en examinant les divers aspects de sa conduite tout le long de sa vie terrestre. L'auteur de la *Vie inédite* a écrit une page qui résume admirablement l'attitude du Père Vincent en face des misères de la vie et sa parfaite soumission à la volonté de Dieu :

« ... quand il a compris ce que son Seigneur et Maître lui demande, il rentre à la Val-Sainte. Là, dans cette maison, il apprend, pour ne l'oublier jamais, le secret de toute sainteté ; Dom Augustin lui enseigne sa maxime qui est celle de tous ses généreux enfants. « La Sainte Volonté, la volonté de Dieu. Sancta Voluntas Dei. » Voilà ce qu'il écrira en tête de ses lettres, ce qui animera et dirigera toute sa conduite au Mont-Genèvre, au Maryland, dans la Nouvelle-Écosse. La volonté de Dieu, pour lui, elle est partout, dans l'accident d'Halifax qui lui fait perdre son passage, dans l'attaque d'épilepsie, mal terrible qui effraie la nature ; dans la fondation surtout du Petit Clairvaux, l'œuvre capitale de sa vie, qu'il poursuivra en dépit des obstacles, des difficultés, des contradictions

parce qu'il est convaincu que c'est la volonté de Dieu. Et la volonté de Dieu, c'est son cri d'armes et sa devise, le mot d'ordre et la règle suprême. Il n'a point d'autre ambition sur la terre que de faire la volonté de Dieu, il le dira lui-même.»

Il fait aussi un acte de soumission, dans une lettre qu'il adresse à Mgr Plessis, le 4 octobre 1822 :

« Si vous croyez, Monseigneur, que je ne puisse faire ce voyage sans attendre un ordre de sa part qui me rappelle, et sans aucun risque de pécher contre l'obéissance, je partirai le printemps prochain. »

Et dans une lettre qu'il écrit à son supérieur le 23 octobre 1821 :

« Je ne quitterai point cet endroit-ci que vous ne m'en donniez l'ordre. Je suis toujours prêt à obéir, à voler partout où vous voudrez que j'aille, n'ayant point d'autre ambition sur la terre que de faire la volonté de Dieu et la vôtre, mon très cher et très Révérend Père. »

Il demande toujours conseil avant d'agir, et se conforme scrupuleusement aux avis que lui adressent ses supérieurs. L'auteur de la *Vie inédite* nous rappelle certaines idées du Père Vincent qui montrent jusqu'à quel point il possédait l'esprit d'obéissance et de mortification :

« Obéissant, humble, le Père Vincent, en bon Trappiste, devait être mortifié. Que l'on se reporte à cette lettre du 1^{er} juin 1819 où il fait un étrange raisonnement, difficulté de trouver du maigre dans de continuels voyages, travail pénible des missions, infirmités corporelles, mal de côté, qui se fait sentir plus vivement aux jours de jeûne et d'abstinence : donc aurait conclu un chrétien ordinaire, je demande en toute simplicité la dispense de ces austérités. Le bon Père procède autrement : « Je suis résolu, si vous me le permettez, à faire un vœu de ne manger de la viande et de ne boire de la liqueur ou du vin dans aucune circonstance de ma vie jusqu'à la mort. Je crois que ce sacrifice plaira à Dieu, et il semble que je serais tout à fait tranquille. »

Et nous savons que pendant son grand voyage en Europe, il ne se relâchait pas de ces austérités. À Chalamont, son pays natal, il suivait le régime de la Trappe et couchait sur la dure, prêchant moins par ses paroles que par ses exemples. À Rome, il était rappelé à la prudence et à la discrétion dans les austérités par le fidèle ami du Mont Saint-Bernard.»

Son désir de solitude

Il revient souvent, au cours de sa vie, mais surtout à mesure qu'il avance en âge, sur l'idée de quitter le monde, de s'enfermer dans un monastère et de suivre la règle dans toute sa rigueur. Pourtant, son âme est partagée entre son désir d'apostolat et celui d'une vie méditative intense. Cette idée, il l'exprime plus d'une fois dans son *Mémoire* :

«... je suis bien décidé avec la grâce de Dieu, de reprendre toutes les austérités de notre Réforme sitôt que nous aurons des sujets et que la maison sera finie pour commencer avec la Règle. Je m'ennuie de cette vie. Je soupire après le moment de rentrer sous la discipline de la Trappe sous laquelle je voudrais mourir. Je serais fâché de finir mes jours autrement. Et si la Providence ou la Volonté de Dieu me rappelait auprès de mes frères qui sont en France, je ferais le voyage avec beaucoup de joie. Il est vrai qu'il y a beaucoup de bien à faire en Amérique.»

Il reprend la même idée dans une lettre qu'il écrit à son supérieur en France, le 2 juin 1821 :

« Depuis que je suis arrivé dans le Canada, plusieurs personnes se sont présentées pour se joindre à moi. Si je rencontre quelques sujets qui soient appelés, je les emmènerai avec moi à Tracadys où est notre maison et qui est éloignée d'ici (de Québec) d'environ 300 lieues. Si je n'en trouve pas qui convienne à notre Ordre, je suis résolu de retourner en France pour y joindre nos frères... Je suis bien désireux de suivre la règle entièrement et soupire maintenant plus que jamais après la retraite. La Providence m'a mis à l'épreuve. Mais j'aime mon état. Et

quoique j'aie quelque inclination pour les Missions, je ne voudrais pas y mourir, mais au milieu de mes frères, dans l'exercice de la Sainte Règle.»

Son zèle ardent pour les Indiens

Le premier Indien de l'Acadie, converti au catholicisme fut le sachem Membertou, grand ami des Français établis à Port-Royal. Depuis cette conversion, opérée par l'abbé Fléché le 24 juin 1610, les premiers missionnaires devaient convertir des centaines d'autres Indiens. Pensons par exemple aux convertis de l'abbé Maillard et à leur fidélité à la religion catholique. Or, le Père Vincent s'est révélé le digne successeur de l'abbé Maillard. Pendant que se poursuivaient les négociations relatives à son établissement communautaire, il employait une grande partie de son temps à œuvrer pour ses chers sauvages. À peine est-il arrivé au pays qu'il s'intéresse à leur sort. De la mission de Chezzetcook, en 1816, il écrit à Mgr Plessis :

«... je suis occupé à la mission de Chezzetcook, où les sauvages se rendent pour recevoir les sacrements. J'ai le projet d'aller passer au moins une partie de l'hiver chez M. Sigogne pour y apprendre le micmak... c'est pour être utile aux sauvages... et d'une telle manière que je ne sois plus obligé de les confesser par interprète : ce qui est un grand inconvénient...»

La même idée se retrouve dans une lettre adressée à son supérieur, en date du 9 octobre 1816 :

«... Tous les sauvages des environs, qui sont en assez grand nombre, se rendent ici pour la confession... Jusqu'à présent, j'ai été obligé de les confesser par interprète. Je ne sais encore que jargonner quelques mots de micmak, qui est leur propre langue. Je me propose de l'apprendre cet hiver par principes, auprès de M. Sigogne, prêtre français, chez qui je devais hiverner l'année dernière.»

Qu'il soit allé ou non prendre des leçons de micmac auprès du père Sigogne, on n'en est pas certain. En tout

cas, il déclare dans une lettre à son supérieur, datée du 1^{er} juin 1819, soit trois ans plus tard :

«Les sauvages viennent me trouver à Tracadie plusieurs fois l'année pour se confesser, faire leurs pâques... Je commence un peu à parler leur langue, et j'espère les confesser bientôt sans interprète.»

Le Père Vincent raconte dans son *Mémoire* «que certains Méthodistes s'étaient permis de faire des dons aux Indiens afin de les attirer à eux. L'un d'eux, leur roi, se serait laissé séduire et aurait abdicqué la religion catholique. Le jour de la fête de sainte Anne, leur patronne, 200 sauvages étaient venus à Chezzetcook, la plupart par dévotion, d'autres «avec un mauvais dessein», car ils voulaient tuer leur roi avec toute sa famille.» Le Père Vincent les détourne de leur infâme projet, mais après que le roi coupable eut fait publiquement une profession de foi. À l'occasion de cette fête, le Père Vincent en confessa un grand nombre. Il l'affirme, en effet, dans son *Mémoire* :

«... Je les confessai presque tous, et plusieurs même, un assez grand nombre, eurent le bonheur de communier...»

Comme les sauvages viennent trouver leur bon missionnaire à Tracadie plusieurs fois par année, le Père Vincent a imaginé en 1819, un plan de village, prototype des futures réserves indiennes, destiné au rassemblement des Indiens. Le plan général prévoit leur groupement et l'octroi de terres qu'ils devront cultiver ; il y aura une chapelle et un magasin au centre. En vertu du plan particulier, les sauvages seront divisés en colonies ou tribus, chacune ayant son chef, qui devra rendre compte de sa petite communauté tous les mois, au général en chef des sauvages. Beaucoup d'autres détails de l'organisation proposée sont trop longs pour être signalés ici, mais tout cela témoigne du grand souci du Père Vincent pour le bien-être temporel des Indiens.

Le 2 juin 1821, il écrit à son supérieur :

«J'ai déjà établi une maison d'école à Tracadie, et me propose de former un rassemblement de familles indien-

nes aux environs de notre monastère pour les y établir en villages. Là on leur ferait le catéchisme, on leur apprendrait à travailler, à cultiver la terre.»

Il s'agit là du plan qu'il avait proposé deux ans plus tôt.

Le Père Vincent tenait les Indiens en grande estime. En l'année 1839, il rédige un rapport à l'intention du Conseil pour la propagation de la foi, à Lyon. Il y dit, en substance, que les Indiens sont joyeux et de bonne humeur, et prennent plaisir à entendre raconter une bonne histoire. Ils possèdent, ajoute-il, une grande délicatesse morale et surveillent sagement leurs enfants quand arrive le temps de se marier, leur interdisant toute fréquentation et familiarités dangereuses. Ils sont francs, détestent le mensonge et retirent leur confiance à ceux qui manquent de fidélité à la parole donnée. Ils sont dociles et ingénieux.

Le père Vincent s'étend longuement sur le bien qu'il y aurait à faire chez les Indiens. Beaucoup d'âmes sont abandonnées parce qu'il n'y a pas assez de missionnaires pour les instruire. Il avait acheté un grand terrain près de la mer qu'il destinait aux Indiens. Là, étant près du monastère ils se réuniraient et recevraient des instructions non seulement en matière de religion, mais aussi en matière de civisme ; on leur inculquerait des notions d'agriculture et d'autres connaissances pratiques. Le bon Père voulait par là faire de ces Indiens des citoyens utiles, industriels, charitables et en mesure de suffire à leur propre subsistance. Pendant son séjour à Chezzetcook, il attirait à son église non seulement les Acadiens, mais aussi les Indiens. La fête de sainte Anne (que les Micmacs du Cap-Breton observent encore de nos jours) était pour les Indiens l'occasion de grandes célébrations, célébrations religieuses surtout. À une occasion, l'abbé Mignault, curé d'Halifax, était venu assister à ces manifestations. Le Père Vincent avait prêché brièvement aux Indiens et leur avait distribué la communion. La veille, ils avaient allumé un feu de joie, avaient dansé autour, tiré du fusil et frappé leurs mains en guise d'instruments de musique. Ces réjouissances s'étaient pro-

longées dans la nuit, mais ils avaient commencé par dire leurs prières du soir et chanter des hymnes et cantiques.

De Tracadie, le Père Vincent se rendait souvent, en canot, jusqu'à l'île Sainte-Famille, au Cap-Breton, soit une distance de plus de 50 milles, afin de voir aux besoins spirituels des Indiens qui s'y rassemblaient, au nombre de 500 à 600 parfois. En juillet 1823, il s'y rend en compagnie de l'abbé McKeagney, curé de L'Ardoise. Ils entendent les confessions de plus de 300 Indiens qui s'étaient rendus à cet endroit pour leur « mission » annuelle, en préparation de la fête de sainte Anne.



L'Ardoise, au Cap-Breton, où le Père Vincent a demeuré pendant quelque temps. La vieille église qu'on voit dans la photo a été détruite par un incendie, vers 1970 (Photo de l'auteur).

À l'instar du bon abbé Maillard, il eut à agir parfois comme pacificateur. Il raconte que, se trouvant à Halifax une fois, les Indiens étaient en train de faire un mauvais parti au gouverneur parce que les fusils, la poudre, les couvertures en laine que le gouvernement leur distribuait chaque année tardaient à arriver. Il en parle au gouverneur,

qui explique que la distribution de ces dons ne tardera pas, et tout rentre dans l'ordre.

Près de Pomquet, le gouvernement avait donné aux Indiens une certaine étendue de terrain où ils vivaient. Ils y avaient bâti une chapelle, sous la direction et à la demande du Père Vincent, et ce dernier y avait dit la messe à plusieurs reprises et fait faire la première communion aux enfants.

Quand le Père Vincent arriva dans la région en 1818, il y trouva beaucoup de désordre. Nombreux étaient ceux qui s'adonnaient à l'usage immodéré des boissons alcooliques. Un jour, il les réunit, et les sermonne durement. Ils profitent de la leçon, se choisissent un chef et se plient, pour la plupart, aux directives de leur missionnaire. En 1823, il avait ouvert une école à Tracadie, spécialement pour les jeunes femmes indiennes. L'enseignement leur était donné par les trois religieuses qu'il avait fait instruire à Montréal.

Il raconte que pendant qu'il était à Havre-à-Boucher, vingt-six canots remplis d'Indiens viennent le trouver; Ils y demeurèrent une semaine. Huit d'entre eux pouvaient chanter et avaient effectivement chanté la messe tous les matins. Selon le Père Vincent, «on peut dire qu'ils se sont conduits comme des chanoines ou comme des Trappistes... ces pauvres Indiens pourraient faire honte à certains catholiques européens par leur zèle et leur piété».

N'était-ce pas aussi en vue de mieux pourvoir aux besoins spirituels des Indiens que le Père Vincent avait longtemps songé à établir son monastère dans l'île Sainte-Famille que, déjà, en 1750, l'abbé Maillard avait choisie comme emplacement permanent de la mission?

Son humilité

Le Père Vincent a pratiqué, durant toute sa vie, la vertu d'humilité à un degré héroïque. Son humilité perce dans



L'île Sainte-Famille, près de Saint-Pierre (Chapel Island, sur les cartes officielles). Emplacement de la mission indienne de l'abbé Maillard. Le Père Vincent avait déjà songé à établir son monastère dans cette île. Le feu a détruit la chapelle, en décembre 1976 (Photo de l'auteur).

chacune de ses lettres, de ses demandes et dans tous les écrits qu'il a laissés. Voici quelques exemples de formules finales qu'il emploie très souvent à la fin de ses lettres :

« Je n'ai plus de place, mon Révérend Père, que pour vous embrasser et me recommander à vos prières et à celles de mes frères dont je suis le moindre.

P. Vincent. »

« Le très humble et très obéissant serviteur et fils en J.C.

P. Vincent, pauvre trappiste. »

« P. Vincent, prêtre et religieux de la Trappe, quoique indigne. »

« Votre très humble et très obéissant serviteur et Fr. Vincent de Paul, religieux indigne. »

« Votre très humble et très obéissant serviteur et Fr. Vincent de Paul, supérieur, quoique indigne. »

Ses lettres, ses écrits renferment de nombreuses protestations d'humilité et de soumission à toute autorité, humaine aussi bien que divine. En voici encore quelques exemples :

... « Pourquoi (Dieu) aurait-il permis que je sois resté dans ce pays-ci, que j'y aie fait des dépenses, commencé des choses pour sa gloire... s'il n'avait pas quelque dessein qu'un instrument le plus vil tel que je suis, dût s'occuper à une affaire importante telle qu'un établissement de notre Ordre » (Lettre à son supérieur)

...« je crois sincèrement que mon indignité en a retardé le succès. Je crains même que Dieu irrité contre moi ne détourne ses vues de miséricorde de ce pays pour les transporter ailleurs, après m'avoir puni comme je le mérite. Je lui demande pardon et miséricorde. » (Lettre à son supérieur, 24 oct. 1822)

«... je sens le besoin d'être avec mes frères, vous savez que j'en suis le plus pauvre et le plus indigne. » (Lettre à son supérieur, 2 juin 1821)

Le Père Vincent ne récriminait jamais contre les refus ou les événements fâcheux ; il ne répondait jamais à l'injure par l'injure. Il y voyait toujours la manifestation de la « sainte volonté de Dieu » ; lui n'était que le « vil instrument » dont Dieu se servait pour en fin de compte faire éclater sa gloire. Le véritable saint accepte les épreuves et les humiliations de la vie comme pénitence et comme moyen de sauver son âme et d'entrer dans la gloire de Dieu. La Vierge avait dit à Bernadette: « Je ne promets pas de te rendre heureuse en cette vie. » Pour le Père Vincent, s'irriter et s'indigner contre les épreuves, que Dieu lui envoyait pour éprouver sa foi, équivalait à une grave désobéissance à Dieu, à un abominable péché d'orgueil ; et il bénissait la main qui lui imposait ces croix tout le long de sa vie.

Le malheur s'acharnait sur le Petit Clairvaux. Son supérieur, en France, Dom Joseph-Marie, abbé de la Grande Trappe, ne daignait même pas répondre à ses lettres dans lesquelles il sollicitait de l'aide et des sujets pour sauver le monastère de Tracadie et l'affiliation de ce dernier

à l'un des monastères de France. Quand enfin le Révérendissime Dom Joseph-Marie lui répond, c'est pour exprimer son mécontentement et ne tenir aucun compte de ses suppliques. Quelle fut la réaction du Père Vincent? Il aurait pu trouver toutes sortes de bonnes raisons pour réfuter son supérieur; il aurait pu lui reprocher son indifférence, son manque de compréhension. Dans sa réponse, il ne manifeste aucune amertume; elle pourrait se résumer à ces simples paroles: Que votre volonté soit faite!

«Votre Révérence nous a fait la guerre jusqu'à présent. Elle m'a persécuté et traité durement, mais non pas trop pour ce que je mérite. Maintenant, j'espère que la paix sera avec nous, et qu'elle aura enfin pitié de nous qui sommes ses frères ou plutôt ses enfants abandonnés, délaissés, exilés du troupeau.»

Sa charité

La charité du Père Vincent ne connaissait pas de bornes. Il semble doué du don d'ubiquité, car il est partout à la fois; il veut rendre service à tout le monde, se dépenser sans cesse. Voici un exemple où se manifeste son esprit de charité. C'est en 1834. Une épidémie de choléra sévit dans la ville d'Halifax et y fait de nombreuses victimes. Laissons encore parler l'auteur de la *Vie inédite*:

«... les victimes tombaient nombreuses, le clergé de la cité ne suffisait plus; le Père Vincent vient: peu lui importe le danger, il console, assiste des centaines de moribonds, et nous verrons l'expression de la reconnaissance publique gravée sur la pierre de son tombeau.

Il avait donc la passion de sauver les âmes, mais sa charité s'étendait aussi aux biens temporels. Il prend sur sa petite fortune, ou plutôt sur son indigence, pour ajouter vingt livres sterling (500 francs) au produit de la quête faite pour le Mont Saint-Bernard, plus misérable, à ses yeux, que le pauvre Petit Clairvaux.»

Sa sainteté

Le Père Vincent possédait à un degré éminent toutes les vertus qui font un grand saint. Les nombreux témoignages

rendus en sa faveur par des personnes de toutes les classes sociales, et aussi toute sa conduite passée prouvent abondamment la véracité de cette assertion. En traversant le lac Bras d'Or, lui, un autre prêtre et deux sauvages, ils sont surpris par une violente tempête. Le Père Vincent nous dit, dans son *Mémoire*, comment en cette circonstance, ils ont eu la vie sauve :

«... Une tempête s'éleva tout à coup... pendant plus de deux heures que le mauvais temps dura, nous pouvions nous attendre à être engloutis par les lames d'eau qui s'élevaient comme des collines... Un de ces sauvages... était pâle, tremblant, craignant à chaque instant de nous perdre. Il n'avait pas tant peur pour lui-même que pour nous-mêmes. Enfin, par un effet admirable de la Providence, et du bois de la vraie Croix que j'avais sur moi, nous fûmes délivrés du danger et nous arrivâmes heureusement au port.»

Une autre fois, il tombe à la mer «entre deux glaçons»; il tombe trois fois de cheval; il s'en tire indemne de tous ces accidents, mais il en attribue toujours l'heureuse tournure à l'intervention de Dieu. On croirait entendre parler saint Paul lui-même.

Il a converti à la religion catholique un grand nombre de personnes, au cours de sa vie missionnaire, Dans son *Mémoire*, il raconte la conversion d'une vieille noire méthodiste, âgée de plus de 80 ans :

«... (elle) vint me trouver et me dit qu'elle voudrait bien mourir catholique; je l'instruisis pendant quelques semaines... elle mourut presque aussitôt qu'elle eut reçu les sacrements de Baptême, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Quand les nègres non catholiques l'attaquaient pour son changement et se moquaient d'elle et la persécutaient, elle ne savait leur dire autre chose : «Laissez-moi tranquille. Je suis de la religion du Père Vincent (c'était de moi qu'elle voulait parler). Je suis catholique et je veux mourir catholique.»

Pendant un séjour qu'il fit à Chalamont en 1838,

«il donna les exercices d'une retraite aux habitants de la paroisse. En prêchant cette retraite, il ne voulut changer

en rien sa vie de trappiste. Il choisit, dans la ville, la plus pauvre petite cellule qu'il put trouver, s'y installa, y vécut comme on vit à la Trappe, se nourrissant de légumes et couchant sur la dure. Il prêche en deux manières et par ses austérités et par ses instructions qui furent très suivies et produisirent d'heureux fruits de salut.»²¹

L'abbé Hubert Girroir, natif de Tracadie, curé de Havre-à-Boucher à partir de 1875, évoque dans les termes suivants le souvenir du Père Vincent :

«J'aime à me rappeler mon temps de jeunesse où je servais la messe du Père Vincent et où je l'entendais du haut de la chaire tonner contre les vices et les désordres qui ravageaient la société, et ramener au bercail les brebis qui s'en étaient éloignées en suivant leurs penchants ou les exemples pernicious du monde...

... on le vénérât comme un saint prêtre et parce qu'on le connaissait homme juste et d'une intégrité absolue, mais on l'aimait aussi parce qu'il était doux et humble comme son divin maître et parce qu'il était homme de prière et de mortification. Enfin on professe publiquement qu'on a la ferme conviction que sa belle âme monta droit au ciel, au moment où elle se sépara de son corps. On vient de tous côtés quérir de la poussière de la terre qui recouvre son tombeau afin d'obtenir la guérison de maladies incurables... Il suffisait de tourner la vue sur ce bon Père pour être porté à la piété et à la vertu. Tout en lui respirait la bonne odeur de la perfection chrétienne, cette perfection qui impressionne et qui élève l'âme vers Dieu. On aime à parler du temps du Père Vincent.»²²

L'abbé de Gethsémani, Dom Benoît, y va aussi de son éloge du Père Vincent, du saint Père Vincent, car, dit-il, «c'est le nom qu'on lui donne ici partout et on cite des faits merveilleux.» Voici donc ce qu'il écrit dans une lettre à son supérieur en 1876 :

«Le bon Père Vincent était un homme d'un courage rare et d'une humilité profonde. Des restes subsistants de

21. *Vie inédite.*

22. Cité par l'auteur de la *Vie inédite.*

ses œuvres, il est évident que c'était un homme de cœur et de sacrifice. Peu voudraient maintenant dans notre Ordre entreprendre ce qu'il a osé faire.»

Mgr Cameron, troisième évêque d'Arichat, a dit du Père Vincent, une trentaine d'années après sa mort :

«Si palpable était le caractère de sainteté dans toutes ses actions quotidiennes que personne ne pouvait entrer en relation avec lui sans le reconnaître et en ressentir la puissante influence. L'éclat de sa sainteté brillait au milieu de la poussière et des ténèbres du monde ; elle revêtait une splendeur nouvelle par les célestes communications dans l'enceinte du cloître bien-aimé. Aussi, rien d'étonnant à ce que, au moment où cet admirable serviteur de Dieu, plein de jours et de mérites, fut appelé à recevoir sa récompense, le matin du premier jour de la nouvelle année 1853, tout le monde sentit qu'on avait au ciel un avocat de plus. Rien d'étonnant que les guérisons miraculeuses commencèrent à se multiplier par son intercession... Aussi, à l'autel pendant le saint sacrifice qu'il offrait tous les jours, son visage semblait se transfigurer, au point d'imprimer sur l'esprit de tous ceux qui en étaient les témoins sa céleste participation aux Saints Mystères.»²³

Guérisons miraculeuses

Les témoignages les plus éloquents peut-être de la sainteté du Père Vincent sont les nombreuses guérisons attribuables, durant sa vie et après sa mort, à l'intervention de ce saint serviteur de Dieu.

Du vivant du Père Vincent, deux femmes d'Arichat sont guéries. L'une n'avait pu quitter le lit depuis huit ans et était complètement infirme. Le Père Vincent la fait placer dans la maison d'un vieillard, Fidèle Delorey. On arrose ses talons informes et ses jambes avec de l'eau bénite par le Père, et à la suite d'une neuvaine, elle est entièrement guérie. L'autre, protestante, est une épileptique. Le Père lui dit que si elle veut abjurer le protestantisme, le Bon Dieu la

23. Loc. cit.

guérira. Elle promet d'abjurer si elle est guérie. Le Père commence une neuvaine, et celle-ci terminée, la femme obtient sa guérison et abjure le protestantisme. «Je vous prévient, lui dit le Père Vincent, que votre mal reviendrait le jour où vous retourneriez à la religion protestante.» Sollicitée par son entourage, cette femme abandonne sa nouvelle religion, et aussitôt réapparaît son affliction. Le Père Vincent la guérit de nouveau. Cette fois, elle demeure ferme dans la pratique de la religion catholique.

Après la mort du Père Vincent, plusieurs personnes ont été guéries en appliquant sur leurs parties malades un peu de terre provenant de la fosse du Père Vincent. La vénérée Mère Anne Côté, qui fut la première novice au couvent des trappistines, relate une guérison miraculeuse en ces termes :

« ... Il avait des yeux pourris, était abandonné de tous les docteurs comme incurable ; après les avoir frottés d'un peu de terre sur la tombe de Père Vincent, il fut condamné à guérir à l'instant. »

La bonne Mère signale aussi un autre cas de guérison attribuée au Père Vincent :

« Le prêtre qui est actuellement au couvent, était resté sur un banc, sans pouvoir marcher qu'avec les plus grandes peines. Ayant aperçu une bouteille renfermant de la terre du tombeau du saint Père Vincent, il s'en frotta les jambes et fut guéri à l'instant, sans souffrir ensuite le moindre mal, et de semblables guérisons s'opèrent encore tous les jours ici, en sorte que tout le monde ici prononce mille et mille bénédictions... »²⁴

En marge de cette déclaration, l'auteur de la *Vie inédite* formule le commentaire suivant :

« Assurément, la bonne Mère emploie des expressions qu'il ne faudrait pas entendre dans leur sens strict et rigoureux ; il n'en est pas moins vrai que pour user de pareilles hyperboles, elle devait être certaine d'un grand nombre de faveurs extraordinaires. »

24. *Vie inédite*.

L'auteur de la *Vie inédite* signale au moins une quinzaine de cas de malades guéris par le Père Vincent.

Inhumation

Le Père Vincent fut d'abord inhumé dans le cimetière du couvent. Il y reposa pendant cinquante ans.

En 1903, eut lieu la translation de ses restes du couvent des trappistines au cimetière du monastère. La cérémonie eut lieu le dimanche 30 août, peu de temps après l'arrivée du nouveau prieur, le Père Eugène, désireux par ce geste, de faire revivre la mémoire du Père Vincent. L'abbé Michael Laffin, curé de Tracadie, sur l'invitation du Père Prieur, présida la cérémonie. Des chants furent exécutés par le chœur des moines, sous la direction du père Joseph. De nombreuses personnes assistèrent à la cérémonie, en plus des religieux trappistes.

«La tombe du Père Vincent fut ouverte ; on trouva ses ossements et, de plus, presque tous les grains de son chapelet, une croix en cuivre, sa ceinture monastique très bien conservée et beaucoup de morceaux de ses vêtements. La translation se fit avec soin et piété.»²⁵

Une deuxième translation avait lieu vingt-trois années plus tard, en 1926, à la suite de la fermeture définitive du monastère et de la vente de tous les biens de la communauté. Cette fois, c'est le R.P. Dominique Nogues, abbé de Notre-Dame-de-Thymadeuc en Bretagne qui préside la cérémonie. Il le fait à titre de dernier prieur du Petit Clairvaux, à l'occasion d'un dernier voyage qu'il effectue à Tracadie, voyage d'adieu définitif à la population de toute cette région, aux amis des trappistes, aux paroissiens de Tracadie, qu'il ne reverra plus.

Les restes mortels des moines français décédés au cours des années furent déposés dans une cassette avant d'être enterrés avec ceux du Père Vincent, dans le vieux cimetière paroissial, qui se trouvait alors à l'avant et à gauche de

25. Ibid.

l'église. L'abbé Nash, qui succéda au curé Roberts, au cours des années 50, fit enlever toutes les pierres tombales, y compris celle du Père Vincent, et les installa à l'arrière de l'église, du côté ouest, et le cimetière primitif fut transformé en une belle pelouse. Seule une pierre plate marque l'emplacement de la fosse du Père Vincent et de ses compagnons.²⁶

Pierres tombales

L'abbé Hubert Girroir, curé d'Arichat de 1853 à 1863, fit graver une pierre en l'honneur du Père Vincent, dans l'intention de l'expédier à Tracadie, mais comme son transport présentait des difficultés, dans le temps, il la fit installer dans le vieux cimetière d'Arichat où elle se trouve encore, et sur laquelle on peut lire :

« In memory of Rev. Father Vincent de Paul, prior of the Trappists who died at Tracadie 1853, age 84 years.

Also Rev. Father François-Xavier, chapelain to the Nuns. Died at Tracadie 1862 — 77 years. »

L'autre pierre tombale, en marbre blanc, don d'un marchand d'Halifax, soit celle que le curé Nash a fait placer à l'arrière de l'église actuelle de Tracadie, porte la longue inscription suivante :

« This marble was raised to commemorate the Christian virtues of the Rev. Fr. Vincent, superior of Little Clairvaux, N.S. He was born in the diocese of Lyons, in France, in the year of Our Lord 1768, died January 1, 1853, aged 84 years. He was 54 years a priest, 44 in the Order of La Trappe, and 40 years in this province — the first of his Order that settled in America. Beloved by those who had the pleasure of his acquaintance, and revered by all. His visit to Halifax during the terrible year of the cholera to administer the rites of the Church to hundreds in their last moments will long be remembered. He was in life similar to St. Hilarion Ab. one of

26. À l'automne de 1978, lors du passage de l'auteur à Tracadie, cette pierre était introuvable, par suite du bouleversement du terrain par un camion livreur d'huile de chauffage qui s'était embourbé à cet endroit.

the Fathers of the forests and in the unshaken confidence of this trust sought to conform himself to the model of his heavenly Master who meant not the mockery of human hope when he said «learn of me' and 'I have given you an example that as I have done, so also do you'. Sic itur ad astra.»



*Pierre tombale du père Vincent de Paul, à Tracadie
(Photo de l'auteur).*

Testament du Père Vincent

Les archives de la Trappe d'Oka conservent deux textes du testament du Père Vincent. L'un des textes est vraisemblablement une copie de l'original. L'autre serait donc le texte que le Père Vincent a lui-même rédigé deux mois

avant sa mort. Ce texte, reproduit ci-après, est conforme à celui que renferme la *Vie inédite* du Père Vincent. Comme il est dit dans la lettre suivante, ce document ne serait parvenu à l'abbaye d'Oka que 80 ans après sa rédaction. Où se trouvait-il pendant ce temps? Quoi qu'il en soit, c'est au presbytère d'Arichat, autrefois l'évêché, qu'il était gardé lorsque l'abbé Amable Maubourquette, curé d'Arichat, eut l'heureuse idée de le confier aux archives appropriées :

« Le 13 juillet 1933

Rév. Père Supérieur
Monastère des PP. Trappistes
Oka, Qué.

Rév. Père,

Je viens de trouver par accident l'écrit ci-inclus contenant le testament du Père Vincent.

Je viens de le copier et je vous l'envoie pour compléter la vie du bon Père que je vous ai envoyée déjà.

Même si ce bon Père n'est jamais déclaré saint par l'Église, sa vie parmi nous continuera d'être une inspiration peu ordinaire dans notre vie chrétienne.

Agrérez, Rév. Père, l'hommage de ma vénération en N.-S.

A.E. Maubourquette, ptre»²⁷

Texte du testament :

« Moi, Vincent de Paul, suis résolu de ne plus m'occuper que de la pensée de la mort et m'attendre à chaque instant de mourir. L'heure de la mort va bientôt sonner pour moi.

Prière avant de mourir — Recevez, mon Dieu le sacrifice que je fais de ma vie pour les péchés que j'ai commis. Je vous l'offre comme le martyr que je souhaiterais endurer en vue de mes fautes et de la charité de Jésus-Christ. Seigneur, faites-moi miséricorde. J'accepte la mort comme une pénitence que vous m'imposez. J'ai beaucoup à gémir sur mes péchés, sur le défaut de foi, de contrition, de componction, sur ma tiédeur, mon infidé-

27. Archives de l'abbaye d'Oka.

lité à la grâce, mes recherches de la nature et de l'amour propre et toutes mes sensualités, ma légèreté dans mes actions et même dans mes confessions et mes communions.

Agréez ma mort, ô mon Dieu, pour toutes ces fautes et bien d'autres. Je veux tout ce que vous voulez. Je me sou mets à toutes les peines et souffrances qui la précéderont, et à ce que mon corps, après la mort, soit mangé par les insectes, par les vers, détruit et réduit en cendres, en poussières, afin que le Seigneur en triomphe et en soit glorifié. Amen, Amen, Amen, ainsi soit-il.

Je suis né et ai été baptisé le 29 octobre 1768. J'ai été fait prêtre clandestinement à Lyon dans le temps de la Révolution sanguinaire de France (où la guillotine faisait encore tomber les têtes) par le Révérendissime Ch. Fr. Daviau Dubois de Lanzay, alors archevêque de Vienne, en Dauphiné, le 7 avril 1798.

J'ai eu 49 ans de prêtrise et 42 de profession religieuse en 1847. Voilà. Voilà 84 ans passés que je suis en pèlerinage sur la terre, que j'y vis comme un étranger et un voyageur.

Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est. Hélas, combien mon pèlerinage est long ! et je trouve que je n'ai vécu qu'un jour, que je n'ai rien fait qui soit digne de Dieu, en un mot que je n'ai rien fait de bien. Il est temps de commencer. Me voilà sur le bord de ma fosse, près d'être jugé. Que deviendrai-je si je n'ai fait aucun bien, si toute ma vie n'a été que péché, qu'imperfection, inconstance, tiédeur et irrégularité, etc., etc...

Ô vous, qui m'avez créé, ayez pitié de moi. Faites-moi miséricorde, miséricorde, miséricorde et toujours miséricorde.

Pauvre Fr. Vincent

Si je ne puis lire ni parler à l'article de la mort, mais que j'entende, je prie une personne charitable de me lire cet écrit.

Si je vis encore quelque temps, j'aurai 84 ans, le 29 octobre 1852.

Amplius labor et dolor.»

Sa prière quotidienne

Nous savons maintenant que le Père Vincent de Paul fut un grand saint. Et les grands saints sont les fidèles serviteurs de Dieu ; par leurs travaux, leurs mortifications, leurs prières, ils sont en communication constante avec leur Créateur. Pour lui aider à demeurer dans cet esprit de soumission entière à la « sainte volonté de Dieu », voici la prière si simple, mais si émouvante, que le Père Vincent récitait tous les jours. C'est l'auteur de la *Vie inédite* qui nous la révèle :

« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu, je n'en sais rien ; tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez tout prévu, réglé et ordonné de toute éternité. Cela me suffit, j'adore vos desseins éternels et impénétrables. Je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout. J'unis ce sacrifice à celui de Jésus-Christ mon Sauveur. Je vous demande en son nom et par ses mérites infinis la patience dans mes peines, et la soumission qui vous est due pour tout ce que vous voulez et permettez. Ainsi soit-il ! »

Sa première messe dans la région de Tracadie

À son arrivée dans la région de Tracadie, le Père Vincent aurait dit sa première messe à Havre-à-Boucher, sur une table de cuisine, dans la maison du grand-père d'un certain P.J. Webb, de Sydney. C'est pour cette raison, sans doute que ce monsieur Webb avait conçu le projet de faire transférer les restes mortels du vénérable Père du cimetière de Tracadie à celui de Havre-à-Boucher. Il avait décidé d'en faire une « great ceremony ». À cette fin, il avait fait traduire en anglais le texte de la *Vie inédite* du Père Vincent dans l'intention de la publier et de la lancer à l'occasion de cette « grande cérémonie ». On lira les détails de ce projet dans les deux lettres de M. Webb et dans les deux lettres de l'abbé Amable Maubourquette, reproduites ci-après, les premières en partie, les deux autres *in extenso* :²⁸

28. Ces lettres sont aux archives de l'abbaye d'Oka.

**Première lettre de M. Webb à l'abbé
A.E. Maubourquette, Arichat (15 mai 1922)**

«... I visited Oka in April and met the mitred Abbot, Rev. Dom Pacôme. He was all kindness to me. I may tell you here, confidentially, without seeing you personally, what my intention concerning the above is, but guard it as a complete secret. I should like for you not to mention it to anybody, outside of Fr. Ronald of H. Boucher. It is this: Father Ronald has given his permission, and I received permission also from the Head of the Trappist order in Rome to have the body of Fr. Vincent transferred from Tracadie to H. Boucher, and when we do that, we would like to have the book in readiness there, for I know it will meet with a ready sale. Our desire is to make that one great ceremony and the Abbot of Oka will come down and participate at the Mass, and have you and Fr. J. De Coste preach on the occasion... We will make it a big French Fete. Father Vincent said his first mass in H. Boucher on my Grandmother De Coste's table. She was a native of West Arichat and lived 110 years and died at my own home. The reason we want to keep this secret is that the people of Tracadie might object to the transfer of the body...

P.J. Webb,
Sydney Investments Ltd.»

**Deuxième lettre de M. Webb à l'abbé A.E.
Maubourquette, Arichat (12 mai 1923)**

«... The first mass Fr. Vincent said was celebrated on a kitchen table in the home of the writer's grandfather, Mr. Régis De Coste. His wife, who was my grandmother, Anne de Coste, was the only one in the section at that time who could read French, and she prepared the children for their first communion. Fr. Vincent would come down about every two months to give them the Holy Eucharist for the first time. She lived with my mother, who was her daughter, for thirteen years and died on March 1st, 1884 at the age of 110 years. Fr. Vincent told her she would live to a ripe old age and be blessed by her generations.

I will have to see you personally before the summer is over to go more fully into this and to state some of the prophecies that he told her (my grandmother) and which have since been fulfilled, and which I have heard from her own lips.

P.J. Webb,
Sydney Investments Ltd.
(Real Estate)»

«I am sending you under cover what I think is a complete narration of Fr. Vincent's life.»

Lettres de l'abbé Maubourquette

«Le 30 août 1925

Rév. Père Abbé
La Trappe d'Oka
P.Q.

Révérénd Père,

J'ai en ma possession depuis deux ans le manuscrit de la «Vie du Père Vincent», avec photographies.

C'est M. Peter J. Webb qui les a envoyés, m'obligeant de faire la traduction anglaise de la «Vie» pour plus de la moitié. La première partie de l'ouvrage avait été traduite par un protestant à Sydney même. Je ne réponds pas de la correction de cette partie. Il faudrait revoir et corriger le tout, je pense.

J'ai compris de M. Webb que c'est d'Oka que lui est arrivée cette «Vie» et je vous écris pour vous en avertir et vous offrir de vous l'expédier si vous le désirez.

Bien à vous en N.-S.
A.E. Maubourquette

Le 8 sept. 1925

Rév. Père Gildas, ptre
La Trappe, P.Q.

Rév. Père,

Je vous envoie la «Vie du Père Vincent» avec traduction, par colis postal recommandé.

Je suis content de faire cette petite dépense pour vous plaire, mais il me semble que mon pénible labeur de la traduction d'une bonne partie de cette « Vie » mérite une récompense. Ça m'a coûté beaucoup de temps et de travail — plusieurs mois, malgré mes occupations ordinaires. M. Webb, à qui je me plaignais de cet excès de travail, m'a promis \$150 quand la « Vie » serait publiée. Je me contenterais de moins que cela, quoique je ne voudrais pas recommencer cet ouvrage pour moins de \$100.

Ce M. Webb n'est jamais entré dans votre noviciat, mais il a pris part dans l'achat de votre monastère de Tracadie, dans ce diocèse. Il a visité Oka, en 1924, et c'est de là qu'il a rapporté la « Vie du Père Vincent » qu'il voulait faire publier en anglais.

Mais ses plans pour cette publication aussi bien que pour le transfert des restes du Père Vincent de Tracadie au Havre-à-Boucher n'ont pas abouti. Lui-même a subi des revers de fortune et a quitté le pays. Il est en Floride, à présent, je crois.

Bien à vous en N.-S.
A.E. Maubourquette, ptre»

Comme l'explique l'abbé Maubourquette, le projet de publication de la *Vie du Père Vincent* et du transfert de ses restes au cimetière de Havre-à-Boucher ne s'est pas réalisé. À la réflexion, il semble bien que l'endroit tout désigné pour le repos définitif du Père Vincent soit bien Tracadie, où il a passé la plus grande partie de sa vie comme missionnaire, comme curé, comme fondateur du Petit Clairvaux et du couvent des trappistines, comme prieur du premier et comme aumônier du second.

Procès de béatification

La réputation de sainteté qu'avait connue le Père Vincent durant sa vie n'était pas morte avec lui, et la question de sa béatification ne tarde pas à se poser. Cinquante ans après sa mort, le Père supérieur du Petit Clairvaux adresse à Rome une requête en ce sens que le Chapitre de 1904 accueille favorablement. L'évêque d'Antigonish, Mgr Came-

ron, veut aussi collaborer à cette cause en nommant une commission d'enquête composée de «doctes et prudents» membres du clergé. Il y avait dès le début ample matière à étude dans les nombreux cas de guérisons miraculeuses, déjà signalées et attribuées au saint religieux.

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, le procès de béatification se résuma à ces premières démarches et n'eut pas de suite.

Si le Père Vincent n'est pas encore élevé sur les autels, il n'en demeure pas moins un grand saint, comme en font foi tous les actes de sa vie. Il a pratiqué la charité et toutes les vertus chrétiennes à un degré bien au-dessus du niveau auquel parviennent même les meilleurs chrétiens. Comme le dit l'auteur de la *Vie inédite* :

«...sans prétendre qu'il fût impeccable et infaillible, qu'il n'ait jamais payé son tribut à l'humaine faiblesse, nous croyons que dans toute l'histoire de cette belle vie, il n'y ait une seule page dont nous ayons à rougir pour sa mémoire.

... l'assiduité du Père Vincent à la prière était si grande, nous dit-on, que ses genoux, comme ceux de saint Jacques le Mineur, étaient devenus aussi durs que la peau d'un chameau.»

Quelqu'un a dit : « Un saint triste est un triste saint ». Le Père Vincent ne fut jamais un saint triste. Laissons encore l'auteur de la *Vie inédite* nous le dire à sa façon :

« Il ne faudrait pas croire toutefois que, sévère et dur pour lui-même, le Père Vincent rendit sa vertu pénible au prochain. D'après de nombreux témoignages, il était très aimable, c'est ce que certifie entre autres le R.P. Odilon.»

Voici ce que disait le chanoine Pallière, curé de Chalamont, en 1882 :

« Pendant son séjour en France, il logeait assez ordinairement au couvent des Trappistines de Naire. Alors vivait dans la ville de Lyon une famille chrétienne un peu parente du religieux qui allait de temps en temps, et le vendredi, dîner chez elle. Une vieille dame, dernier mem-

bre de cette famille, m'a raconté que l'on était heureux de le recevoir, il savait si bien récréer par sa douce gaité et surtout par ses conversations si intéressantes qu'on ne se lassait pas de l'entendre.»

Et l'auteur de la *Vie inédite*, à qui nous devons cette citation du chanoine Pallière, ajoute :

«... Et seront facilement de cet avis, tous ceux qui se rappellent les pages si vivantes et si dramatiques en même temps que si simples et si édifiantes de ses récits sur les Acadiens.»

Le Puits du Père Vincent

Est-ce un miracle ? Est-ce une légende ? S'agit-il d'un fait banal dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours ? Il semble bien que l'éminente sainteté du Père Vincent nous autorise à rattacher ce fait, ou du moins cette croyance populaire, aux autres événements de sa vie courante. On parle encore du « puits du Père Vincent », qui se trouve à mi-chemin entre L'Ardoise et Barra Head, au Cap-Breton. Un jour, pendant qu'un groupe d'hommes travaillaient à la construction du chemin reliant ces deux localités, le Père Vincent s'est trouvé à passer par là, en route pour visiter les Indiens de l'île Sainte-Famille. L'un des hommes, s'adressant au Père, lui dit : « Mon Père, il fait chaud aujourd'hui, et il n'y a pas une goutte d'eau dans les environs. — Allons voir, répond le Père, si nous ne pouvons pas en trouver. » Il s'éloigne de quelques pas, fait un petit trou dans la mousse et dit : « Creusez ici et vous trouverez toute l'eau qu'il faudra pour étancher votre soif, et de la bonne eau aussi. » À peine les hommes avaient-ils commencé à creuser qu'une belle source d'eau jaillit du sol. Et depuis, l'eau continue à sortir de terre à cet endroit.

Le Mémoire du Père Vincent

Les archives de l'abbaye d'Oka conservent le texte d'une traduction anglaise du *Mémoire* du Père Vincent. Dans un document rédigé en 1838 sur la « mission de la Nouvelle-

Écosse où il a passé vingt ans», et reproduit dans la *Vie inédite*, le Père Vincent déclare :

« En 1824, je traçai un mémoire par l'ordre de mon supérieur, qui jugea à propos contre mon attente, de le soumettre à l'impression, sans doute pour la plus grande gloire de Dieu. J'y rapportai ce que j'avais remarqué d'intéressant à compter de l'époque de mon arrivée en Amérique, jusqu'à l'année 1823. »

La traductrice du *Mémoire*, Mlle A.M. Pope, a ajouté la note suivante, en marge de cet écrit :

« Translator's note :

The original from which the translation was made was printed in France in the year 1824, and as far as is known, is the only copy in Canada. It was for many years lying *perdu* in the old convent of the Trappistine Sisters, in Tracadie, Nova Scotia, where it was discovered in the autumn of 1883. It was interspersed with corrections and footnotes in the pious monk's own handwriting and was printed at a private press in the Trappist Monastery, Bellefontaine, France.

The Translator
Charlottetown, P.E. Island
18th June 1886»

Dans le moment, on ne semble pas savoir où se trouve ce document.

La *Vie inédite* du Père Vincent

On conserve également à l'abbaye d'Oka le manuscrit d'une *Vie du Père Vincent* que nous avons si souvent citée tout le long du présent travail. Il est écrit à la plume sur un papier de petit format. Il ne porte ni date ni nom d'auteur. On y cite abondamment le *Mémoire* du Père Vincent, écrit en 1824. Transcrit à la machine à deux interlignes, sur du papier de 11 pouces sur 8½, il compte 296 pages.

L'abbé Maubourquette, curé d'Arichat de 1907 à 1946, gardait ce précieux document à son presbytère, comme il le signale dans les lettres reproduites ci-dessus.

Cette biographie a pour titre :

*Le R.P. Vincent de Paul
Trappiste et missionnaire
de 1768 à 1853*

Elle a été écrite au début des années 1900, comme l'établit la citation suivante de son auteur :

« Depuis la mort du serviteur de Dieu, le bon Père Vincent de Paul, cinquante ans ont passé. Un demi-siècle, à celui qui l'a vécu, s'est écoulé, semble-t-il, avec une effrayante rapidité, et pourtant de combien d'événements divers de bons et de mauvais jours n'a-t-il pas été rempli ! »²⁹

Épilogue

Le Père Vincent a passé une quarantaine d'années en Acadie, dont trente-cinq dans la région de Tracadie. Tous ceux qui l'ont connu durant sa vie mortelle, ont vu en lui un saint homme, constamment préoccupé du bien-être spirituel et matériel des gens au milieu desquels il a vécu.

Que reste-t-il de tous ses labeurs, de tous ses sacrifices, de toute cette belle vie consacrée à l'extension du règne de Dieu ici-bas ?

Il a assurément laissé, durant son long séjour dans le pays d'Acadie, une empreinte qui n'est pas près de s'effacer. Pendant un demi-siècle, plusieurs générations ont bénéficié de ses enseignements et de ses services, car il a solidement implanté la foi catholique parmi une population qui avait été privée en grande partie des secours de leur religion depuis la cession de leur pays. Et l'on sait combien les Acadiens, aussi bien que les Indiens convertis autrefois par l'abbé Maillard, tenaient à leur religion et étaient décidés à y demeurer fidèles.

Un grand saint est passé parmi eux. Quel privilège pour les habitants de Chezzetcook, de Tracadie, de Pomquet, de

²⁹. *Vie inédite*. Rappelons que le Père Vincent est décédé le 1er janvier 1853.

Havre-à-Boucher d'avoir pu bénéficier, pendant près d'un demi-siècle, de l'œuvre admirable de ce saint missionnaire, envoyé de Dieu, pourvoyeur de grâces spéciales de sanctification et de salut !

Après une vie si féconde, marquée de la seule ambition de faire éclater la gloire de Dieu et de conformer sa propre conduite à la « sainte volonté de Dieu », on aurait pu graver sur le monument de ce saint homme les strophes suivantes du grand écrivain Louis Veillot, que lui avait inspirées sa vie, consacrée à la défense de la cause catholique :

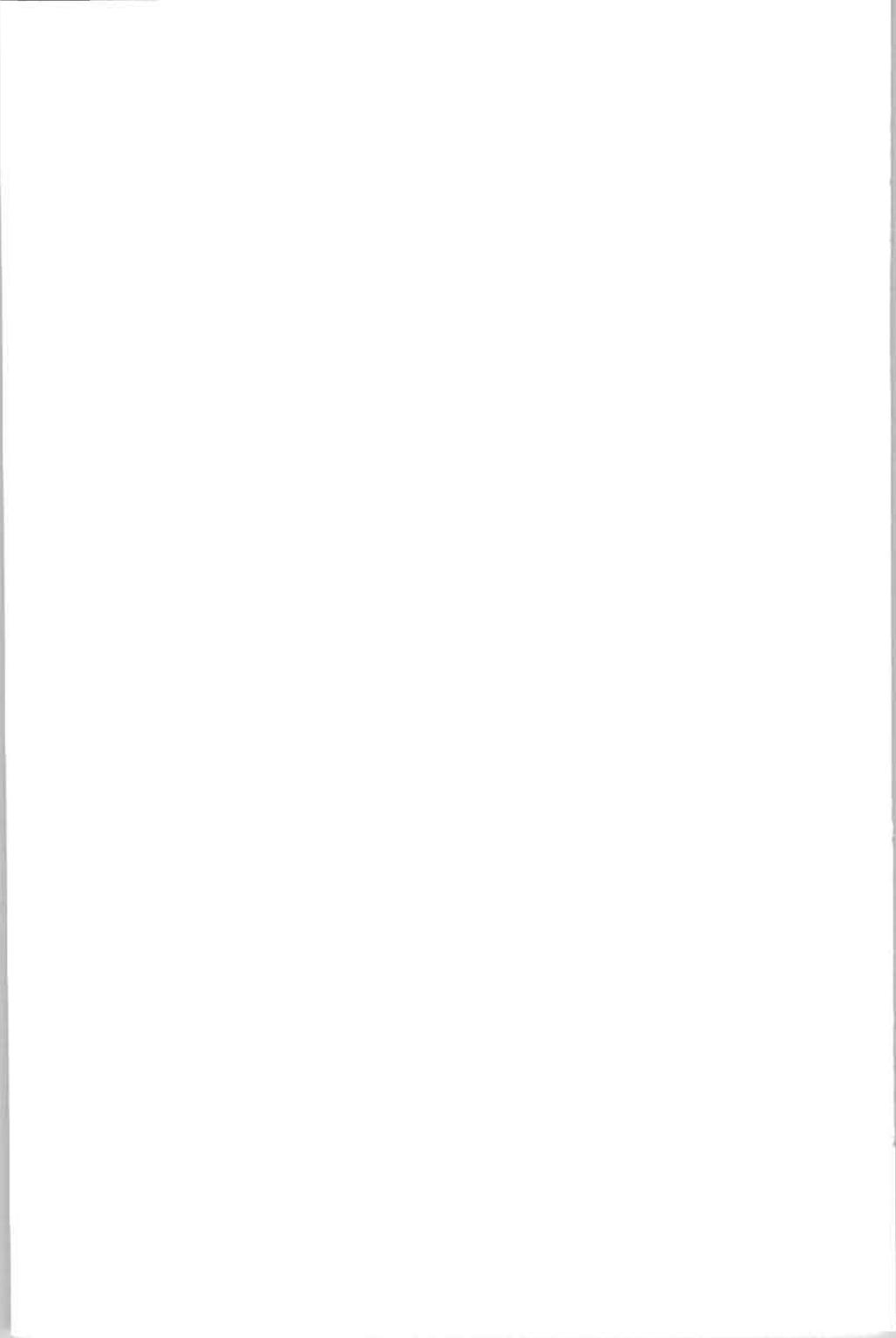
« Après la dernière prière,
Sur ma fosse, plantez la croix ;
Et si l'on me donne une pierre,
Gravez dessus : J'ai cru, je vois.

Dites entre vous : « Il sommeille ;
Son dur labeur est achevé. »
Ou plutôt dites : « Il s'éveille ;
Il voit ce qu'il a tant rêvé. »

Quant à ma vie, elle fut douce ;
Les ondes du ciel font fleurir
Sur l'aride pierre la mousse,
Sur les remords le repentir.

Dans ma lutte laborieuse
La foi soutint mon cœur charmé.
Ce fut donc une vie heureuse,
Puisque enfin j'ai toujours aimé.

J'espère en Jésus. Sur la terre
Je n'ai pas rougi de sa loi.
Au dernier jour, devant son Père,
Il ne rougira pas de moi. »



II — LE PETIT CLAIRVAUX (1825-1919)

L'endroit



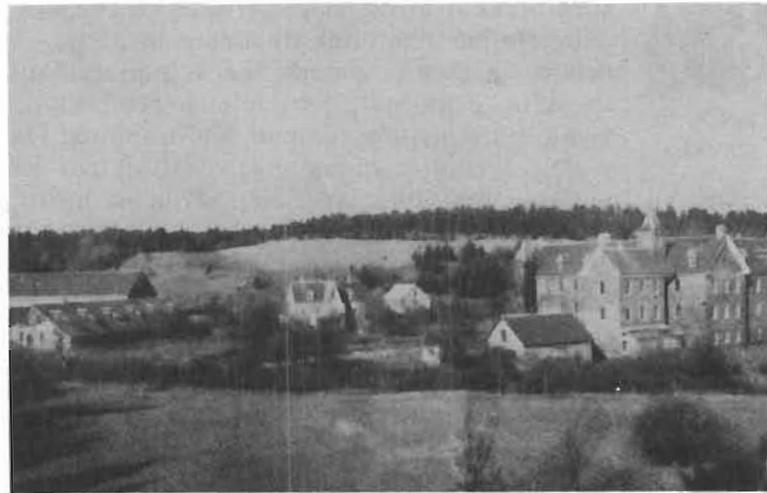
PETIT
CLAIRVAUX

Le voyageur qui emprunte l'ancienne route no 4 et qui se dirige vers la chaussée de Canceau et l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, passe devant l'église de Tracadie; aussitôt après il arrive à une croisée de chemins, marquée par une croix dominant un tertre. À droite, un chemin conduit vers le sud et aboutit, à un demi-mille plus loin, à l'endroit où vivait autrefois une communauté trappiste. On y voit encore le monastère, construit par les Pères, et sis dans une vallée paisible, idyllique même, arrosée par le ruisseau du Monastère. C'est dans ce site enchanteur qu'ont vécu pendant cent ans les membres d'une communauté cistercienne, fondée par le Père Vincent de Paul.

L'ancien domaine abbatial, abandonné depuis 1919, est devenu la propriété d'un autre ordre religieux, — les Pères Augustiniens, — installé dans l'ancienne abbaye depuis 1938 année où six religieux quittaient leur couvent de Riverdale, près de la ville de New York, pour rouvrir le vieux monastère.



*Ancien monastère des Pères trappistes, maintenant occupé par les Pères Augustiniens
(Photo de l'auteur).*



Vue récente de l'ancien domaine abbatial.

Le Petit Clairvaux, car c'est le nom qu'a porté l'ancien couvent durant son existence séculaire à Tracadie, a connu, à l'instar de son fondateur, une vie difficile parsemée d'épreuves et de tribulations de toutes sortes. Le Petit Clairvaux a vu le jour dans la misère, et au cours de son existence, il a eu plus que sa part de déboires et de vicissitudes : lenteur de la fondation, manque de vocations, incendies : enfin, la guerre de 1914-1918, en appelant sous les armes les anciens trappistes qui étaient de nationalité française, mit fin à cette vie communautaire.

Les débuts



LA TRAPPE

L'histoire des trappistes en Amérique, remonte à Dom Augustin de Lestrange «sauveur» de l'Ordre. Il était maître des novices à la Trappe, à Soligny en France, quand éclata la révolution. À la suite de la suppression des ordres religieux en France, Dom Augustin se réfugia à la Val-Sainte, en Suisse, en 1791, avec vingt-cinq autres religieux. Il décide d'établir une colonie de trappistes en Amérique. Dès 1793, il avait eu l'intention d'envoyer des religieux au Canada, sous la direction du Père Jean-Baptiste, mais à cause de difficultés d'ordre politique, le départ n'eut pas lieu.

Neuf ans plus tard, soit en 1802, Dom Augustin charge Dom Urbain Guillet et quarante compagnons de fonder un ordre en Amérique, plus précisément dans le Kentucky. Les trappistes y passèrent une dizaine d'années, mais ne réussirent pas à mener à bonne fin leur entreprise. Pendant ce séjour prolongé dans le centre des États-Unis, les moines jouèrent le rôle de missionnaires en s'adonnant à l'évangélisation des Indiens au milieu desquels ils vivaient. Ils furent rappelés à New York en 1814 par le Père abbé Augustin de Lestrange qui, chassé de France par une nouvelle persécution, s'était d'abord rendu à la Martinique dans le dessein d'y fonder un monastère. N'ayant pu mettre

son idée à exécution, il revint à New York, et là, après avoir rappelé près de lui les trappistes de Dom Guillet et ceux du Père Vincent, qui lui non plus, n'avait pas réussi à établir une communauté dans la région de Baltimore, mit finalement sur pied un établissement situé, à ce moment-là, à la périphérie de la ville de New York, à l'endroit où s'élève à l'heure actuelle la cathédrale Saint-Patrice, sur la 5^e avenue.

La persécution ayant cessé en France, par suite de la défaite de Napoléon et de son exil à l'île d'Elbe, Dom Augustin ferme son établissement de New York et décide de retourner en France, où il était devenu pressant de réorganiser les communautés trappistes.

Nous avons déjà vu que le Père Vincent de Paul et six frères convers avaient été laissés en Amérique, afin de voir à la disposition des biens des trappistes, et comment le navire qui devait transporter les religieux en France avait levé l'ancre et était parti sans le Père Vincent.

Le Père Vincent s'était réfugié chez l'abbé Edmund Burke, grand vicaire de Mgr Plessis, évêque de Québec. Loin d'être à charge au grand vicaire, il devint pour lui un précieux auxiliaire à ce moment-là, car l'abbé Burke était sur le point de s'embarquer pour l'Europe. Le Père Vincent pourrait donc employer utilement son temps en prêtant main-forte à l'adjoint du grand vicaire, l'abbé Pierre Mignault dont l'état de santé n'était pas des plus florissants.

Le Père Vincent était parti de France avec les instructions de fonder un monastère de trappistes en Amérique, mais il avait échoué dans sa tentative. Il n'en avait pas pour autant abandonné l'idée, et il voyait dans l'incident du départ inopiné du bateau l'expression de la volonté de Dieu, qui par un concours de circonstances, le retenait au pays pour qu'il y établisse le monastère rêvé.

D'ailleurs, l'idée d'une telle fondation n'était pas nouvelle. Déjà, dès 1813, l'abbé Burke, futur vicaire apostolique, avait exprimé le désir de voir les trappistes s'établir au

Canada. Il le dit dans une lettre qui porte la date du 9 février 1813 :

« Nothing would give me greater pleasure than to see a fine establishment of these good Fathers in Upper Canada, and even in Lower Canada ; it would be a great blessing... I shall certainly expend every effort towards this end. I shall give them as much land as they are able to cultivate, and shall add to this about a hundred guineas ». ¹

Et Mgr Plessis de lui écrire, le 16 mars 1813 :

« Les Trappistes n'ont assurément aucun lieu de craindre d'être mal vus au Canada. Ces braves gens sont propres en tout temps à édifier un diocèse et à y honorer la religion. Mais l'idée d'y venir sans avoir été auparavant agréés du gouvernement, n'est pas supportable. Je sonderai là-dessus Sir George Prevost et, supposé qu'il voit favorablement le projet de cet établissement, je l'intéresserai à le recommander aux ministres de Sa Majesté et j'en donnerai avis au Révérend Père Abbé, par le moyen de M. de Bouvens, mon grand vicaire à Londres ». ²

Remarquons qu'en 1813, le diocèse de Mgr Plessis comprenait le Québec et la Nouvelle-Écosse, en somme tout le Canada. L'Église de la Nouvelle-Écosse est détachée du diocèse de Québec en 1817. C'est alors que l'abbé Edmund Burke, curé d'Halifax, est sacré évêque et nommé vicaire apostolique, le 19 mai de cette même année.

L'idée d'une fondation trappiste est bel et bien lancée, mais il s'agit maintenant de se mettre en règle avec les autorités civiles. Mgr Plessis écrit donc, en date du 27 juillet 1815, au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Sir John Sherbrooke. À la suite d'une visite que

1. Lettre reproduite par Rev. Luke Schrepfer, O.S.A., *Pioneer Monks in Nova Scotia*. St. Augustine Monastery, Monastery, N.S., 1947, p. 47.

2. Lettre reproduite dans *Mémoire sur les missions de la Nouvelle-Écosse, du Cap-Breton et de l'île du Prince-Édouard, de 1760 à 1820*, par un comité de prêtres du diocèse du Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, Québec, 1855, p. 225.

l'évêque vient de faire dans cette province, il lui expose les avantages d'une telle fondation :

« Halifax, 27 juillet 1815

La visite des paroisses et missions de mon diocèse m'ayant conduit dans cette capitale de la Nouvelle-Écosse, mes yeux ont été frappés et mon cœur affligé du grand nombre des sauvages de la nation des Micmaks qui y sont errants, pauvres, abandonnés à l'ivrognerie, à la paresse et aux vices qui découlent de ces deux funestes sources. Votre Excellence, plus portée que moi de voir ces désordres, en gémit avec d'autant plus de raison que ces Micmaks sont naturellement bons et dociles, et n'ont rien de la férocité des autres nations sauvages qui existent au Canada. Sous ce dernier rapport, ils ne sont pas indignes de l'attention paternelle du Gouvernement de Sa Majesté. Ce sont des enfants auxquels il faut enseigner le travail...

Les Mikmaks ont été élevés dans la religion catholique, et bien que privés de missionnaires depuis environ cinquante ans, ils en conservent cependant les principes, tellement qu'il n'y a pas un seul qui ait encore abandonné cette religion...

Il leur faudrait l'assistance d'une communauté vigilante et industrielle dont plusieurs membres, une fois familiarisés avec leur langue, pourraient, les uns au défaut des autres, les catéchiser, les instruire, les rappeler aux bonnes mœurs, surtout leur inspirer, de parole et d'exemple, l'amour du travail et le moyen de s'y appliquer avec fruit.

Or, il n'existe peut-être pas au monde de communauté plus propre à remplir ces différentes fins que les religieux de la Trappe...»³

Il faut, cela est évident, garder au pays le Père Vincent, le seul trappiste qui soit demeuré au Canada et qui puisse s'occuper de la fondation. L'évêque s'adresse ensuite au supérieur du Père Vincent, Dom Augustin de Lestange, abbé de la Trappe, Val-Sainte, en date du 1^{er} août 1815. Il reprend les arguments exposés au lieutenant-gouverneur

3. Cité par l'auteur de la *Vie médite*.

et le prie de bien vouloir laisser le Père Vincent au Pays.
Extrayons de cette lettre les passages suivants :

«J'ai donc pris sur moi de le retenir jusqu'au printemps et de le décider à ne point traverser l'Atlantique même sur des ordres qu'il recevrait de vous, jusqu'à ce que vous ayez été informé du projet qui est en spéculation. Je m'attends à recevoir des nouvelles d'Angleterre d'ici le mois de février; je vous en ferai part aussitôt. Il n'est pas nécessaire que vous attendiez cette date pour décider si vous consentez ou non à entrer dans mes vues. Votre parti une fois pris, s'il est pour l'affirmative, nous n'avons plus qu'à attendre la décision du Gouvernement. S'il s'y refuse, nous aurons vous et moi la consolation d'avoir fait notre possible pour procurer à l'église un moyen de plus de se propager dans cette partie du Nouveau-Monde...

Je me recommande, mon Révérend Père, à vos prières, ainsi qu'à celles de tout votre Ordre, auxquelles le P. Urbain a bien voulu m'associer, et suis avec un respect distingué

De votre Révérence
Le très humble et très obt serv.
J.O. évêque de Québec»⁴

Enfin, c'est au Père Vincent lui-même qu'il écrit, le 6 août 1815, de la baie Sainte-Marie où il se trouve à ce moment-là :

«Je vous invite à lire ma lettre ci-incluse au R.P. Abbé et à la lui transmettre par la première occasion avec la copie aussi incluse de mon exposé au général Sherbrooke. Vous verrez sous quel point de vue je fais principalement envisager votre établissement dans cette province.

M. Sigogne ⁵ vous attend pour demeurer avec lui au printemps et s'offre de vous tenir compte des frais de votre voyage, soit que vous le fassiez par mer ou par

4. Ibid.

5. Missionnaire à la baie Sainte-Marie.

terre. Vous aurez pour l'hiver une église chaude et beaucoup de tranquillité et de liberté pour vaquer à vos exercices.»⁶

Voilà donc les premières démarches faites en vue de la fondation d'un monastère. Et Dom Augustin autorise le Père Vincent à rester en Amérique à cette fin.

Le Père Vincent ne se rend pas à la baie Sainte-Marie, mais demeure à Halifax auprès de l'abbé Mignault, malade. À l'automne de 1815, il est envoyé à Chezzetcook où il prend charge de la paroisse, et y demeure, pendant près de trois ans. En dépit des occupations qui l'accaparent dans la charge pastorale et l'administration de cette paroisse, le Père Vincent ne perd pas de vue l'idée de son futur monastère. Voici ce qu'il écrit à Mgr Plessis le 19 septembre 1816 :

« Halifax, le 19 septembre 1816

Monseigneur,

...je n'ai point encore reçu de réponse de mon Supérieur, en France, à l'égard de notre projet d'établissement. En attendant, je me suis occupé à la mission de Chezzetcook...⁷

Il dit aussi à son supérieur, dans une lettre qui porte la date du 9 octobre 1816 :

« En faisant cette mission, je n'ai point perdu de vue notre objet qui est de chercher et de former des sujets propres à un établissement de notre ordre.»⁸

Une autre année se passe sans qu'on ait même commencé à mettre le projet à exécution. Le Père Vincent est toujours à Chezzetcook et à Halifax. Son projet de fondation ne va pas comme il le désirerait. Il reçoit de son supérieur une lettre lui demandant de revenir incessamment en France, à moins qu'il n'ait « une espérance fondée de former au plus tôt un établissement en Amérique ». Le Père Vin-

6. *Vie inédite.*

7. AAQ-NE V-94

8. *Vie inédite.*

cent devient hésitant, et cette fois-ci avec raison. Tirillé par le doute, il demande conseil à Mgr Plessis, dans une lettre qu'il lui adresse le 11 mars 1817 :

« Sancta Voluntas Dei
Halifax, 11 mars 1817

Monseigneur,

... Le Révérend Père Abbé, Dom Augustin, mon Supérieur en France, m'a écrit dernièrement de l'ancienne maison de la Trappe. Sa lettre n'est datée que du mois de septembre dernier ; il me déclare qu'il faut que je retourne incessamment à moins que je n'aie une espérance fondée de former au plus tôt un établissement de notre Ordre en Amérique. Je me sens incliné pour mon intérêt personnel à aller joindre mes frères dans l'ancienne maison de la Trappe (près Mortagne, département de l'Orne) où nous avons eu le bonheur de rentrer. Le Révérend Père Abbé me dit que les novices y abondent de toute part. Certainement j'y serais bien plus tranquille, et aurais bien plus d'avantages pour mon salut. Mais quand j'envisage quel bien pourrait faire en Amérique un établissement de notre Ordre, etc... j'ai peine à me décider à partir. Si je vois que le bon Dieu me donne les moyens pour l'entreprendre, j'essayerai de nouveau et de tout mon cœur, quelque sacrifice qu'il me faille faire.

Je prie donc et supplie Votre Grandeur sous les auspices de laquelle j'ai vécu jusqu'à présent depuis que la Providence m'a conduit dans ce pays, je la supplie dis-je, de me dire ce qu'elle en pense. M. Mignault m'engage beaucoup à me fixer au Cap-Breton. Je m'y sens porté un peu pour plusieurs raisons qui se trouvent renfermées dans le nouvel ordre de choses par rapport au nouveau diocèse de la Nouvelle-Écosse,⁹ mais je n'ai pas grands moyens pécuniaires pour commencer, et Mgr Burke m'offre des terres à Antigonish et paraît vouloir m'aider de tout son pouvoir.

...

9. Le 26 juillet 1817, l'Église de la Nouvelle-Écosse est détachée de celle de Québec, et devient un vicariat apostolique. Mgr Burke arrive de Rome « avec le titre d'évêque de Sion et chargé du vicariat apostolique qui vient d'être créé ».

Daignez m'accorder votre bénédiction que j'implore à genoux de Votre Grandeur dont je suis avec le plus profond respect.

Le très humble et très
obéissant serviteur,
P. Vincent de Paul»¹⁰

Dom Augustin avait prié le Père Vincent de se rendre incessamment en France, «à moins qu'il n'eût une espérance fondée de former au plus tôt un établissement en Amérique», mais comme le dit le Père Vincent, la lettre de son supérieur avait été écrite six mois plus tôt. Ce laps de temps était suffisant pour permettre à Dom Augustin de changer d'avis. C'est bien ce qui ressort d'une lettre de l'abbé Mignault à Mgr Plessis, datée du 12 mai 1917 :

«Le père Vincent vient de recevoir une lettre de son supérieur. Le Père Abbé lui donne une entière liberté de s'établir dans la Nouvelle-Écosse...

Le Père Vincent est réjoui de la permission que lui donne son supérieur. Nous allons donc commencer sans faire de bruit. Chezsetcook va devenir *the head quarter*, à moins que Votre Grandeur n'en ordonne autrement.»¹¹

Comme le dit l'auteur de la *Vie inédite* du Père Vincent,

«Le bon religieux reste toujours attaché du fond de son cœur à son Ordre, à son supérieur, à ses frères d'outre-mer; il ne manque pas de les tenir au courant de ses entreprises, bien que de leur côté, les nouvelles soient un peu rares...»

L'été se passe sans apporter de solution à son problème. Comment peut-on être optimiste quand ses projets n'aboutissent pas? Il est bien difficile d'espérer quand ses desseins sont contrecarrés, mis en doute, rejetés. Il y a de quoi faire hésiter le Père Vincent et à lui faire perdre confiance dans

¹⁰ AAQ-NE V-97.

¹¹ AAQ-NE I-143.

son entreprise. Il s'en ouvre à l'un de ses anciens compagnons, Dom Urbain Guillet¹², qui lui aussi avait éprouvé des difficultés du même ordre au cours d'un essai de fondation aux États-Unis :

« J'avais beaucoup d'inclination à rester en Amérique, non pour y cultiver la terre mais pour y procurer la gloire de Dieu, en y faisant quelque chose pour notre Ordre. Mais je commence à m'en dégoûter. Car je vois que les gens n'y sont nullement disposés à embrasser la Réforme. D'ailleurs, voilà des prêtres qui arrivent en grand nombre d'Europe. Les fidèles et en particulier les sauvages ne manqueront pas d'assistance... »¹³

Départ de Chezzetcook

Le Père Vincent quitte enfin Chezzetcook, ses estimés paroissiens, ses chers Micmacs. Il s'est rendu compte que cette paroisse ne se prête pas à l'établissement qu'il a en vue. D'Halifax où il ne fait qu'un bref arrêt, il se rend à Tracadie. Il annonce son départ de Chezzetcook à Mgr Plessis, et dans la même lettre, lui demande s'il ne serait pas opportun qu'il se rende « au Canada » aux fins de recueillir des fonds pour son futur établissement. Sa lettre porte la date du 29 mars 1818. En voici quelques passages :

« Monseigneur,

J'ai quitté Chezzetcook il y a deux semaines (toutefois après avoir fait faire les pâques à ces braves gens) et suis à Halifax, jusqu'à ce qu'il arrive ici une chaloupe de Tracadie ou des environs pour me prendre et m'emmener là. J'y vais sous deux rapports différents : 1° pour voir la place, 2° pour faire faire les pâques aux gens de Pomket, Tracadie et havre Boucher. Car ils n'ont point eu de prêtre pour les assister depuis le départ de M. Manseau. Mgr Burke m'avait prié de m'y rendre même au commencement de l'hiver.

12. Dom Guillet ne lira jamais cette lettre puisqu'il était décédé depuis le 2 avril, sans que le Père Vincent en ait appris la nouvelle.

13. *Vie inédite*.

... cette mission faite, c'est-à-dire les pâques étant finies, je m'occuperai de l'objet de ma propre mission qui est de bâtir une espèce de monastère dans l'endroit que j'aurai choisi. Le temps presse : plusieurs sujets, acadiens, irlandais, américains se présentent pour embrasser notre genre de vie.

À ce sujet, j'aurais un conseil à vous demander, Monseigneur. Croyez-vous qu'un voyage de par le Canada pour y faire moi-même une collecte serait convenable et nécessaire pour le plus grand avantage de l'établissement ou bien qu'il suffirait de confier la souscription à quelque prêtre zélé du Canada que Votre Grandeur désignerait elle-même ? Je m'en rapporterai entièrement à sa décision. J'ai l'honneur seulement de lui faire observer qu'il est urgent que cette collecte se fasse le plus tôt possible, à cause des sujets qui se présentent et qu'il faut loger en premier lieu et retirer du monde où ils se perdraient peut-être... »¹⁴

Le Père Vincent à Tracadie

À Tracadie, où il est maintenant rendu, le Père Vincent se rend compte qu'il aura autre chose à faire que de se reposer dans le Seigneur, que de concentrer son attention à sa fondation, car il devra se charger de l'administration de trois paroisses : Tracadie, Pomquet et Havre-à-Boucher.

Grâce à l'encouragement de Mgr Plessis, il se fera une fondation trappiste en Acadie. C'est ce que laisse entendre le Père Vincent lui-même dans une lettre adressée à l'évêque de Québec :

« Arichat, 18 octobre 1818

Monseigneur,

Je crois véritablement que le plan proposé par Votre Grandeur est le meilleur qu'on puisse adopter pour avoir quelque succès. J'ai l'honneur de lui écrire d'Arichat où je me suis rendu dans la vue de me transporter d'ici au lac Bras d'Or pour visiter une place qui, dit-on, nous

14. AAQ-NE V-100

conviendrait bien. Je vous assure, Monseigneur, que la situation de Monseigneur de Sion¹⁵ et de ses ouailles me touche, en voyant que les catholiques de la Nouvelle-Écosse sont dans une grande pénurie de prêtres et que les sauvages de cette province se perdent entièrement par l'ivrognerie... Quand j'y pense sérieusement, je serais tenté de m'y fixer indépendamment des avantages que je trouverais ailleurs, comme au Cap-Breton. L'essentiel est de connaître la volonté du Grand Maître...¹⁶

Reste donc la grande décision à prendre, à savoir le choix de l'emplacement du futur monastère. L'établira-t-il au Cap-Breton? à Tracadie? Ou encore n'y aurait-il pas lieu de fonder un établissement à chaque endroit? Le Père Vincent n'est pas un homme aux décisions rapides et péremptoires.

En mai 1818, l'abbé Le Jamtel, missionnaire à Arichat, l'invite à venir le trouver et promet de l'accompagner à l'île Sainte-Famille, au Cap-Breton, emplacement possible de la future Trappe. Le Père Vincent trouve l'endroit intéressant. Explorant toutes les possibilités, Mgr Plessis écrit à l'abbé Calonne, missionnaire dans l'île Saint-Jean (aujourd'hui l'île du Prince-Édouard), afin de savoir combien de terrain serait accordé aux trappistes, le cas échéant, pour y établir un monastère. Comme on le voit dans toutes ces recherches, l'île Saint-Jean n'avait pas été écartée comme emplacement possible.

Le Père Vincent devait donc, en fin de compte, en arriver à une décision, et son choix tombe sur Tracadie, tout en n'écartant pas la possibilité d'un second établissement au Cap-Breton. Il fait connaître ses sentiments à ce sujet dans une lettre à Mgr Plessis, datée d'Arichat, le 28 octobre 1818 :

« Arichat, 28 octobre 1818

Je viens, Monseigneur, de voir la place en question.

15. Mgr Edmund Burke, titulaire du vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse, à Halifax.

16. *Vie inédite.*

La terre y est très bonne ; il y a là un ruisseau et même plusieurs capables de faire marcher un moulin.

Je pense que trouvant à peu près les mêmes avantages à Tracadie, puisqu'on m'offre là trois cent arpents de terre¹⁷ sur laquelle on peut aussi bâtir un moulin ; il serait peut-être meilleur et pour la plus grande gloire de Dieu et surtout à cause des sauvages de la Nouvelle-Écosse, de faire deux établissements en forme de missions, l'une à Tracadie, l'autre dans le Cap-Breton. J'ai écrit à mon R.P. Abbé Dom Augustin de m'envoyer trois ou quatre bons sujets parmi lesquels il y aurait deux prêtres qui sauraient l'anglais. C'est un plan que je me propose de détailler à Votre Grandeur par écrit ou de vive voix (ce qui sera peut-être mieux) afin d'en recevoir des lumières et former un arrangement soumis et dirigé par elle-même, aux pieds de laquelle je vous dis avec le plus profond respect,

Le très humble et très
obéissant serviteur,
Père Vincent de Paul»¹⁸

En attendant que soit érigé un monastère, il songe à un arrangement temporaire qu'il explique à l'évêque de Québec, dans une lettre qu'il lui écrit de Tracadie, le 27 mai 1819 :

« ... Voici mon cas : j'ai des jeunes gens avec moi, un petit monastère à faire cette année, l'ancienne chapelle de Tracadie à faire arranger pour en faire d'une partie l'église des religieux, et de l'autre la sacristie de la nouvelle Église de la paroisse de Tracadie... J'ai acheté 300 arpents de terre dont une partie est mise en valeur cette année...

La terre que j'ai achetée coûte £150. Si la collecte ¹⁹

17. Au dire M^{me} Robert Cunningham (née Girroir), de Tracadie, un nommé Pierre Girroir, fils de Jean-Baptiste, aurait cédé au Père Vincent de Paul une certaine étendue de terrain pour les fins de son futur monastère.

18. *Vie inédite*.

19. Il s'agit d'une quête qu'il demande à Mgr Plessis de faire en faveur de sa future fondation.

se trouve bonne. j'espère pouvoir la payer et avoir encore quelque chose de reste.»²⁰

Cette « ancienne chapelle » se trouve à la « Pointe », soit à une couple de milles au nord de la présente église. Il bâtit, en outre, une maison attenante à un petit bâtiment lié à la chapelle. Cette maison, terminée à l'automne de 1820, pouvait loger une douzaine de personnes.

Le Père Vincent voyait grand : en même temps qu'il met en branle l'organisation de la nouvelle communauté, il conçoit un plan de grande envergure pour les Indiens, c'est-à-dire les grouper en une sorte de village à proximité du monastère. Les religieux pourraient ainsi leur enseigner plus facilement et leur apprendre à cultiver la terre, donc à mieux se suffire à eux-mêmes.

Le Père Vincent écrit, à l'été de 1819, deux longues lettres à son supérieur, Dom Augustin, et lui fait part des événements les plus importants survenus depuis son arrivée dans la région de Tracadie. Dans la deuxième de ces lettres, dont la date ne peut être précisée, il dit entre autres choses :

« Jusqu'à présent, mon très cher et très Révérend Père, je n'ai point fait d'établissement formel de notre Ordre. Mais j'espère actuellement de réussir avec la grâce de Dieu. J'attends des fonds du Canada pour bâtir un monastère dans une bonne place appelée Tracadie, au milieu d'une nation qui parle français et qui est catholique.

Je désirerais, mon Révérend Père, que vous m'envoyassiez le plan d'un monastère de notre Ordre que j'avais eu l'honneur de vous demander depuis que la providence m'a arrêté en ce pays »²¹

L'auteur de la *Vie inédite* commente, dans les termes suivants, cette dernière lettre du Père Vincent :

« Dans toute la correspondance de notre bon Père Vincent, cette lettre se distingue par son allure vive et

20. AAQ-NE V-106

21 *Vie inédite*

rapide, tout y respire la joie et l'espérance. Enfin, le fidèle disciple va remplir les vœux de son Abbé. Il va fonder un monastère! Qu'on lui envoie un plan, des bréviaires, car les novices ne peuvent tarder à affluer. Pour les sauvages, croix, médailles, etc. sont attendues en grand nombre. Et dans ses beaux rêves, le supérieur du nouveau monastère entend les accords de la petite orgue qui chante dans son église, et il en fait la requête dans une charmante petite phrase que le professeur d'antan eût pu donner à ses élèves comme modèle d'éloquence insinuante et persuasive. La santé est meilleure... Bénissons Dieu mille et mille fois.

Heureux Père Vincent, il semble oublier que la vie du Chrétien n'est ici-bas, comme celle du divin Maître, qu'une longue croix et un douloureux martyre!»

Le choix de l'emplacement du futur Petit Clairvaux est chose accomplie. Le Père Vincent en donne, à plusieurs reprises, une description assez détaillée. D'abord, il le fait dans une lettre qu'il adresse à son supérieur, Dom Augustin, le 1er juin 1819 :

«... J'ai acheté cette année trois cents arpents de terre, dont quatre-vingt sont défrichés. J'y ai fait travailler, ensemençer ce printemps. L'année dernière j'ai fait semer trois boisseaux de froment dans le terrain qui avoisine notre petite retraite et j'en ai recueilli vingt-cinq. Ce qui prouve que la terre est bonne, et encore je n'ai fait que faire labourer sur une terre couverte de gazon et sans y mettre de fumier.»²²

Il revient sur le même sujet à l'automne de la même année, alors qu'il s'adresse de nouveau à son supérieur, le 17 novembre 1819 :

«La terre que j'ai achetée en ce pays contient trois cents arpents ²³ comme j'ai l'honneur de vous le marquer. L'endroit où nous bâtissons une maison est bien propre à

22. Ibid.

23. Il s'agit plutôt de 300 acres, puisque ces terres se trouvent en Nouvelle-Écosse où les mesures anglaises sont en vigueur. La vente a été dûment enregistrée le 23 décembre 1820.

faire une trappe. La situation est à peu près semblable à celle de la Trappe que nous avons dans le Perche, en France. C'est un vallon long et profond au milieu duquel coule une rivière qui se partage en plusieurs ruisseaux. Deux montagnes assez hautes lui servent de rempart de chaque côté. Le terrain y est excellent. On peut y avoir du foin en abondance, du blé, des patates et toutes autres sortes de légumes. Cette terre n'est qu'à un demi-mille de la mer dans un bon site et un bon air.»²⁴

Difficultés et lenteurs

La lenteur du recrutement se fait toujours sentir durement. Le nouveau monastère n'attire pas le nombre de postulants voulu. Les rares sujets qui se présentent ne sont pas jugés aptes à devenir membres d'une communauté de trappistes. Le Père Vincent supplie son supérieur de lui envoyer des sujets convenables, mais il ne reçoit pas de réponse. À Mgr Plessis, qui se trouve en Europe, il adresse une lettre datée du 18 mai 1820, et lui expose la situation. Il le prie d'aller voir, si c'est possible, son supérieur, Dom Augustin de Lestrangle, et d'intercéder en faveur du monastère naissant.

L'année suivante, à la suite d'un voyage qu'il a fait à Québec et à Montréal en vue de recueillir des fonds pour l'œuvre projetée, il adresse à son supérieur, Dom Augustin de Lestrangle, la lettre suivante, datée du 4 août 1821 :

« Un prêtre, qui a l'esprit du bon Dieu, m'a dit en parlant avec lui sur cet objet, qu'il croyait fermement que c'est la volonté de Dieu que nous nous établissons dans ce pays-ci ; qu'il était assuré que le Gouvernement ne s'y opposera pas en prenant toutefois des précautions. Si j'ai fait toutes ces dépenses, c'est avec le courage et le courage que Mgr Burke et Mgr Plessis ont montrés. Nous avons beaucoup perdu en perdant Mgr Plessis. Il est mort à Halifax, il y a environ huit ans. L'année de son décès, j'ai été à Tracadie pour donner la confirmation.

24. *Vie inédite.*

sur le terrain que nous avons acheté, il l'a trouvé de son goût, soit pour la situation du lieu, soit pour la bonté de la terre, il m'a dit que j'avais fait une bonne acquisition.»²⁵

Malgré l'encouragement de ces deux évêques, tout ne va pas pour le mieux dans la réalisation des projets si chers à son cœur d'apôtre. Il semble y avoir conspiration pour retarder et même réduire à néant son rêve de voir un jour fleurir et porter fruit une communauté de moines contemplatifs dans cette belle région de Tracadie. Le recrutement est au point mort. Certaines personnes, compétentes pourtant, ne croient pas à la possibilité d'une telle fondation au pays. Puis le Gouvernement ne semble guère décidé à reconnaître le nouvel établissement. À ce sujet le Père Vincent éprouve certaines inquiétudes, lorsque au cours de l'année 1822, un colonel anglais arrive inopinément afin de «faire l'inspection» de l'établissement. Il écrit ce qui suit à son supérieur, le 24 octobre 1822 :

« Monseigneur a peur qu'après que nous serions établis comme il faut, on ne vienne à nous faire ici ce qu'on nous a fait en Angleterre ; il y a certainement quelques raisons à le présumer. Et je vous dirai même à ce sujet que dernièrement il est venu un colonel anglais visiter la place de notre établissement qu'il a trouvé fort belle. Un prêtre respectable nous a dit qu'il avait été envoyé exprès de la part du Gouverneur d'Halifax qui est chargé de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton mais on ne sait point dans quelle intention»²⁶

L'entreprise semble bien vouée à la défaite ; lors de son voyage au Québec, des personnes haut placées cherchent à le décourager, à le détourner de son rêve de voir un jour l'établissement d'une Trappe en Nouvelle-Écosse. Mentionnons l'archevêque de Québec lui-même, Mgr Plessis, le supérieur du séminaire de Montréal, de même que d'autres membres de cette institution.

faire une trappe. La situation est à peu près semblable à celle de la Trappe que nous avons dans le Perche, en France. C'est un vallon long et profond au milieu duquel coule une rivière qui se partage en plusieurs ruisseaux. Deux montagnes assez hautes lui servent de rempart de chaque côté. Le terrain y est excellent. On peut y avoir du foin en abondance, du blé, des patates et toutes autres sortes de légumes. Cette terre n'est qu'à un demi-mille de la mer dans un bon site et un bon air.»²⁴

Difficultés et lenteurs

La lenteur du recrutement se fait toujours sentir durement. Le nouveau monastère n'attire pas le nombre de postulants voulu. Les rares sujets qui se présentent ne sont pas jugés aptes à devenir membres d'une communauté de trappistes. Le Père Vincent supplie son supérieur de lui envoyer des sujets convenables, mais il ne reçoit pas de réponse. À Mgr Plessis, qui se trouve en Europe, il adresse une lettre datée du 18 mai 1820, et lui expose la situation. Il le prie d'aller voir, si c'est possible, son supérieur, Dom Augustin de Lestrangle, et d'intercéder en faveur du monastère naissant.

L'année suivante, à la suite d'un voyage qu'il a fait à Québec et à Montréal en vue de recueillir des fonds pour l'œuvre projetée, il adresse à son supérieur, Dom Augustin, la lettre suivante, datée du 4 août 1821 :

« Un prêtre, qui a l'esprit du bon Dieu, m'a dit hier, en parlant avec lui sur cet objet, qu'il croyait fermement que c'est la volonté de Dieu que nous nous établissions dans ce pays-ci ; qu'il était assuré que le Gouvernement ne s'y opposera pas en prenant toutefois de sages précautions. Si j'ai fait toutes ces dépenses, c'est d'après l'encouragement que Mgr Burke et Mgr Plessis m'ont donné. Nous avons beaucoup perdu en perdant Mgr Burke qui est mort à Halifax, il y a environ huit mois, à la suite d'une opération de fistule. L'année dernière, il est venu à Tracadie pour donner la confirmation, il s'est transporté

24. *Vie inédite*

sur le terrain que nous avons acheté, il l'a trouvé de son goût, soit pour la situation du lieu, soit pour la bonté de la terre, il m'a dit que j'avais fait une bonne acquisition.»²⁵

Malgré l'encouragement de ces deux évêques, tout ne va pas pour le mieux dans la réalisation des projets si chers à son cœur d'apôtre. Il semble y avoir conspiration pour retarder et même réduire à néant son rêve de voir un jour fleurir et porter fruit une communauté de moines contemplatifs dans cette belle région de Tracadie. Le recrutement est au point mort. Certaines personnes, compétentes pourtant, ne croient pas à la possibilité d'une telle fondation au pays. Puis le Gouvernement ne semble guère décidé à reconnaître le nouvel établissement. À ce sujet le Père Vincent éprouve certaines inquiétudes, lorsque au cours de l'année 1822, un colonel anglais arrive inopinément afin de «faire l'inspection» de l'établissement. Il écrit ce qui suit à son supérieur, le 24 octobre 1822 :

« Monseigneur a peur qu'après que nous serions établis comme il faut, on ne vienne à nous faire ici ce qu'on nous a fait en Angleterre ; il y a certainement quelques raisons à le présumer. Et je vous dirai même à ce sujet que dernièrement il est venu un colonel anglais visiter la place de notre établissement qu'il a trouvé fort belle. Un prêtre respectable nous a dit qu'il avait été envoyé exprès de la part du Gouverneur d'Halifax qui est chargé de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton mais on ne sait point dans quelle intention»²⁶

L'entreprise semble bien vouée à la défaite ; lors de son voyage au Québec, des personnes haut placées cherchent à le décourager, à le détourner de son rêve de voir un jour l'établissement d'une Trappe en Nouvelle-Écosse. Mentionnons l'archevêque de Québec lui-même, Mgr Plessis, le supérieur du séminaire de Montréal, de même que d'autres prêtres de cette institution.

25. Ibid.

26. Ibid.

Au bout de trois années de tentatives, son monastère en est toujours au stade de projet. Le Père Vincent vit dans une inquiétude facile à imaginer. En octobre 1822, il fait part de ses nombreux embarras à Dom Augustin, son supérieur. Il reçoit cette fois une réponse, mais non celle à laquelle il s'attendait. Dom Augustin ne croit plus à la réussite d'une fondation trappiste en Acadie. Il lui conseille tout simplement de vendre ses terrains, de renvoyer les «trappistines» dans leurs familles, et de se rendre dans le Kentucky où l'évêque de Bardstown, Mgr Flaget, met à la disposition d'un futur monastère trappiste un terrain de 400 acres. On comprend facilement l'hésitation du Père Vincent à mettre immédiatement à exécution les conseils de Dom Augustin. Il préfère d'abord demander l'avis de Mgr Plessis, comme on peut le voir à la lecture de la lettre suivante, datée du 8 avril 1823 :

«La Sainte Volonté de Dieu

Monseigneur,

J'ai reçu cet hiver une lettre de mon supérieur, le Révd Père Abbé Dom Augustin. Voyant que je ne suis point secondé dans la Nouvelle-Écosse pour y faire le bien en qualité de religieux et craignant que le gouvernement ne s'oppose à l'établissement en question, il est d'avis que je quitte cette province et que j'aille au Kentucky dans le diocèse de Mgr Flaget, où il pense que je pourrai mieux réussir et faire quelque chose de solide pour la gloire de Dieu. Mais je voudrais, Monseigneur, vous consulter sur une chose qui m'embarrasse. Mon supérieur voudrait que j'aille au Kentucky dès le printemps prochain après avoir rangé mes affaires. Croyez-vous que je pécherais contre l'obéissance si j'allais en France auparavant pour y reprendre l'esprit de mon état en suivant avec exactitude tous les points de notre Règle... car j'ai beaucoup perdu de cet état depuis que je suis en mission...»²⁷

27. Ibid

Mgr Plessis lui répond, le 20 mai 1923, par une longue lettre dans laquelle il fait au pauvre Père Vincent, déjà passablement abattu, certaines remontrances. Il lui reproche 1° de ne pas être venu à Québec en 1819 comme il le lui avait demandé, pour recueillir des fonds, ce qui eût été possible cette année-là, 2° de n'être venu qu'en 1821 alors que l'argent était devenu rare. Il le blâme aussi d'avoir quitté Québec sans avoir apporté avec lui les lettres de recommandation que Lord Dalhousie avait offertes en présence de l'évêque et qu'il destinait à Sir James Kempt, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Mgr Plessis n'a d'autres conseils à lui donner, en l'occurrence, que celui de se rendre en France et de s'entendre avec son supérieur, Dom Augustin, quant à l'avenir de son monastère.

Le Père Vincent en France

Muni de la permission de Mgr Plessis, le Père Vincent décide de se rendre en France, et de laisser pendant son absence, ses affaires entre les mains de l'abbé Hudon, curé d'Arichat. Il part pour la France en octobre 1823, mais avec le regret d'abandonner à leur sort les Indiens, les noirs et les autres paroissiens. Tout espoir n'est peut-être pas perdu, comme il le laisse entendre dans une lettre à Mgr Plessis, le 6 août 1823 :

« Pour en revenir aux sauvages, M. McKeagney m'a beaucoup encouragé à demander à mon supérieur en France la permission de faire un établissement parmi ceux de la mission... Quand je serai arrivé (en France), je lui exposerai toutes choses et s'il y consent, je reviendrai, mais ce sera probablement avec plusieurs autres frères pour former aussitôt une communauté où l'on suivra la Règle de saint Benoît en se rendant utiles aux sauvages de cette partie de votre diocèse... »²⁸

28. Ibid.



BELLE-
FONTAINE

Le Père Vincent se rend à l'abbaye de Bellefontaine où il s'entretient avec Dom Augustin, son supérieur, qui habite ce monastère depuis 1822. Les deux religieux supportent les chances de survie du Petit Clairvaux. À la suite de ces entretiens, ils tombent d'accord sur l'opportunité d'établir un monastère à Tracadie, et le Père Vincent est prié de retourner en Nouvelle-Écosse et d'y continuer son œuvre. Il peut maintenant espérer voir son rêve si cher se réaliser. « S'il y consent, je reviendrai », avait-il dit, avant son départ pour la France. Il reviendra, mais avec un commencement d'effectif. Il sera accompagné de deux pères, le Père François-Xavier et le Père Benoît, d'Aiguebelle, puis de deux frères, le frère Étienne, profès de Bellefontaine et le Frère Bruno, profès de la Grande Trappe. Partis de Bellefontaine en mars 1825, ils quittent Rochefort le 10 mai, à bord de *La Durance*, vaisseau du Roi. À leur départ de France, Dom Augustin remet à chaque religieux une lettre d'obédience. Celle du Frère Étienne est conservée aux archives de l'abbaye de Bellefontaine; en voici le texte :

« Nous, F. Augustin de Lestrangle, abbé des Religieux et Religieuses de la Trappe, de la primitive observance de l'Ordre de Cîteaux, à notre très cher fils en Jésus-Christ, frère Étienne Normant, religieux profès de notre monastère de Bellefontaine, salut en tout son voyage et surtout quand il ne sera plus en sa patrie. Comme le Seigneur vous a inspiré un tel grand désir de contribuer du moins autant que vous le pouvez, à porter la connaissance de Dieu et de la véritable religion aux payens et aux sauvages les plus barbares, malgré les dangers de périr et même d'endurer le martyre, comme nous vous l'avons soigneusement exposé, voulant maintenant condescendre à vos pieux desseins et approuvant après l'avoir examinée avec soin devant Dieu, votre résolution. Nous vous enjoignons expressément de vous transporter en Amérique auprès des sauvages qui se trouvent dans les vastes solitudes des bois du Canada, avec le R.P. Dom Vincent de Paul, supérieur du monastère que nous avons fondé

dans ces contrées; vous remettant avec espérance entre les mains amoureuses de la Providence, et vous recommandant à la charité de tous les fidèles, mais surtout de tous les ecclésiastiques et pasteurs des paroisses...

Donné en notre susdit monastère de Bellefontaine...
ce quatorze mars mil huit cent vingt-cinq.

F. Augustin, abbé des
Religieux et religieuses
de Notre-Dame de la
Trappe.»²⁹

Le groupe de trappistes débarquent à Saint-Pierre-et-Miquelon le 10 juin. De là, ils sont transportés à Louisbourg, grâce aux bons offices de M. Martel, commandant du Génie et de la station de Terre-Neuve. De Louisbourg, le Père Vincent écrit à Mgr Plessis, afin de lui donner de ses nouvelles. Voici certains extraits de sa lettre, qui porte la date du 30 juin 1825 :

«Louisbourg, 30 juin 1825.

Monseigneur,

Vous ne vous attendiez pas, je pense, que mon Supérieur m'eût renvoyé en Amérique. Cependant, m'y voici de nouveau et sans avoir demandé à y revenir. Je lui ai fait part de nos misères et lui ai représenté toutes choses, désirant pour mon propre salut rester en France dans quelqu'une de nos maisons, mais il a décidé dans sa sagesse que je revinsse...

Protégés par Son Excellence le ministre de la Marine, M. Martel, commandant du Génie et de la station de Terre-Neuve, a donné l'ordre à notre capitaine de nous mettre à Louisbourg pour que nous puissions nous rendre plus promptement et avec plus de facilité au lieu de notre destination. Nous y sommes arrivés grâce à Dieu. C'est sur les débris de l'ancienne ville de Louisbourg que j'ai l'honneur de vous écrire en ce moment... Nous avons trouvé une occasion pour nous rendre à Arichat. Nous n'attendons que le bon vent. J'espère que nous arriverons bientôt à Tracadys.

29. Le texte en est reproduit dans *Vie inédite*.

Comme nous ne voulons pas nous charger de la paroisse, désirant suivre notre Règle et garder la solitude... Vous nous feriez un grand plaisir de nous aider en cette affaire et vous nous obligeriez beaucoup. Je crois que M. H. McKeagny, qui m'est attaché, se chargerait volontiers, si vous le vouliez, de la paroisse de Tracadie, au moins pendant quelque temps, jusqu'à ce que notre communauté soit bien formée... Quand nous avons quitté la France, le R.P. Abbé, Dom Augustin, a promis de nous envoyer d'autres sujets. Il y en avait deux qui devaient venir avec nous, et qui ont manqué leur passage. Mais nous les attendons de jour en jour. Ils ont pu s'embarquer à Rochefort dans un autre navire nommé *La Ménagère*, qui est parti après nous.

Vous savez, Monseigneur, que j'ai grande confiance en vous, et que je vous suis attaché. Pendant que j'étais en France, je ne vous ai pas oublié au *Memento* en la Ste Messe et je puis dire que vous avez presque toujours été présent à ma mémoire. J'espère que vous continuerez de m'assister de vos conseils et que j'aurai encore quelque part à vos autres bontés.

Daignez croire que je suis avec le plus respectueux attachement

De Votre Grandeur
Monseigneur
Votre très humble et très
obéissant serviteur
f. Vincent de Pl
ptre et rei
De Louisbourg
le 30 juin 1825»³⁰

Avec le retour du Père Vincent et de ses recrues, il semble ne plus y voir d'obstacles à l'ouverture du nouveau monastère. Pourtant, cet homme, toujours lent à prendre une décision, hésite de nouveau. L'établira-t-il à Tracadie? L'établira-t-il à l'île Sainte-Famille au Cap-Breton, au beau milieu de ses Micmacs? D'Arichat, chez l'abbé Hudon

30. AAQ-NE V-118

où lui et ses frères se sont provisoirement installés depuis le 4 juillet 1825, il demande conseil encore une fois à son confident par excellence, Mgr Plessis, dans une lettre datée du 12 juillet :

« Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire de Louisbourg d'où nous sommes partis le 2 juillet. Et depuis le 4 nous avons le bonheur d'être à Arrishat avec et chez M. Hudon, qui a pour mes frères et moi tous les égards possibles. Il se porte assez bien à un rhume près, lequel, j'espère, n'aura pas de mauvaises suites. Nous irons d'ici directement à Tracadu. J'ai pensé qu'il serait plus avantageux en ce moment, pour nous d'aller passer quelque temps à L'Ardoise, pour deux raisons que je vais vous communiquer.

La 1^{ère} c'est que nous trouverons là plus de moyens de subsister ; tandis qu'à Tracadu nous avons de la peine à trouver quelques patates. M. Hudon qui est chargé de la paroisse de L'Ardoise veut bien nous permettre d'occuper le Presbytère. Elle mérite peut-être, plus qu'aucune autre, les consolations de la Religion. En un mot, je vous dirai, Monseigneur, que j'aime cette paroisse à cause du bon esprit dont elle est remplie. Sans nous en charger comme missionnaires, nous tâcherons de nous y rendre utiles, soit en disant la messe, soit en assistant ces bonnes gens au lit de la mort, etc... (nous sommes deux prêtres, le P^e François-Xavier et moi) j'oserai, Monseigneur, vous demander pour tous les deux, les pouvoirs qui nous seront nécessaires.

La 2nde raison serait que nous réussirions peut-être mieux au Cap-Breton, parmi les sauvages, en faisant l'établissement dans l'endroit même de la mission. En cela je crois entrer dans les vues de Votre Grandeur, lesquelles elle m'avait manifestées autrefois. Je suis un peu dégoûté de ceux de la Nouvelle-Écosse dont on ne peut rien faire, à cause de la boisson et du peu d'ordre qu'il y a dans ce vicariat. Au reste, Monseigneur, je vous consulte là-dessus. Je ne ferai rien qu'après que vous

aurez eu la bonté de me faire connaître votre sentiment et votre volonté.

...

Arichat le 12 juillet 1825.»³¹

Il ne semble pas que Mgr Plessis ait encouragé le bon Père Vincent à s'établir au Cap-Breton, et on ne sait pas de façon certaine si tous les trappistes sont allés à L'Ardoise, à ce moment-là mission d'Arichat. En tout cas, le Père Vincent y demeura jusqu'au 3 juin 1826; il y remplit les fonctions de deuxième curé de cette paroisse, le premier curé ayant été l'abbé Henry McKeagney, de 1823 à 1825. Pour les raisons suivantes le Père Vincent n'était pas pressé de quitter L'Ardoise: 1° Il aimait cette paroisse où régnait un bon esprit; 2° il n'avait pas encore abandonné l'idée d'établir un monastère à l'île Sainte-Famille, qui n'est qu'à sept ou huit milles de L'Ardoise; 3° le manque de vocations à Tracadie, n'était guère de nature à présager un bien grand succès de l'œuvre projetée; les postulants qui entraient dans la communauté n'y séjournaient que brièvement, puis la quittaient pour ne plus y revenir.

Date de fondation

C'est à l'été ou à l'automne de 1825 qu'il faut situer la date de fondation du Petit Clairvaux. L'abbé Hubert Girroir, qui a été curé d'Arichat, d'Acadieville (aujourd'hui Arichat-Ouest), de Chéticamp et de Havre-à-Boucher, est né à Tracadie, le 18 juillet 1825. Il affirme que c'est le Père François-Xavier, trappiste, qui lui a administré le sacrement de baptême. On peut en déduire que le Père François-Xavier, devenu plus tard sous-prieur, et les autres trappistes étaient déjà installés à Tracadie et que de ce fait le monastère existait ou que du moins la vie communautaire avait déjà commencé pour ces religieux. On sait que le Père François-Xavier était le curé de Tracadie à ce moment-là.

31. AAQ-NE V-119.

Le registre paroissial de Pomquet, desserte de Tracadie, porte des inscriptions faites par le Père François-Xavier à partir du 12 septembre 1825. On peut conclure que les autres membres de la communauté étaient alors rendus à Tracadie. Il est généralement admis que l'actuelle fondation du monastère coïncide avec l'arrivée des Pères à Tracadie. Le document d'obédience remis à chaque partant par Dom Augustin et daté du 14 mars 1825 établit que déjà à cette date la fondation du Petit Clairvaux était chose accomplie.

À l'été, ou probablement à l'automne de 1826, le Père Vincent quitte L'Ardoise et s'installe définitivement à Tracadie. Il devient prieur du monastère et aussi curé de Tracadie pour la deuxième fois. Il l'avait été de 1818 à 1823. Il gardera cette cure jusqu'en 1836.

Voici ce que pense un journal de France de cette nouvelle fondation en Acadie :

« Ainsi d'intrépides missionnaires plantent la croix de Jésus-Christ au sein des forêts sauvages, et réunissent au pied de cette croix des barbares qui bientôt jouiront de tous les avantages de la civilisation chrétienne. Tandis que dans notre vieille Europe une secte impie travaille à éteindre les lumières de la foi et rejette avec dédain la religion qui civilisa nos pères, l'évangile de Jésus-Christ traverse les abîmes de l'océan et renouvelle au milieu des hordes sauvages de l'Amérique, les merveilles des anciens jours. »³²

En l'absence du Père Vincent, c'est le Père François-Xavier qui voit aux affaires de la communauté. L'auteur de la *Vie inédite* en parle dans les termes suivants :

« Le bon supérieur venait donc à la communauté aussi souvent que ses occupations de missionnaire le lui permettaient, il ne laissait pas s'écouler une semaine, sans qu'il parût pour instruire et reconforter ses enfants. Pendant ses absences, trop longues et trop nombreuses à son gré, c'était le Père François-Xavier qui, d'une main

32. *Vie inédite*

ferme, personne n'en doute, tenait les rênes du gouvernement en qualité de sous-prieur et dirigeait à la fois la maison des moines et le couvent des religieuses, établi à un mille du monastère, et de plus il donnait des leçons particulières de latin aux enfants qui montraient plus de dispositions pour l'étude ou d'inclination vers la vie religieuse.»

Le Père François-Xavier

Le Père François-Xavier occupe, à partir de son arrivée à Tracadie, une place tellement importante dans la vie et la conduite du Petit Clairvaux qu'il convient d'en donner au moins une brève notice biographique.

Jean-Baptiste Kaiser, — c'était le nom que portait dans le monde le Père François-Xavier, — est né le 13 mai 1785, dans le diocèse de Fribourg, ville du grand duché de Bade, en Allemagne. Religieux d'abord à Bourloo, Westphalie, il n'y est pas heureux car cette maison avait abandonné la réforme de Dom Lestrangé. Il entre à la Val-Sainte le 17 janvier 1808, puis se joint au Père Urbain Guillet dans son infructueuse expédition en Amérique. Malgré les inconvénients de ce long exil, Jean-Baptiste Kaiser avait réussi à faire son noviciat, avait prononcé ses vœux et reçu l'onction sacerdotale. Il passe ensuite à Bellefontaine où il devient le premier cellérier de ce monastère.

Comme dans le cas du Père Vincent, le tempérament du Père François-Xavier était marqué par la sainteté, l'humilité, l'amour de la pénitence, l'esprit d'obéissance et le désir de se conformer en tout à la sainte volonté de Dieu. Voici ce qu'il pense de lui-même, dans une lettre qu'il adresse à Dom Augustin le 21 janvier 1821, à l'époque où il était à Bellefontaine :

« ... Hélas, mon très cher R.P. Abbé, c'est toujours à des niaiseries que je m'amuse et j'oublie de penser et de travailler à me corriger. Je suis bien misérable, pauvre, nu, enclin à tout mauvais penchant et péché. Il faudrait me faire faire un bon noviciat le reste de mes jours. Il ne me faudrait songer qu'à travailler, prier, faire pénitence,

ne me mêler de rien, pleurer mes péchés qui sont presque innombrables, et je n'ai pas encore versé une seule larme. Je suis gourmand, impudique, désobéissant, orgueilleux, négligent, dormeur, curieux. Je n'en finirais point si je voulais vous marquer tout ce que je suis. Vous pouvez voir après cela si je suis un bon cellérier. J'ai tous les vices dont saint Benoît demande les vertus opposées. Je vous prie, je vous en supplie, mon très R.P. Abbé, secourez-moi, pauvre et indigne enfant, par vos saintes prières. Je voudrais être tranquille et n'être pas mêlé avec toutes sortes de gens, au milieu de tant d'embarras. Je me jette à vos pieds et vous prie de me donner votre sainte bénédiction, et suis avec respect et soumission

Votre très humble et très obéissant mais très indigne enfant.

F. François-Xavier, cellérier.»³³

Il reprend le même thème dans une autre lettre adressée au même, le 4 janvier 1822 :

« Bellefontaine, 4 janvier 1822

Mon très cher Révérend Père Abbé,

Je voudrais bien vous dire quelque chose de bon, mais je suis si mauvais et si fort aux passions. Non seulement cela, mais par mon babillage, mes légèretés, mes bouffonneries et mes familiarités trop souvent ; j'ai forgé des instruments pour le démon et il s'en est servi pour me tenter, pour exciter mes passions et me suggérer des abominations en toute manière, de tout côté et en tout temps. Je ne sais quelquefois que penser de moi-même, Mon Révérend Père ; ma pauvre âme ! Je voudrais la sauver, mais au milieu de tant de combats, de tant d'occasions, de tant de faiblesses, de si peu de défiance afin de ne pas m'exposer, de tant de plaies et de blessures qui ne sont pas encore guéries, que faire ? Si vous aviez quelque maison plus solitaire, je serais prêt à y aller, si vous le vouliez. Je crains de m'éloigner de la Sainte Volonté de Dieu, en vous demandant à aller ici ou là ;

33. Lettre reproduite dans *Vie inédite*.

mais bien persuadé de votre prudence, je me contenterai de vous exposer mes faiblesses et mes misères, puis laissant le bon Dieu déclarer sa volonté par votre bouche, je mettrai toute ma confiance en ses grâces. Je crains l'emploi de cellérier qui m'est si nuisible, mais puisque vous m'avez déchargé, je vous suis mille fois obligé ; néanmoins je désirerais aller dans une autre maison, car j'ai crainte des ouvrages qui ne manqueront pas cet été pour les cellériers. Je vous dit tout avec simplicité et sans déguisements, les occasions, les tentations et mes passions sont la première raison de mon désir ; les embarras, les dissipations dont je ne sais pas me tirer et qui me nuisent beaucoup en sont la seconde.

Prosterné à vos pieds en la présence de Dieu et de tous les saints, surtout en présence de la Mère de Dieu, toujours Vierge, et exempte de toute tache originelle, devant nos saints Pères Benoît, Bernard, Étienne, et pour la gloire de Dieu, mon Révérend Père, je renouvelle mes vœux de pauvreté, obéissance et chasteté... Je remets entièrement ma cause entre vos mains. Je me recommande à vos saintes prières, et vous demande votre sainte bénédiction.

Je suis avec respect et soumission
Votre très humble et très obéissant
mais très indigne enfant.
F. François-Xavier. »³⁴

Quel homme ! Quel saint ! car être saint, c'est prendre les moyens, — prières, mortifications, renoncements, etc., — pour se corriger de ses défauts et se rendre digne de sa vocation spirituelle, et telles étaient les intentions du pauvre Père François-Xavier. Il avait alors 37 ans. On croirait entendre le Père Vincent lui-même parler, protester de son indignité. Et l'auteur de la *Vie inédite* d'ajouter le commentaire suivant, à la fin de la lettre que nous venons de lire :

« Certes le Père Vincent recevait un digne compagnon de travaux et de vertus ! Quelle foi ! quelle humilité

34. Citée par l'auteur de la *Vie inédite*.

surtout dans ces enfants de la Val-Sainte! Que sont auprès d'eux ceux qui sont venus depuis!»

Le père François-Xavier succéda au Père Vincent après la mort de ce dernier, survenue le 1er janvier 1853. Il se chargea du gouvernement de la communauté jusqu'en 1857, année où il est remplacé par le Père Jacques, qui impose la «Réforme de Rancé» aux religieux du Petit Clairvaux. Le Père François-Xavier, partisan farouche de la stricte observance, refuse d'accepter la réforme.

«Le Père Jacques arriva et prit possession; mais en Belgique on suivait le Réforme de Rancé, le nouveau supérieur l'imposa. Le Père François-Xavier dont nous savons l'opiniâtre attachement à la Règle de Dom Augustin et de la Grande Trappe se refusa à ce changement, il désirait qu'on le laissât en paix suivre tout seul la Règle qu'il avait juré d'observer. Ses vœux ne furent pas exaucés, mais l'évêque lui permit de se retirer chez les sœurs, comme avait fait le Père Vincent, pour y suivre dans toute sa rigueur sa Règle bien aimée. Il s'en alla donc chez les religieuses ensevelir sa douleur et ses regrets, il emmenait avec lui, pour sa consolation, le Frère Charles, un dévoué convers. Retiré chez les Sœurs, le Père François s'occupa presque exclusivement de les gouverner, il faisait cependant quelque peu de ministère extérieur, il desservait la petite église de Saint-Patrice, à deux milles environ du monastère et rendait aux curés voisins tous les services qu'ils lui demandaient. Sa mémoire est restée en vénération dans le pays, la communauté de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs le considérait comme un saint.»³⁵

Le Père François-Xavier meurt le 3 septembre 1862, à l'âge de 77 ans, assisté dans ses derniers moments par l'abbé Hubert Girroir, alors curé d'Arichat, celui que le Père François-Xavier avait baptisé en 1825. C'est ce qu'affirme l'abbé Girroir lui-même :

«C'est lui qui m'a administré le sacrement de baptême, en 1825, et j'ai eu la douleur de lui rendre les

35. *Vie inédite.*

derniers devoirs et de confier sa dépouille mortelle au sein du tombeau, le 6 septembre 1862.»³⁶

Il fut enterré dans le cimetière du couvent à côté du Père Vincent. «In morte quoque non sunt divisi» (Ils sont demeurés inséparables jusque dans la mort même).

En plus de la pierre tombale, commune aux deux religieux, qui se trouve dans le vieux cimetière d'Arichat et dont il a déjà été question, les habitants d'Arichat décidèrent d'honorer la mémoire du Père François-Xavier en faisant don d'une autre pierre qui fut installée dans le cimetière du monastère. Cette pierre, qui s'est brisée depuis, porte l'inscription suivante :

«In memory of Fr. François-Xavier, native of Germany, who died September 3, 1862, aged 77 years. Requiescat in pace.

Given by Arichat.
Cum XXV fratribus (avec 25 frères).³⁷

Ses restes et ceux du Frère Charles furent transférés au nouveau cimetière du Monastère le 4 septembre 1903, sous le priorat du Père Eugène.³⁸

Pétition au gouvernement

Revenons au Petit Clairvaux. L'œuvre trappiste débutait, mais le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse était-il favorable à l'établissement? Avait-il tacitement consenti à tolérer cette présence à Tracadie? Quoi qu'il en fût, aucune réponse n'était encore venue des hautes autorités. Peut-être avaient-elles raisonné à la manière de Napoléon au moment où il était en bonne intelligence avec les moines du Mont-Genèvre: «En quoi des moines qui mangent peu et travaillent beaucoup peuvent-ils être nuisibles à la province?»

36. Cité par l'auteur de la *Vie inédite*.

37. En 1976, on se proposait, au monastère augustinien actuel, de rassembler les morceaux de cette pierre afin de la remettre dans son état primitif et de l'exposer de nouveau au public.

38. *Pioneer Monks*, p. 65.

Mgr Plessis se réjouit du retour du Père Vincent et le félicite. À lui et au Père François-Xavier il accorde la permission de faire du ministère à L'Ardoise, sous la direction de l'abbé Hudon. Il avertit cependant le Père Vincent que ses chances de succès sont bien minces aussi longtemps qu'il n'aura pas obtenu la permission nécessaire du gouvernement anglais. Selon lui, le meilleur moyen de l'obtenir serait par l'intermédiaire de M. Laurence Kavanagh, de Saint-Pierre, premier député catholique à faire partie de l'Assemblée législative d'Halifax. Il s'agit donc de prendre les précautions nécessaires. C'est pour cette raison qu'une pétition est adressée au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, James Kempt. Datée de novembre 1825, elle avait été rédigée en collaboration, à Bellefontaine, « sous l'inspiration et avec les conseils de Dom Augustin » ; en voici le texte :

« Monseigneur,

Le Père Vincent de Paul, religieux de la Trappe, après avoir passé huit ans dans la Nouvelle-Écosse, occupé à l'instruction des Acadiens et des Micmaks de cette province, a fait un voyage en France. Il en est de retour et a amené avec lui quatre de ses frères dans l'intention de faire un établissement dans la Nouvelle-Écosse ou le Cap-Breton et d'être utile d'une manière plus solide et plus efficace aux sauvages dont il a appris par sa longue expérience à connaître les préjugés, les mœurs et le génie.

Pour mieux réussir dans le dessein qu'il a formé, il s'adresse humblement à Son Excellence, le prie de lui accorder la permission,

1) d'exister en corps de communauté dans les terres de ses dépendances ;

2) de réunir les sauvages et de les former en villages, près de l'établissement projeté, afin d'être plus à portée de les instruire, de leur apprendre à travailler la terre, les arts, les métiers, etc..., persuadés que tant qu'ils seront errants et vagabonds, on ne pourra jamais venir à bout de les civiliser comme il faut.

3) Si Son Excellence veut bien honorer ces religieux de sa protection, ils en seront reconnaissants, et feront tous les efforts pour inspirer de plus en plus aux sauvages et aux autres peuples le respect et la soumission envers la nation britannique.

4) Le Père Vincent et ses frères ont l'honneur de présenter à Son Excellence leurs respectueux hommages.

Novembre 1825. »³⁹

Rien n'indique que la permission demandée ait été accordée ; tout se passe cependant comme si elle l'avait été. Le rêve du Père Vincent si longtemps caressé, se réalise enfin : le Petit Clairvaux existe bel et bien. Pour la première fois les trappistes sont installés en Acadie. Ils s'établissent dans une petite maison en bois près de l'endroit choisi en 1818 (ou en 1820), et la vie trappistine commence. Le Père Vincent occupe cette maison jusqu'en 1823, alors qu'il est rappelé en France. Elle passe ensuite aux Sœurs. Cette maison se trouvait au nord de la route qui conduit au monastère actuel.

Le Père François-Xavier fait connaître ses impressions au sujet de cette installation initiale, dans une lettre d'où sont tirées les lignes suivantes :

« Grâce à Dieu, nous voici enfin arrivés sain et sauf à bon port, après bien des contradictions de la part du temps et bien des aventures. Nous sommes dans un pays sauvage et près des sauvages ; mais pauvre pays ! Vive la France ! Ici l'on ne peut rien avoir et tout est si cher en ce moment. Il n'y a pas d'argent et la plupart des habitants ne sont payés qu'avec des pommes de terre, des choux ou de la viande de bœuf. »⁴⁰

39. Texte reproduit dans *Vie inédite*.

40. Lettre du père François-Xavier à son supérieur, reproduite en partie dans la *Vie inédite*.

Le nom de Petit Clairvaux

D'où venait le nom de *Petit Clairvaux*? Sans doute de celui que portait l'abbaye de Clairvaux, près de Bar-sur-Aube, au sud-est de Paris :



CITEAUX

« L'abbaye de Clairvaux fut fondée en 1115, à la demande d'Hugues, comte de Troyes, par Étienne abbé de Cîteaux. Saint Bernard fut le premier abbé de Clairvaux. Après une période de grand rayonnement, le monastère connut une certaine décadence aux XVe-XVIe s. Mais en 1611, l'abbé de Clairvaux adopta l'un des premiers la Réforme de l'étroite observance. En 1808, ce qui restait de l'abbaye fut transformé en maison de détention. La riche bibliothèque est conservée presque entièrement à la bibliothèque municipale de Troyes. »⁴¹

L'auteur de la *Vie inédite* y va, lui aussi, de quelques explications :

« Le Père Vincent de Paul continue avec zèle et bonheur à exercer le saint ministère, à faire des missions, à desservir les trois paroisses de Tracadie, du Havre au Boucher, de Pomquette, mais en même temps sa suprême consolation était de diriger son cher Petit Clairvaux. Tel était en effet le nom qu'il voulut donner à son monastère ; il l'avait choisi parce qu'il lui rappelait tout à la fois une maison qui fut la plus accomplie et la plus féconde des filles de Cîteaux, et l'illustre saint Bernard, la gloire incomparable de l'Ordre, le guide et le modèle du parfait cistercien. Le titre de Clairvaux aurait paru fier et prétentieux, l'humble Père Vincent y ajouta son qualificatif préféré. Qui ne se souvient de sa charmante et fixe requête d'une petite orgue pour sa petite église ? Toutefois, ce n'était pas encore assez, et volontiers le bon Père disait le pauvre Petit Clairvaux. »

La crise

Le Petit Clairvaux avait connu certes des débuts modestes mais prometteurs ; l'enthousiasme y régnait et tout laissait

41. Larousse en 3 vol. 1965-1966. 1-658.

prévoir un avenir brillant. Or, voilà que bientôt la situation commence à se détériorer. Le troupeau, déjà bien restreint, allait diminuer à sa plus simple expression. Le Frère Bruno⁴² s'en va, puis le Frère Étienne. Les autres postulants qui se présentent ne sont pas taillés pour être trappistes. Il ne reste plus au monastère que deux véritables trappistes, les Pères Vincent et François-Xavier.

La situation dans laquelle se trouvent les monastères trappistes de l'Europe n'est pas de nature à améliorer le sort du Petit Clairvaux. À la Val-Sainte, Dom Augustin avait établi une fervente et puissante communauté, mais des dissensions ne tardent pas à se produire et l'on commence à mettre en doute son autorité. Il se réfugie à Bellefontaine dont le supérieur est le Père Marie-Michel, puis se rend à Rome plaider sa cause. Pendant son absence, le Père Marie-Michel écrit au Père Vincent, dont l'établissement est en pleine crise, et lui demande de vendre sa propriété et de revenir en France. Informé de la chose, Dom Augustin prie le Père Vincent de demeurer à Tracadie. La mort de Dom Augustin, survenue en 1827, prive le Père Vincent d'un ami et d'un protecteur sympathique.

En 1830, une nouvelle révolution éclate et sème la peur de nouvelles persécutions possibles dirigées contre les ordres religieux. Comme le dit l'auteur de la *Vie inédite* :

«il était difficile de s'intéresser au Petit Clairvaux d'une façon bien sensible. Dom Antoine (vicaire général de la congrégation) reste néanmoins pour le Père Vincent non sans doute l'ami déclaré et le protecteur convaincu que s'était montré Dom Augustin, mais au moins un supérieur sympathique, qui répondait volontiers et à plusieurs reprises que l'on pouvait rester en Amérique. Il ne donnait d'ailleurs aucun secours effectif et la situation se compliquait de plus en plus.»

Dans les circonstances, on ne pouvait guère espérer de secours du côté de la France.

42. Voir Chapitre I. note 19.

En 1834, un décret, confirmé par le pape Grégoire XVI, établit l'unité du gouvernement au sein des différentes congrégations existantes de trappistes, et les soumet à Notre-Dame-de-la-Trappe. Mais ce décret ne vise que les communautés de France. De plus, on y suivra désormais la règle de saint Benoît et les constitutions de l'abbé de Rancé. Qu'allait devenir le Petit Clairvaux où l'on avait toujours suivi la règle de la stricte observance? Le Père François-Xavier écrit à Dom Augustin, abbé de Bellefontaine, le 9 novembre 1935 :

«Tracadie, le 9 novembre 1835

Mon très cher Révérend Père,

Nous sommes encore tous vivants et comme exilés ici, mais quoique très pauvres, contents parce que Dieu ne nous a point retiré la Réforme que devant l'autel nous avons juré de conserver. Une lettre du R.P. Paul Augustin que nous avons reçue de Lyon nous a effrayés pour la mitigation. Il écrit qu'il prie Dieu de l'enlever de ce monde, si la mitigation lui déplaît; il se couche avant d'avoir achevé sa lettre, et le matin on le trouve mort dans son lit. Que chacun réfléchisse donc pour soi, et surtout ceux qui sont la cause de tout cela. Je sais bien que le Père Eugène, abbé de Bourloo, en Westphalie, a fait tomber la première pierre; car en 1807, j'ai été huit mois dans cette communauté. On y observait encore la Réforme, mais la maison penchait, je l'ai quitté étant encore novice.

Mon Révérend Père, si vous avez quelques pères qui désirent vivre comme ils l'ont promis à la face de l'autel, surtout des religieux de chœur, vous nous feriez grand plaisir de les envoyer. Nous ne sommes que deux religieux de chœur, cinq convers... C'est de Bellefontaine que nous sommes partis pour commencer à nous établir avec bien de la peine. Je crois que nous sommes des enfants légitimes de l'ordre, et il me semble que, si vous n'allez pas contre la justice, vous devez nous aider. C'était certainement l'intention du Révérend Père Abbé Dom Augustin.

... Nous tenons jeûne, avec la grâce de Dieu. L'Église

ne nous a rien défendu. Nous avons écrit plusieurs lettres. Point de réponses de nos supérieurs. Plus nous sommes abandonnés des hommes, plus notre confiance augmente envers Dieu, et je l'espère : les prières de saint Benoît, saint Bernard, etc..., et leurs sueurs et larmes nous obtiendront le pardon de nos infidélités et j'espère que la sainte volonté de Dieu s'accomplira et tout tournera pour notre salut.

Je me recommande à vos prières et suis votre humble et obéissant enfant.

F.F. Xavier, trappiste...

Nous manquons de psautiers, antiphonaires, graduels pour pouvoir chanter les louanges de Dieu.»⁴³

Le Père François-Xavier ne reçoit aucune réponse. La situation est à l'état de crise aiguë. Voici quelques extraits tirés de la *Vie inédite* :

« Le Père Vincent, dans une situation aussi difficile, pense qu'il fallait recourir aux grands moyens, tenter une démarche décisive, et malgré son grand âge et ses infirmités, confiant ses monastères aux bons soins du fidèle François-Xavier, il s'abandonna à la divine Providence et s'embarqua pour la France, son dernier espoir.

C'était vers le milieu de l'année 1836 que le Père Vincent de Paul s'éloignait encore de ses chers enfants, et pour combien de temps ? Quand les reverrait-il ? Les réponses à ces questions bien naturelles traversaient son esprit et contristaient son cœur. L'avenir était bien sombre. Pourtant, si Dieu lui-même a voulu le Petit Clairvaux et le veut encore, le succès est assuré. S'il n'en est pas ainsi, qu'en tout et toujours soit adorée et suivie avec amour la très Sainte Volonté de Dieu.»

Il va plaider la cause du Petit Clairvaux et recruter des sujets pour son monastère. Il se réfugie d'abord à la Grande Trappe où résidait le vicaire général des trois congrégations, maintenant réunies. L'abbé de la Grande Trappe essaie de la persuader de quitter le Petit Clairvaux

43. *Vie inédite*.

et de revenir en France. Le Père Vincent trouve son idée bonne, mais préfère auparavant soumettre son cas au Séminaire des missions étrangères, à Paris.

Du monastère trappiste du Mont-Saint-Bernard en Angleterre, où on le trouve en 1837, et où il avait décidé de demeurer désormais, il écrit le 16 mars 1837 au Père François-Xavier, lui enjoignant de fermer le monastère de Tracadie. Il lui donne les instructions à suivre, sans oublier aucun détail. Voici certains passages de cette lettre :

« S.V.D. du Mont-Saint-Bernard
Grâce-Dieu, le 16 mars 1837,
Leicestershire, Angleterre

Mon cher ami,

Quand je vous ai écrit d'ici, j'ai oublié de vous marquer plusieurs choses qui me paraissent assez importantes. Dans le cas que nous abandonnerions notre établissement de l'Amérique pour nous joindre à la communauté du Mont-Saint-Bernard, en Angleterre, comme c'est le meilleur partie que nous avons à prendre dans les circonstances où nous nous trouvons.

1) Il faut faire tout votre possible pour amener avec nous notre frère Bruno, qui est dans la mauvaise voie et qui se perdra en Amérique. 2) Vous aurez soin de faire prendre des passeports à ceux qui viendront. 3) Vous tâcherez de retirer tout ce que vous pourrez des dîmes qui me sont dues, en usant toutefois de condescendance et de charité à l'égard des pauvres, à qui vous les remettrez pour tranquilliser leur conscience.»⁴⁴

Le Père Vincent fait aussi ses recommandations concernant ceux qu'il a laissés à Tracadie. Il demande au Père François-Xavier de s'occuper d'eux, de voir à ce qu'aucun ne soit indûment dérangé du fait de la fermeture éventuelle du Petit Clairvaux. Il pense aux religieuses trappistines, à son ancien serviteur Mathurin, à la vieille négresse, au petit Alich, à Alexandre Charpentier et à sa chère épouse, à Michel le Sauvage, à Amable Côté. Il n'oublie aucun de

44. Ibid.

ceux qui lui ont rendu quelque service ou qu'il a pris sous sa protection.

Le même jour, le prier du Mont-Saint-Bernard, le père Odilon, adresse une lettre au Père François-Xavier et l'invite lui et ceux de sa communauté à venir rejoindre la sienne, si tel est son désir et s'il est inspiré en ce sens par la Providence. « Nous serons très heureux, dit-il de vous avoir ainsi que vos frères, dans notre communauté. J'attendrai avec patience la décision de venir que vous inspirera l'éternelle Providence. »

Le Père Vincent avait la quasi-certitude à ce moment-là, que c'en était fini du Petit Clairvaux et que lui-même ne retournerait plus à Tracadie, ne reverrait plus ses chers amis de là-bas. Sans doute voyait-il dans cette dure épreuve l'expression de la « sainte volonté de Dieu ». Il était résigné, et il passerait le reste de sa vie entre les murs d'un cloître afin de mériter à la fin de sa vie la récompense promise aux fidèles serviteurs de Dieu et acquise par une vie de pénitence, de jeûnes, de sacrifices et de stricte conformité à la règle disciplinaire de la communauté.

Sous la tutelle de l'évêque

Pendant que toutes ces pensées s'agitent dans l'esprit du bon Père Vincent, de l'autre côté de l'océan d'autres personnes se penchent sur la situation du Petit Clairvaux, supputent ses chances de survie, cherchent une solution. Tous ceux qui ont eu vent de l'idée et des projets du Père Vincent sont d'un avis différent ; ils ne veulent pas entendre parler du départ définitif du Père Vincent ; la chose leur paraît impensable, incroyable. Mgr Fraser, vicaire apostolique d'Halifax, s'oppose absolument à la vente du monastère et à sa fermeture : il en désire le maintien, et demande le retour de son supérieur. Puisque le monastère ne sera pas fermé, le Père Vincent devra se replonger dans un monde de misère et de tribulations, il devra continuer à diriger le Petit Clairvaux, ne pouvant goûter le repos et la paix tant désirés ; il devra retourner à son monastère, à sa

chère paroisse de Tracadie, à ses pauvres sauvages, à ses Acadiens; il devra s'appliquer de nouveau à la pénible tâche de faire fonctionner une communauté qui, à toutes fins pratiques, semble vouée à une rapide extinction.

« Il allait donc quitter la France; les membres de sa famille religieuse l'avaient repoussé comme un étranger, ses supérieurs avaient désapprouvé sa conduite, et pourtant n'était-ce pas la volonté de Dieu qu'il suivait? »⁴⁵

Le Père Vincent doit donc encore une fois réviser son attitude. Puisque l'évêque s'oppose au départ des trappistes de la Nouvelle-Écosse, c'est que peut-être après tout la Providence fait jouer certains facteurs qui permettront à la vie trappistine de suivre son cours en Acadie. Le bon Père Vincent ne contrariera pas les désirs de l'évêque de Tanen ni de ceux qui réclament son retour: « la sainte volonté de Dieu! » Il ne connaîtra pas encore le repos. Le voilà de nouveau aux prises avec les multiples problèmes que présente son monastère. Il repasse en France et se rend à la Grande Trappe où il fait une retraite fermée. Il séjourne aussi pendant quelque temps dans un autre monastère de France. De là, il se rend à Rome où il espère régler une fois pour toutes cette épineuse question. Sa visite dans la Ville éternelle eut le résultat suivant: un décret de la Propagande, en date du 9 avril 1838, place le Petit Clairvaux et le couvent des trappistines sous la juridiction de Mgr Fraser, vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse.

Ces deux communautés relèveront de l'évêque en attendant qu'il soit déterminé sous quelle autorité elles fonctionneront. Voici le texte du décret:

« Décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande tenue le 9 avril de l'an 1838

Comme il a été rapporté à la Sacrée Congrégation de la Propagande, que dans l'île de la Nouvelle-Écosse deux monastères ont été institués, l'un de moines trappistes, l'autre de moniales qui sont nommées trappistines du

45. Ibid.

Tiers-Ordre, et comme en outre il a été exposé que pour rendre plus stable l'utilité de ces mêmes maisons, il serait surtout opportun de fixer de qui doivent dépendre ces monastères, la susdite Congrégation, dans son assemblée générale du 9 avril 1838, sur le rapport du R.P. Dom Ignace Cadolini, archevêque d'Édesse, secrétaire, a jugé et décrété qu'il fallait supplier notre Très Saint Seigneur Grégoire XVI, pape, de daigner mettre ces monastères sous la juridiction du R.P.D. Guillaume Fraser, évêque de Tanen et vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, jusqu'à ce qu'il en soit statué autrement par le Siège apostolique.

Cet avis de la Sacrée Congrégation ayant été soumis à notre très Saint Seigneur par le même R.P.D. archevêque d'Édesse, dans l'audience du 22 avril 1838, Sa Sainteté l'a avec bienveillance approuvé et confirmé en tous ses points.

Donné à Rome, le 30 avril 1838»⁴⁶

Le retour du Père Vincent

Le Père Vincent devait revenir en Amérique en 1839, mais son départ a été retardé, faute de bateau. On ne sait où il a passé l'hiver. Au mois de mars 1840, il est à Vire, en Normandie, d'où il passera à l'île Jersey, puis en Amérique.

Voici une lettre qu'il adresse à Dom Joseph-Marie :

« Des Collines de Vire, Calvados
13 mars 1840

Mon très Révérend Père,

Je vous ai soumis précédemment les détails de ma position présente. Aujourd'hui je viens de nouveau solliciter votre paternité.

Depuis que sa Sainteté nous a mis, moi et mes frères de la Nouvelle-Écosse, sous la juridiction immédiate de l'évêque diocésain, qu'il nous a donné pour supérieur par

⁴⁶. Reproduit dans *Vie inédite*.

un bref apostolique, je crains de manquer à mes devoirs si j'abandonne mes frères et si je ne retourne sur l'invitation de l'évêque au milieu d'eux : je dis l'invitation, car il ne m'a pas donné d'ordre formel, mais il me dit que pour que l'établissement prospère, ma présence est requise et qu'il le désire.

Ma plus grande peine, en partant, serait de n'avoir pas reçu votre bénédiction et votre agrément sur une chose aussi importante. Cette faveur, je l'ai sollicitée de vous dans une lettre écrite au mois d'août dernier, mais je n'ai pas eu la consolation d'y recevoir une réponse.

Je vous en supplie, mon très Révérend Père, ne me privez pas de ce secours dans la pénible situation où je me trouve. Ayez la charité de me donner, sur une démarche, où je crois ne chercher que la volonté de Dieu, une décision théologique. Puis-je, en sûreté de conscience prendre un autre parti ? Enfin un mot d'approbation ou d'improbation et surtout votre bénédiction que je sollicite à vos genoux.

Je vous prie, mon très Révérend Père, de me faire le plaisir de m'écrire deux mots de consolation aussitôt la présente reçue. Car je suis pour m'embarquer à Jersey à la fin de ce mois ou au commencement d'avril, sans avoir encore retenu nos places à bord. Je dis nos places parce qu'il y a un prêtre de Paris qui doit faire le voyage de la Nouvelle-Écosse avec moi. Nos effets sont à Vire, département du Calvados chez Mme Roger (Arsène). Vous voudrez bien, s.v.p. m'adresser là votre lettre.

Je me recommande bien, mon très Révérend Père, non seulement à vos saints sacrifices et à vos prières, mais encore à celles de nos frères auxquels je veux toujours être uni, et que je n'oublierai jamais dans les pauvres miennes, et surtout en prononçant : « Divinum auxilium... Cum Fratribus, etc... »

Je vous demande pardon de tout ce que j'ai dit ou fait qui a pu vous faire de la peine. Je vous prie de croire

que je suis et serai toujours avec le plus respectueux attachement, mon très Révérend Père.

Votre très humble et
très obéissant serviteur
et Fr. Vincent de Paul,
religieux indigne...»⁴⁷

Et à la suite de cette lettre, l'auteur de la *Vie inédite* écrit :

« Il serait difficile de présenter plus humble et plus suppliante requête. Le Père Vincent ne reçut point de réponse et s'embarque le cœur brisé, mais il avait été précédé d'une lettre du Révérendissime Abbé de la Grande Trappe, et un mot malheureux allait soulever des tempêtes.

...

Ainsi l'Abbé de la Grande Trappe, vicaire général de la Congrégation, croyait de son devoir de tenir ferme à l'observation des règles et décisions qui interdisent les missions, et le supérieur du Petit Clairvaux était convaincu que la permission, puis l'ordre formel de Dom Augustin de Lestrangé, que le désir si exprès de l'Évêque, supérieur canonique de sa maison, étaient pour lui l'expression de la sainte et adorable volonté de Dieu. Et d'ailleurs, s'il allait contre certaines prescriptions, mais n'est-ce pas quand il s'agit des âmes qu'est vrai avant tout le vieil adage : « *Salus populi, suprema lex esto* » (Que le salut du peuple soit la suprême loi). »

La lettre de l'abbé de la Grande Trappe avait précédé l'arrivée du Père Vincent à Tracadie. Adressée au curé d'Arichat, l'évêque l'avait lue, le Père François-Xavier l'avait lue, et aussi d'autres personnes. Le Père François-Xavier en avait été vivement choqué par le manque de charité dont l'abbé avait fait preuve à l'égard du Père Vincent et par certains jugements sévères et immérités qu'il avait exprimés contre le supérieur du Petit Clairvaux.

47. Lettre reproduite dans *Vie inédite*.

Le Père François-Xavier, scandalisé par le ton de cette lettre et sachant le Père Vincent innocent des accusations portées contre lui, se porta immédiatement à la défense de son cher ami, dans une longue lettre qu'il écrit à l'abbé de la Grande Trappe, à l'automne de 1840. En voici certains passages :

«Tracadie, le 9bre 1840
Mon très Rév. Père Abbé,

Votre lettre du 1er février 1840 à M. le curé d'Arichat est arrivée, on l'a lue et l'a fait lire, et le bruit était assez considérable, et bien des personnes pour ne pas dire toutes furent scandalisées. Jugez vous-même, mon très Révérend Père, quelle en sera la suite. Mgr Fraser, notre évêque, premier supérieur de notre maison, me l'a montrée lui-même et a dit qu'on voyait par les expressions de la lettre qu'il y avait de la pression, de la jalousie. Mais voici le sens ici du mot vagabond dont vous avez traité le Père Vincent. C'est une personne adonnée à toutes sortes d'abominations et de crimes les plus sales contre les mœurs. Mon très Révérend Père Abbé, quelle lettre écrite à la main qui a probablement touché le corps de Jésus-Christ qui est charité lui-même, et cela dans la même journée ! Votre cœur vous dira ce que je ne veux point écrire ici. Les catholiques et les protestants ont tous un grand respect pour le Père Vincent. On l'a reçu avec autant d'honneur à son retour qu'on aurait fait à un évêque en Europe, jusqu'à faire sonner les cloches, tirer des coups de fusil en réjouissance.

Si c'est par zèle que vous avez écrit de même permettez-moi de vous dire mon T.R. Père que ce zèle n'a été ni bon, ni prudent parce qu'il n'a pas le caractère que saint Benoît nous enseigne...

Notre conduite vous aura sans doute donné un grand mécontentement de voir que nous nous exposions à bien des misères pour conserver la Réforme. Il faut que cela vous ait fait beaucoup de peine pour avoir poursuivi le Père Vincent, et l'avoir poursuivi jusqu'en Amérique...

La seule raison qui m'empêche d'aller en France dans quelque maison pour suivre la Règle est la mitigation

qu'on a établie dans tous nos monastères et qui me déplaît. Le Saint-Siège a eu ses raisons pour le faire, mais puisqu'il ne nous ordonne pas de l'embrasser, je suis bien aise et même obligé d'accomplir les promesses que j'ai faites à Dieu...

Si vous avez, Mon Révérend Père, quelque plainte à faire contre le Père Vincent et moi, c'est à l'Évêque, il me semble, à qui vous devez vous adresser et non à un jeune prêtre comme le curé d'Arichat dont vous ne connaissez ni la maturité ni la prudence et il paraît que vous faites par là un affront à Monseigneur.

Je me recommande à vos prières et j'ai l'honneur d'être mon très Révérend Père,

Votre très humble et obéissant
serviteur.

F. François-Xavier, trappiste.»⁴⁸

L'auteur de la *Vie inédite* a formulé le commentaire suivant au sujet de cette lettre :

«La leçon était sévère. Reconnaissons que de part et d'autre, on se croyait avoir parfaitement raison : on avait un caractère rude et cassant ; enfin à cette époque, bien qu'assez rapprochée de nous, on était loin souvent de la politesse et de la courtoisie contemporaine.»

Une communauté agonisante

Après une absence de quatre ans, le Père Vincent revient en Nouvelle-Écosse au printemps de 1840, se conformant ainsi aux désirs de Mgr Fraser ; mais il le fait avec un certain regret puisqu'il avait décidé de finir ses jours dans un monastère, en Europe.

La vie trappistine continue donc à Tracadie, mais dans le petit monastère, tout n'allait pas pour le mieux. En 1841, soit après une quinzaine d'années d'existence, la communauté de Père Vincent n'est encore qu'à ses débuts. On ne

⁴⁸. Lettre reproduite dans *Vie inédite*.

compte que sept religieux. Il y a en outre un jardinier, un cordonnier, un cuisinier, un ouvrier. Quel pénible début ! Quelle foi il fallait avoir pour croire encore à la survivance de cette fondation trappiste ! Rien d'étonnant alors qu'à cause du manque à peu près complet de vocations religieuses, le Père Vincent se décide d'écrire à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, le 11 février 1841, pour lui faire part de son désir de transporter sa communauté dans la province de Québec. Non seulement y avait-il pénurie de sujets, mais les fonds manquaient pour mener à bien l'entreprise. Mgr Fraser n'était pas en état de venir en aide à la communauté, surtout depuis qu'il venait de perdre les 1,000 livres qu'il avait déposées en Angleterre dans une banque qui avait fait faillite. La réponse de l'archevêque de Québec ne vient pas non plus, de sorte que l'idée de transplanter son monastère dans le Québec ne parut plus réalisable.

Il y avait là de quoi décourager le plus tenace des hommes. Le Père Vincent ne renonce pourtant pas à son cher projet, mais le poids de tant d'insuccès et d'amères déceptions l'avait accablé, sans abattre pour autant son grand courage. Tout ce travail absorbant et souvent ingrat avait usé une bonne partie de ses forces. À 70 ans passé, il était devenu vieux. C'est pour toutes ces raisons qu'il en arrive à prendre la grande décision de sa vie, celle de démissionner comme chef de la petite communauté et de se retirer au couvent des trappistines. Là il aura le loisir voulu pour se bien préparer à la mort, pensée qui l'a hanté toute sa vie. C'est le Père François-Xavier qui le remplace, à titre de supérieur suppléant.

La situation était pour ainsi dire désespérée, au point que l'évêque lui-même, Mgr Fraser, remet au père Vincent une lettre autorisant ce dernier à transporter son monastère dans un endroit plus propice à son relèvement :

« À tous ceux que les présentes peuvent concerner. Le Révérend Père Vincent de Paul, porteur de ces lettres est supérieur du monastère de l'Ordre de la Trappe, dans ce vicariat apostolique, il a vécu dans mon voisinage immé-

diat durant un grand nombre d'années, et pendant ce temps, sa conduite, aussi bien que celle de ceux qui sont sous sa direction spirituelle, a été des plus édifiantes et des plus exemplaires. Peut-être l'espoir de prospérités plus grandes le conduira-t-il à quitter ce diocèse et à transporter son monastère dans un lieu bien plus favorable. Je regarderais un tel changement comme une perte pour moi personnellement et pour tous ceux en général qui sont sous ma juridiction spirituelle.

William Fraser, évêque
de Tanen
Vicaire apostolique de la
Nouvelle-Écosse et du Cap-
Breton.
Antigonish, Nouvelle-Écosse,
26 juin 1841.»⁴⁹

Voilà un éloge qui avait du poids; on ne pouvait s'empêcher, hélas! de constater avec une évidence de jour en jour grandissante que le règne des trappistes à Tracadie tirait à sa fin et que dans les circonstances actuelles, il semblait humainement impossible de raviver cette petite flamme qui vacillait à peine. Dom Augustin-Marie, bien connu du Père Vincent, est élu abbé de Bellefontaine, à la place de Dom Fulgence, démissionnaire. Le Père François-Xavier décide dès lors de se rendre auprès du nouvel abbé, de lui demander des recrues et peut-être d'affilier le Petit Clairvaux à l'abbaye de Bellefontaine. Le Père Vincent en informe l'Abbé dans une lettre en date du 8 octobre 1845. Par malheur, l'élection du Père Augustin-Marie est contestée, de sorte que son autorité se trouve par le fait même grandement affaiblie. Comme résultat, il ne peut faire droit aux demandes du Père François-Xavier, qui décide de s'adresser à la Trappe; mais il s'en ouvre d'abord à l'évêque de Séez. Ce dernier répond par une lettre adressée au supérieur de la Trappe; il fait savoir que l'affiliation est chose impossible tant que le monastère de Tracadie sera soumis à la juridiction de l'évêque de la Nouvelle-Écosse. C'est donc un autre échec à inscrire au passif du «pauvre

49. Lettre reproduite dans *Vie inédite*.

Petit Clairvaux», et le Père François-Xavier n'a d'autre choix pour le moment que de revenir en Nouvelle-Écosse.

L'évêque de Séez affirme que le Petit Clairvaux ne peut être affilié à «la Congrégation de France, qui est régie par un décret particulier» et que cette dernière «ne peut recevoir dans son sein un monastère soumis au pouvoir ordinaire de Mgr l'évêque d'Halifax qu'après avoir obtenu l'autorisation spéciale du Saint-Siège». ⁵⁰

Dom Joseph-Marie s'en tient à l'avis de l'évêque de Séez, et défend même aux maisons trappistes d'envoyer des sujets dans les monastères d'Amérique. Quelque désespérée que paraisse la cause des deux zélés chefs du monastère d'Acadie, ils tentent quand même un dernier et suprême effort pour sauver leur chère communauté.

Le Père François-Xavier qui, à l'instar de son prédécesseur, le Père Vincent de Paul, s'était rendu en Europe afin d'y plaider la cause de sa communauté, écrit à l'abbé de la Trappe «une lettre bien remarquable par le grand esprit de foi, de dévouement, de confiance en Dieu qui l'inspire» (*Vie inédite*). Les passages suivants, tirés de cette lettre, ne manqueront pas de nous édifier :

« Mon très cher Révérendissime,

J'ai fait mon voyage d'Amérique en Europe par obéissance, ce qui est certainement pénible à mon âge, mais c'était pour le bien de l'Ordre dont je suis membre, et auquel je me dois jusqu'à la mort. Le sujet de mon voyage était : 1) pour nous affilier avec les Cisterciens ; 2) pour connaître toute l'organisation de l'Ordre, soit des Rancéens, soit des Cisterciens, en cas de besoin pour conserver notre Ordre ; 3) pour avoir des membres pour soutenir notre établissement à Tracadie ou ailleurs en Amérique ; 4) pour avoir quelque secours pour le voyage de mon retour. Mais comme je vois que vous ne voulez pas qu'on passe la quête, je ne l'ai point faite. Quant aux sujets, vous n'êtes point disposé à nous les donner et

⁵⁰. Lettre de l'évêque de Séez à l'abbé de la Trappe, datée du 18 janvier 1846 et reproduite dans *Vie inédite*.

vous avez défendu aux autres supérieurs de nous en donner quoiqu'ils y fussent disposés sans votre défense.

Dieu soit béni ! Dieu a ses vues et je les adore, car elles sont toujours justes et saintes. Mais je ne désespère point que notre Ordre ne s'établisse en Amérique. Plus il y aura d'opposition, plus j'en aurai d'espoir ; car les œuvres de Dieu sont toujours ainsi contrariées...

Je crois que l'Amérique a droit en justice d'avoir un établissement de notre Ordre...

...

Pour moi-même, ma vie n'est pas grand chose. Je retourne tranquillement auprès de mon Père Vincent, très vieux et usé et je ne l'abandonnerai point dans sa vieillesse, il n'est plus en état de traverser la mer...

Pour moi, je m'acquitte de ma mission, et en remets le succès entre la main de Dieu et la recommande à la protection de nos saints Benoît et Bernard, et je retourne en paix quoique je n'aie guère le moyen pour mon voyage. Je me souviens de cette parole : Deus providebit.

Vous me feriez un grand plaisir, mon Révérendissime, si vous me disiez vos intentions à notre égard pour l'Amérique. S'il n'y avait aucun espoir, nous trouverions peut-être d'autres maisons religieuses qui nous aideraient. Je vous demande avec humilité votre sainte bénédiction et me recommande à vos prières et à celles de toute la communauté.

Recevez, je vous en prie, mon Révérendissime, l'assurance de tout mon attachement et de tous les parfaits sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant.

Enfant, fr. F. Xavier

Mon adresse est à Vire, chez Mme Roger, dans Son château, département de Manche.

Je partirai sous peu, s'il-vous-plaît de ne point retarder la réponse...»⁵¹

51. Lettre reproduite dans *Vie inédite*

La réponse ne vint jamais. Le Père François-Xavier décide de repasser en Acadie. Il en avertit le R.P. Dom Joseph-Marie, dans une lettre datée du 12 mars 1845 :

« S.V.D.

Vire, le 12 mars 1845

Mon Révérendissime,

J'ai écrit une lettre pour vous humblement demander un volume de bréviaire à cause que celui que j'ai a les caractères si petits que j'ai de la peine à voir. Mais je n'ai point reçu de réponse, ni de bréviaire. Si j'ai dit quelque chose dans ma lettre qui vous ait offensé, je vous demande pardon... Je partirai la semaine prochaine pour Paris. Je crois que je serais déjà parti, si j'avais eu une réponse... Mes affaires me forcent de me dépêcher et les bâtiments vont partir. Je me recommande à vos saintes prières et à celle de nos pères et frères et vous prie humblement de m'accorder votre bénédiction. J'en aurai besoin pour faire un si long voyage en mer, et suis, mon Révérendissime, votre très humble et obéissant

Enfant, F.Fr. Xavier»⁵²

Ces deux lettres nous font voir que le Père François-Xavier est comme son supérieur immédiat, le Père Vincent, un religieux d'une grande sainteté, pratiquant lui aussi la vertu d'humilité jusqu'à un degré héroïque.

Tant de ténacité, tant de prières n'expliquent-elles pas que, soutenue par deux hommes, ou plutôt deux saints d'une foi et d'une piété aussi admirables et intrépides, l'œuvre trappistine de Tracadie ne périra pas et finira par donner des fruits d'une valeur inestimable.

Ne voulant négliger aucun moyen susceptible de tirer de sa situation intenable le «pauvre Petit Clairvaux», la communauté rédige une pétition qu'elle adresse, le 22 septembre 1846, au Pape Pie IX, et qu'elle fait signer par Mgr Fraser, devenu l'évêque du nouveau diocèse d'Arichat.

52. Lettre reproduite dans *Vie inédite*.

Il ne sera pas sans intérêt de lire le texte de cette supplique, reproduite ci-dessous :

« À sa Sainteté Pie IX, pape

Le Père Vincent de Paul, supérieur d'une colonie de Religieux cisterciens, ou trappistes, en la Nouvelle-Écosse formant deux communautés séparées, l'une de la stricte observance de la Réforme de la Val-Sainte, en Suisse, fondée par Dom Augustin de Lestrange, et l'autre, de femmes, suivant la Règle du Tiers Ordre de la Trappe, établie par le même réformateur, laquelle Règle a été louée, encouragée par le souverain pontife, comme on peut le voir à la fin de la Règle de Saint-Benoît, écrite en français.

Le susdit Père Vincent de Paul, ayant obtenu un décret du saint siège, le 9 avril 1838, qui a mis ces deux communautés jusqu'à nouvel ordre, sous la dépendance et la juridiction de Mgr Fraser, ci-devant évêque de Tanen et vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, et actuellement évêque d'Arichat, mais voyant avec peine que son établissement de religieux va nécessairement tomber, faute de sujets pour la soutenir, ses frères, ainsi que lui, supplient humblement Sa Sainteté, prosternés à ses pieds, de leur accorder un autre décret pour s'affilier à quelque maison de l'Ordre la plus régulière et la plus austère, comme à celle de la Melleray, en France.

Fait à Tracadie, au monastère de Saint-Bernard, dit le Petit Clairvaux, le 22 septembre 1846.

Je recommande et appuie fortement la supplique.

Guillaume Fraser
Ep. Arichatensis»⁵³

Cette requête est suivie de douze signatures, celles des Pères Vincent de Paul et François-Xavier apparaissant à la tête de la liste.

Le lendemain, 23 septembre 1846, le Père Vincent s'adresse de nouveau à Dom Joseph-Marie, abbé de la

⁵³. Reproduite dans *Vie médié*.

Grande Trappe, répétant les mêmes demandes que dans la supplique au pape. Il lui envoie cette supplique et lui demande de l'appuyer auprès de Sa Sainteté et de la présenter à la Sacrée Congrégation des Cardinaux. Il le prie enfin de lui faire parvenir le décret en question aussitôt qu'il l'aura reçu de Rome.

Hélas ! une nouvelle déception attend nos deux trappistes : la réponse de Dom Joseph-Marie, qui n'était pas favorable à l'idée, ne leur parvint pas. À son avis, la paternité du Petit Clairvaux serait un lourd fardeau pour une communauté de France. La pétition que Dom Joseph-Marie devait présenter au Saint-Père n'arriva jamais à destination.

Le Père François-Xavier s'adresse à deux autres monastères, — Mont Melleray, près de Nantes et Mont Saint-Bernard, en Angleterre — , mais la réponse est toujours la même : aucun sujet disponible. D'ailleurs, dit-on dans les réponses et comme manière d'excuse, même s'il y en avait, le climat de la Nouvelle-Écosse ne serait-il pas trop rigoureux pour des Européens ? Le Père François-Xavier aurait pu répondre que ni lui ni le Père Vincent n'étaient de la Nouvelle-Écosse, mais qu'ils s'étaient habitués au climat puisqu'ils y demeuraient depuis un grand nombre d'années.

La ténacité du Père Vincent n'est pas facile à désarmer. De nouveau la révolution éclate en France, en 1848, et l'on craint de nouvelles attaques contre les communautés religieuses. N'y a-t-il pas, en pareilles circonstances, un motif inattendu d'espoir pour les Pères Vincent et François-Xavier ?

Le 28 mai 1848, nouvelle lettre du Père Vincent au Révérendissime Joseph-Marie. Il lui rappelle les lettres et les pétitions qui ont été envoyées en France et à Rome :

« Votre Révérence nous a fait la guerre jusqu'à présent. Elle m'a persécuté et traité durement, mais non pas trop pour ce que je mérite. Maintenant j'espère que la paix sera avec nous, et qu'elle aura enfin pitié de nous

qui sommes ses frères ou plutôt ses enfants abandonnés, délaissés, exilés du troupeau.

Le Rév. P.D. Augustin pensait que notre établissement de l'Amérique deviendrait un lieu de refuge surtout pour certains religieux de la Val-Sainte qui auraient voulu mourir dans la Réforme. Mais il n'est plus question de cela maintenant. C'est à vous mon très Révd Père, à qui il est donné de nous favoriser pour l'affiliation dont il s'agit. Car nous désirons sincèrement être affiliés à nos frères cisterciens. Si vous établissez une maison de cet Ordre au Canada ou ailleurs en Amérique, nous sommes disposés à nous y rendre et à y suivre la Règle.»⁵⁴

Cette fois, le Père Vincent est gratifié d'une réponse mais elle est négative et catégorique : aucun sujet ne sera envoyé au Canada ; aucun ne sera obligé d'y aller, puisque la révolution n'a pas banni les ordres religieux et ne chasse pas les moines du sol de France. Le dernier espoir du Père Vincent venait de s'évanouir. Il a fait tout ce qui était humainement possible pour sauver sa chère communauté. Il ne lui reste qu'à confier son « pauvre Petit Clairvaux » à la sainte Volonté de Dieu, et à s'ensevelir dans le silence du couvent des trappistines, à l'abri des tracasseries et des agitations du monde. C'est là en effet qu'il meurt le 1er janvier 1853, en odeur de sainteté, à l'âge vénérable de 84 ans.

Au moment de sa mort, trente ans après les débuts de la fondation, son œuvre n'avait connu que déceptions et échecs et n'avait aucunement avancé. Tout espoir semblait alors perdu pour la communauté périlante. Le Père François-Xavier en demeurait le supérieur ; le Petit Clairvaux n'avait pas encore rendu le dernier soupir, mais le nombre de ses occupants n'avait cessé de diminuer. Il était le seul prêtre de la communauté. Les autres religieux qui restaient n'étaient guère pénétrés des véritables sentiments qui doivent animer la vie trappistine ; ils demandaient, en effet, l'adoucissement de la règle, alors que le Père François-Xavier s'opposait absolument à tout changement.

54. Dans *Vie médite*

En 1857, le «pauvre Petit Clairvaux» était sur le point de tomber; il n'était plus qu'un monastère fantôme, déserté par ses occupants. C'est au moment le plus sombre de son histoire que providentiellement le vent tourne et qu'un concours de circonstances permet miraculeusement au cher monastère du regretté Père Vincent de reprendre vie et de poursuivre sa destinée. L'ère des moines belges va commencer.

L'ère des moines belges (1857-1900)

À l'heure où tout semblait perdu, où les rares moines qui se trouvaient encore à Tracadie n'avaient d'autre choix que de fermer les portes du monastère et s'en aller, un sauveur se présente qui tirera de sa torpeur la pauvre communauté moribonde.

L'un des religieux, du nom de Grégoire, était en relations avec Dom Martin, abbé de Westmalle et vicaire général de la Congrégation en Belgique. Il propose à l'évêque de s'adresser à cet endroit et de demander des sujets en nombre suffisant pour faire revivre la communauté. L'idée fut approuvée et à la suite de certaines démarches, tout un groupe de moines arrivent avec un supérieur, le Père Jacques. La faible flamme se rallume et la vie trappistine recommence, avec une vigueur jusque-là inconnue. L'ère des tâtonnements, des difficultés de recrutement, des inquiétudes et des misères des trente dernières années vient de finir. Enfin, les sacrifices généreux, héroïques, surhumains même, consentis par les Pères Vincent de Paul et François-Xavier commencent à porter fruit.

Le Père Jacques devient le troisième prieur du Petit Clairvaux. Avec l'arrivée de ce contingent, cette reprise peut être considérée comme une nouvelle fondation, et le Père Jacques comme le deuxième fondateur. Les nouveaux trappistes, au nombre de treize, partis du monastère de Saint-Sixte, à Westmalle, en Belgique, débarquent à Halifax vers la fin de l'année 1857. Le Père Jacques impose à toute la communauté la règle de Rancé. Il se révélera l'un des plus compétents supérieurs qui aient passé par Tracadie.

Le Père Jacques (Jean-Jacques de Portemont), troisième prieur

Le Père Jacques est né en Belgique en 1803. Il reçoit l'ordination sacerdotale en 1828, et fait du ministère comme curé pendant quelques années. À l'âge de 28 ans, désireux de mener une vie plus parfaite, il entre chez les trappistes et prend le nom de Jacques. Trois grands noms dans l'histoire du monastère : le Père Vincent plante la vie trappistine à Tracadie ; ce n'est qu'une bouture insignifiante. Le Père François-Xavier protège la frêle plante qui, des années durant s'étiole, s'affaiblit et vient près de mourir. Le Père Jacques voit cette plante reprendre vie, grandir et porter des fruits nombreux.

Affiliation à Notre-Dame-de-Gethsémani et à Notre-Dame-de-Bellefontaine

En 1869, le Petit Clairvaux est affilié à l'abbaye Notre-Dame-de-Gethsémani, dans le Kentucky. L'abbé de ce monastère, Dom Benoît Berger, devient le « Père immédiat » du Petit Clairvaux. Entre 1865 et 1875, il fit trois visites à Tracadie. À propos de cette affiliation, l'auteur de la *Vie inédite* du Père Vincent cite le paragraphe suivant qu'il attribue à une « pieuse annaliste » :

« L'âme du Père Xavier et celle du Père Vincent de Paul au ciel durent tressaillir d'une certaine joie, quand, en 1869, on lut au Chapitre général le décret qui unissait le monastère du Petit Clairvaux à l'abbaye de Gethsémani. Mais leur joie dut être parfaite et entière quand, au Chapitre de 1882, commencé le 20 juin, on décida l'union par filiation de l'abbaye de Notre-Dame du Petit Clairvaux à l'abbaye tant aimée de Notre-Dame-de-Bellefontaine, en France, au diocèse d'Angers près Cholet. Quel *Deo gratias* entendu du Rév. P. Urbain et du R.P. Fulgence dut sortir de la bouche, au ciel, de ces deux bienheureux religieux Vincent de Paul et François-Xavier. »

Une nouvelle ère de prospérité relative commence, tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel. Le 8 mai 1862, on ajoute 40 acres de terre aux quelque 340 acres que la communauté possède déjà. Lorsque les derniers religieux quittent Tracadie en 1919, la communauté était propriétaire d'environ 750 acres de terre.

Les religieux se mettent résolument à l'œuvre, car tout est à faire, même après quarante ans d'existence. On y aménage à la moderne un moulin à farine et une scierie ; on bâtit un monastère spacieux en pierre et en briques, de forme rectangulaire, avec étages ; on y ajoute une chapelle, et dans son petit clocher on installe une horloge, si indispensable à la vie « minutée » des trappistes.

D'autres moines viennent se joindre à la communauté, entre autres les Pères Placide et Dominique dont il sera question plus loin. Malgré l'arrivée de ces recrues, le problème du manque de vocations se pose de nouveau : jusqu'à présent, aucune personne de la région, ni de la Nouvelle-Écosse en général n'avait encore embrassé la vie religieuse trappiste. Si le monastère se trouvait dans un état relativement florissant, c'était dû uniquement aux renforts venus de la Belgique.

Le Petit Clairvaux devient une abbaye

Sous le supériorat du Père Jacques, la communauté avait progressé au point où l'abbé de Gethsémani crut le temps venu de demander au Chapitre général de faire du Petit Clairvaux une abbaye. Rome fit droit à la demande, et à la suite d'élections présidées par Mgr Cameron, coadjuteur de Mgr MacKinnon, le sous-prieur du Petit Clairvaux, le Père Dominique Schietcatte est élu abbé le 3 mai 1876.

« ... la joie avait sans doute été grande, le 2 novembre 1876, le premier abbé de Notre-Dame du Petit Clairvaux avait été béni et installé solennellement par le vénéré Mgr Cameron, qui depuis sa lettre du 8 juillet 1854, jusqu'aux jours actuels simple missionnaire ou prince de

l'Église, n'a cessé de montrer un profond dévouement aux intérêts et à la prospérité du monastère.»⁵⁵

Le Père Dominique Schietcatte, premier abbé du Petit Clairvaux

Le Père Dominique, premier abbé de Notre-Dame-du-Petit Clairvaux, est né le 24 décembre 1833, en Belgique. Il arrive au pays le 23 mai 1866, venant du monastère de Saint-Sixte. Il prononce ses vœux solennels en 1870. Mgr Cameron lui confère la prêtrise, le dimanche de la Trinité, à Arichat. Élu abbé le 3 mai 1876, son installation a lieu le 26 octobre suivant par Dom Benoît, abbé de Notre-Dame-de-Gethsémani. Puis le 2 novembre ont lieu sa bénédiction et son installation solennelles par l'évêque d'Arichat. À partir de ce moment, le monastère cesse d'être sous la juridiction de l'abbé Benoît.

Le Petit Clairvaux, officiellement fondé en 1825 par les Pères Dom Augustin et Vincent de Paul, avait l'honneur d'être le plus vieux monastère trappiste sur le continent américain, tandis que Notre-Dame-de-Gethsémani, au Kentucky, était la plus ancienne abbaye, canoniquement érigée en Amérique du Nord en 1850. Sa fondation remontait à 1848, soit 23 ans après le Petit Clairvaux.

Sous la sage direction de l'abbé Dominique, le monastère atteint son plus haut sommet de prospérité. En 1886, soit 29 ans après l'arrivée des moines de Belgique, la communauté compte 45 membres : 19 religieux de chœur, 4 novices, 1 oblat et 21 frères. Ce nombre n'a jamais été dépassé dans l'histoire de cette communauté. Malgré ce progrès, les recrues originaires des régions avoisinantes étaient rares, une dizaine environ. C'est de Montréal, de Québec et de l'Europe qu'étaient venus les renforts.

Mort des Pères Paul et Jacques

Le Père Paul (Henry Mulemeester) meurt en 1881. Né en 1825 ou 1826, il entre chez les trappistes en 1851 à l'âge

55. *Vie inédite.*

de 25 ans, au couvent de Saint-Sixte en Belgique. Le 24 mai 1852, il fait sa profession. En juillet 1858, on le trouve à Clairvaux, en France, puis à Tracadie le 28 septembre suivant. Il est ordonné le 25 mars 1859 par Mgr MacKinnon, évêque d'Arichat. On lui confie la charge des affaires temporelles de la communauté, fonction dont il s'acquitte avec beaucoup de compétence.

En 1883, grande épreuve pour la communauté : Le Père prieur Jacques meurt le 14 mai. Il avait été un moine modèle et un sujet d'édification pour tous ceux qui l'avaient connu. Son priorat avait duré vingt-six ans.

Les Pères Jacques et Paul avaient vu se réaliser le grand rêve de leur vie, celui de la fondation permanente d'une communauté trappiste avec un abbé à sa tête.

Sous le règne du Père Jacques, on vit l'érection du monastère et des bâtiments de la ferme. Sous celui du Père Dominique, le Petit Clairvaux parvint à une grande prospérité agricole. On appelait le Père Dominique «le grand fermier». Il était un régisseur de ferme vraiment compétent. Nul mieux que lui ne savait produire d'abondantes récoltes de foin et de betteraves fourragères. C'était un amateur de chevaux et de bovins de race. La ferme du monastère était devenue un véritable centre de démonstration où les différentes productions s'effectuaient selon des méthodes ou des techniques passablement scientifiques pour l'époque. On pratiquait la rotation rationnelle des cultures et l'égouttement des terres. Les champs, chaulés périodiquement, produisaient du blé et de l'avoine en abondance. On faisait l'élevage des chevaux pour la vente. Toute la propriété avait été entourée d'une clôture en fils barbelés portés par des poteaux de thuya («cèdre») importés du Nouveau-Brunswick.

Ainsi, la ferme du Petit Clairvaux était l'une des plus belles, des plus prospères et des plus importantes de la Nouvelle-Écosse. En plus des moines, on engageait une vingtaine d'hommes en été ; une dizaine y travaillaient à l'année.

Les moines formaient une petite communauté autonome qui produisait à peu près tout ce qui était nécessaire à leurs besoins. Ils avaient un atelier de menuiserie et de fabrication de sabots de bois et une forge. Le Père John O'Connor était un expert fabricant de harnais. On y trouvait aussi une scierie à bardeaux. Ils avaient construit un barrage en maçonnerie sur la rivière afin d'alimenter les turbines qui actionnaient la scierie et les autres grosses machines. Les Pères avaient également à leur disposition une machine à vapeur. Ces machines servaient non seulement à la communauté mais à la population environnante. On sciait du bois, on moulait du grain pour les habitants voisins. Les moines étaient en mesure aussi de fabriquer les briques dont ils avaient besoin. Ils exploitaient deux carrières de pierre à chaux. Ils possédaient aussi, ce qui va de soi, une boulangerie et une buanderie.

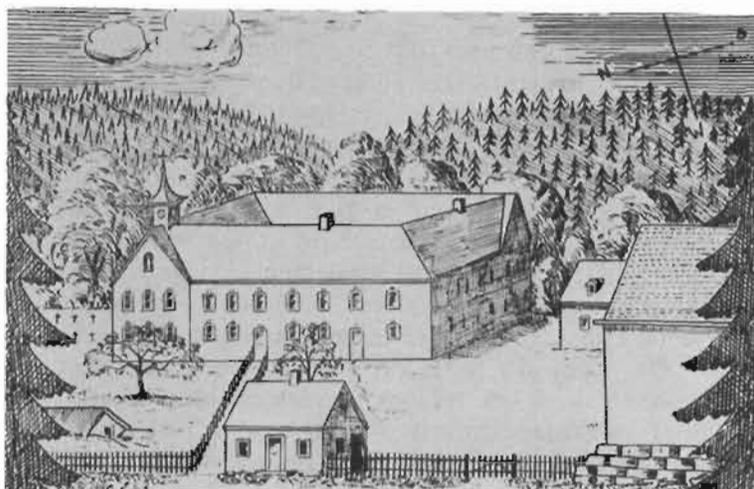
Les incendies de 1892 et de 1896

La communauté trappiste avait connu trente-cinq années de prospérité et de paix. Hélas ! elle devait subir l'une des plus grandes épreuves de son histoire.

C'est le 4 octobre 1892, alors que le Père abbé se trouvait en France où il assistait au chapitre général de l'Ordre, qu'un incendie détruisit la résidence des Pères. Le feu avait pris dans un vieil édifice en bois ; il se répandit vite au monastère proprement dit, et en un rien de temps l'église, la bibliothèque et son contenu (l'histoire de la communauté), une horloge de grande valeur, les meubles, tout fut détruit. Les dommages s'élevaient à plus de \$50,000, somme énorme à l'époque. Il restait le moulin à farine et la grange.

Les religieux durent se loger dans un vieil édifice aménagé en logis temporaire ; ils y passèrent quatre ans, souffrant énormément du froid pendant l'hiver.

Ils n'avaient pas encore terminé la construction du



Le monastère détruit par l'incendie de 1892 (Archives d'Oka).

nouveau monastère lorsque le malheur frappa une seconde fois. Un violent incendie détruisit la grange principale, le moulin à farine, la scierie et l'édifice temporaire qui abritait les moines en attendant d'entrer dans le monastère dont la construction n'était pas encore terminée. Ce sinistre se produisit quatre ans seulement après le premier, et encore au mois d'octobre. En plus des bâtiments mentionnés, on perdit la carderie, la batteuse, la machine à vapeur, une écrémeuse, 800 boisseaux de blé, 800 boisseaux d'avoine, 200 tonnes de foin. C'est à \$75,000 que furent évaluées les pertes. Il fallut vendre les 800 têtes de bétail que possédait la communauté.

Départ du Père Dominique

Découragé par tant de désastres, en proie à certaines dissensions et critiques au sein de la communauté, atteint aussi dans sa santé, le Père Dominique remet sa démission en 1898, et se retire au monastère de Saint-Sixte qu'il avait quitté pour le Petit Clairvaux en 1866, soit 33 ans plus tôt.

Forcé, durant la première guerre mondiale à fuir la Belgique, il se réfugie au monastère de Sept-Fons, en France, où il meurt le 18 janvier 1918, à l'âge de 84 ans.

Les deux incendies désastreux avaient frappé un coup mortel à la florissante abbaye du Petit Clairvaux. La mort avait réduit le nombre de membres, et les régions avoisinantes ne fournissaient pas de recrues. Le monastère, qui comptait plus de quarante membres en 1887, en était réduit maintenant à huit moines et vingt frères seulement ; après le départ du Père Dominique, l'effectif était tombé à douze.

Le Petit Clairvaux sous la filiation de Notre-Dame-du-Lac, d'Oka

Ruinée par deux incendies, affaiblie par une insuffisance de vocations religieuses, privée de son abbé, par le départ du Père Dominique, la communauté trappiste se voyait de nouveau en face d'une situation à peine meilleure que celle qui avait précédé la venue des moines belges. Il semblait, encore une fois, que la fin du Petit Clairvaux ne tarderait pas à arriver.

Il y eut réunion du Chapitre général à la suite de laquelle le Petit Clairvaux fut placé sous la filiation de Notre-Dame-du-Lac, d'Oka. Voici le texte de ces documents, conservés aux archives de la Trappe d'Oka, soit la décision du Chapitre général et la lettre de la maison généralice :

« 5e Chapitre général, 21 avril 1898

1. La Commission s'est occupée du Petit Clairvaux. Elle propose au Chapitre général ces trois décisions :

1. Le Monastère du Petit Clairvaux doit être conservé.
2. Il convient d'accepter la démission qu'offre le R.P. Dominique, pour cause de santé.
3. Il serait avantageux de placer cette mission sous la

filiation de Notre-Dame-du-Lac. C'est l'avis et le désir du R.P. abbé de B. qui en a été jusqu'ici le P. immédiat.

Le Chapitre général n'a certainement pas l'intention de supprimer le Petit Clairvaux. Il accepte la démission du R.P. Dominique et confie la maison à la paternité immédiate du R.P. de Notre-Dame-du-Lac qui accepte sous certaines conditions dont le Révérendissime promet de tenir compte.

Pax
Ordre des Cisterciens
réformés de la Trappe
Maison généralice
Rue S. Giovanni in Laterano, 95
ROME

Nous, Sébastien, abbé Général des Cisterciens Réformés de la Trappe, à nos bien aimés fils spirituels de Notre-Dame du Petit Clairvaux, salut et confiance dans le Seigneur.

Nous venons vous donner communication des décisions que notre Chapitre général a prises, après une mûre délibération et devant le bon Dieu, au sujet du monastère du Petit Clairvaux.

1° Il a accepté la démission qu'a offerte le R.P. Dominique, votre Abbé, pour raison de santé.

2° Il a placé votre Maison sous la filiation de Notre-Dame-du-Lac d'après l'avis et le désir du R.P. Abbé de Bellefontaine qui a été jusqu'ici votre Père immédiat.

C'est donc désormais au R.P. Dom Antoine, abbé de Notre-Dame-du-Lac qu'est confiée la paternité immédiate du Petit Clairvaux.

Nous lui confirmons tous les pouvoirs que le Chapitre général lui a données sur votre Maison et sur vos personnes.

Nous l'autorisons à reconstituer votre Monastère comme il lui semblera utile à la gloire de Dieu et au bien des âmes ; à permettre aux religieux et aux frères de se retirer dans un autre Monastère de l'Ordre et à les

envoyer lui-même où il jugera opportun ; à destituer les officiers quels qu'ils soient, pour le bien général et sous sa propre responsabilité ; à nommer un supérieur à la place du R.P. Dom Dominique, démissionnaire ; et à pourvoir aux besoins spirituels et temporels de votre Monastère.

En un mot, nous conférons au R.P. Antoine, abbé de Notre-Dame-du-Lac, tous les pouvoirs nécessaires pour refaire, consolider, gouverner et administrer la communauté du Petit Clairvaux.

Nous voulons que toutes les personnes de ce Monastère le reconnaissent comme leur Père immédiat, muni des pleins pouvoirs que nous venons d'énumérer, les respectant et lui obéissant comme un représentant de Dieu.

Donné à Rome, de notre Maison généralice, le 3 mai 1898.

fr. Marie-Sébastien Wyurt,
abbé général.»

À la suite de cette décision du Chapitre général, le Père Antoine Oger, abbé de Notre-Dame-du-Lac, désignait son prieur, le Père Jean-Marie Murphy, pour succéder au Père Dominique. Le Père Murphy devenait donc, le 29 juin 1898, le cinquième supérieur du Petit Clairvaux.

Le Petit Clairvaux au Rhode Island

Se rendant compte de la situation extrêmement précaire de la communauté, et vu que l'évêque de Providence (Rhode Island), Mgr Matthew Harkins, avait exprimé le désir de voir un ordre de moines contemplatifs s'établir dans son diocèse, le Père Murphy prit les dispositions voulues pour effectuer le transfert de sa communauté à cet endroit. En 1900, sept religieux du Petit Clairvaux partirent donc afin de s'installer sur leur nouvelle propriété de 300 acres et dans leur nouveau couvent, à une dizaine de milles de Providence. Ce couvent, qui se donna pour nom Notre-

Dame-de-la-Vallée, était une fondation et le prolongement du Petit Clairvaux. Ce transfert s'était effectué en conformité d'une décision du Chapitre général, dont voici le texte :

« Chapitre général 1899
6e séance. Le monastère du Petit Clairvaux ne pouvant plus subsister dans la région où il trouve, on propose son transfert à plusieurs autres endroits dans lesquels des offres sont faites à la communauté, ou bien son incorporation à Notre-Dame-du-Lac. Le Chapitre général, après une longue délibération, réserve la décision à une autre séance.

7e séance. On décide que le Monastère du Petit Clairvaux sera transféré dans une propriété qu'on offre à une communauté près de Boston. »

Retour des moines français (1903-1919)

Par suite du départ des trappistes pour le Rhode Island, prenait fin l'ère des moines belges à Tracadie, et l'on se demandait encore une fois, si les travaux et les sacrifices du Père Vincent et de ses successeurs devaient se terminer aussi brusquement et sur une note aussi triste ; mais tel ne fut pas le cas, comme nous allons le voir.

Le monastère du Petit Clairvaux avait été fermé en 1900. Pendant les années qui suivirent, les bâtiments et les champs avaient été abandonnés. Le monastère lui-même n'était pas encore terminé. Mais une fois de plus, le Petit Clairvaux renaîtra, reprendra vie comme cela lui était arrivé à la suite d'autres épreuves non moins cruelles. Citons de nouveau l'auteur de la *Vie inédite* :

« Quant au monastère des moines, il était donc inachevé, inhabité ; c'était un corps sans âme, c'était le silence et la mort.

Mais l'année jubilaire s'est ouverte, année de joie, de résurrection et de vie. Et par une belle journée d'été, le 25 juin 1903, les drapeaux du Canada flottent au vent, la

petite cloche des religieuses chante sa joie à tous les échos, et la foule se presse, heureuse et sympathique. Et alors surtout, disons-nous à notre tour, comme la pieuse annaliste, au ciel les âmes de Dom Augustin de Lestrange, du Père Vincent de Paul, du Père François-Xavier durent tressaillir d'allégresse; leurs vœux étaient accomplis, l'avenir semblait assuré. Du vieux pays de France, de Thymadeuc, en Bretagne, arrivaient douze religieux avec un supérieur, pour représenter, suivant l'antique tradition de Cîteaux, Notre-Seigneur et ses douze apôtres, et la vie religieuse recommençait active et intense dans le Petit Clairvaux ressuscité.»

Il arrivait donc ce jour-là douze moines français, — six religieux de chœur et six frères, avec à leur tête comme supérieur le Père Eugène; la modeste communauté, fondée par le Père Vincent de Paul, allait donc continuer à vivre.

La révolution de 1789 avait fourni aux trappistes français l'occasion d'ouvrir un monastère au Canada. Au début du présent siècle, une nouvelle persécution des ordres religieux par le gouvernement français avait provoqué l'envoi d'un autre groupe de religieux en Amérique et permis aussi de sauver le Petit Clairvaux. Les moines du Père Eugène ont ordre d'aménager le monastère en « refuge » au cas où les trappistes seraient chassés de France. Le Petit Clairvaux demeurera une annexe de Thymadeuc jusqu'en 1919.

Le groupe, sous la direction du Père Eugène Villeneuve, prit le bateau le 10 juin 1903, arriva en Nouvelle-Écosse le 24 juin, fête de la Saint-Jean-Baptiste, et se rendit à Tracadie le lendemain.

L'un des premiers gestes du Père Eugène fut d'ériger une grande croix sur un tertre, au croisement de la route no 4 et du chemin qui conduisait au monastère. La croix fut portée solennellement en procession par quatre religieux, sur un parcours d'un demi-mille, suivis d'une foule nombreuse. Une croix, qui remplace celle du Père Eugène, existe toujours à cet endroit et indique le chemin qu'il faut

prendre pour se rendre à l'ancien Petit Clairvaux ou à l'actuel monastère des Pères Augustiniens.

Aussitôt après son arrivée à Tracadie, le Père Eugène fit faire la translation des restes du Père Vincent du cimetière des trappistines au cimetière du monastère. La cérémonie eut lieu le 30 août 1903.

Le vendredi suivant, soit le 4 septembre 1903, le R.P. Eugène procéda à la translation des restes du Père François-Xavier et du Frère Charles.

À son arrivée à Tracadie, le Père Eugène avait trouvé un grand monastère, mais fini à l'extérieur seulement, une grange, une petite boulangerie, un petit bâtiment dilapidé et de vastes champs abandonnés. Il se trouvait en face d'une tâche immense à accomplir: terminer la construction du monastère et le meubler, remettre les champs en culture, refaire le troupeau. Il fallait, en un mot, remettre la ferme en exploitation puisque la vie de la communauté en dépendait.

Le Père Eugène

Le Père Eugène (Eugène-Marie Villeneuve), né à Méribac en France, le 24 février 1843, entre au monastère de Thymadeuc le 6 août 1873; il est ordonné prêtre le 21 février 1880 et remplit le rôle de secrétaire dans sa communauté. C'est en 1903 qu'il devient pieur du Petit Clairvaux. Il meurt le 20 février 1908.

Sous l'habile direction du Père Eugène, le Petit Clairvaux reprenait vie, refaisait graduellement ses forces et accomplissait sa lente ascension vers de nouveaux progrès.

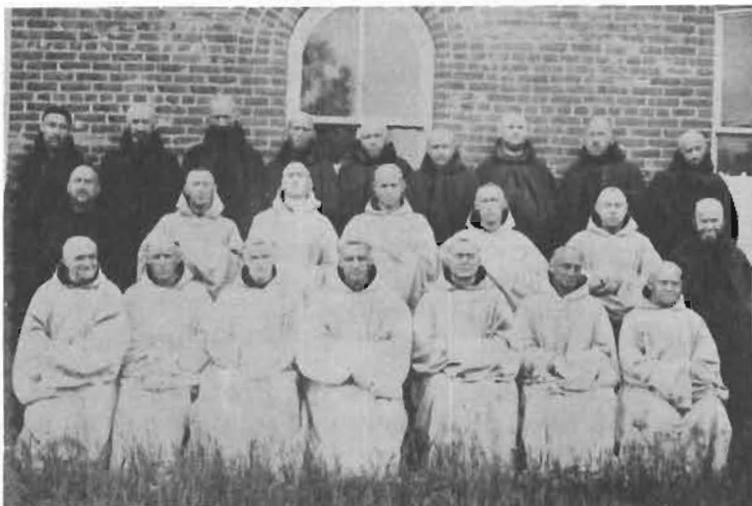
En 1905, la communauté qui, en 1900, avait dû fermer ses portes, comptait 23 membres. À la demande de Dom Bernard, abbé de Thymadeuc, le Petit Clairvaux avait obtenu de Pie X son érection canonique et la permission d'avoir un noviciat.

Le Père Briec Boutmy

Le Père Briec Boutmy remplace le Père Eugène comme supérieur du Petit Clairvaux. Né le 13 février 1853 à Saint-Briec, il devient après son ordination sacerdotale, professeur à l'école Saint-Charles. Il entre au Séminaire des missions étrangères, à Paris, après la mort de ses parents, et s'en va en Chine comme missionnaire ; il y passe dix ans. Le 3 octobre 1893, il fait son entrée à Thymadeuc. En 1908, il est nommé prieur du Petit Clairvaux où il arrive le 21 octobre. Il doit retourner en France en 1912, ayant été appelé à remplacer Dom Bernard, comme abbé de la Grande Trappe ; il devient aussi vicaire général de l'Ordre en France. Il meurt le 24 avril 1922.

Le Père Dominique Nogues

Le Père Dominique Nogues succède au Père Briec. Né à Radenac, en France, le 14 décembre 1879, il entre à Thymadeuc le 3 octobre 1901. Nous le trouvons au Petit



Les moines de l'ère française, sous le priorat du Père Dominique.

Clairvaux le 10 novembre 1912. Il fut le dernier supérieur de cette communauté. En 1919, il quitte Tracadie, lui et tous ses religieux, et devient abbé de Thymadeuc le 2 juin 1922.

Depuis la seconde arrivée des moines français en 1903, le Petit Clairvaux avait réalisé des progrès, mais il était toujours en butte à l'éternel problème de la pénurie de vocations. La persécution des ordres religieux ayant pris fin, les communautés de France n'envoyèrent plus de recrues à Tracadie.

Guerre de 1914-1918

La déclaration de la guerre en Europe a pour effet de hâter la fermeture du monastère. Comme les moines étaient à peu près tous citoyens français et qu'au surplus ils avaient reçu leur formation militaire, ceux d'entre eux qui étaient aptes au service, furent appelés sous les drapeaux.

En 1914, le monastère comptait 20 membres: 11 prêtres, 8 frères et 1 religieux de chœur. À l'automne de 1914, 3 prêtres et 3 frères partent pour la France; en 1915, 1 prêtre et 1 frère; puis en 1916, 1 frère, soit en tout:

4 prêtres: Les Pères Dominique Nogues
Gérard (Jean-Marie Le Creu)
Jérôme (Michel Méraur)
François d'Assise (François Peresse)

5 frères: les Frères Joachim (Joachim Perrin)
Martin (Jacques Le Meur)
William (Jean Brien) mort à la guerre
Élie (Élie Vetel)
Bernard (Jean Cassurel) mort à la guerre

Le Père Dominique ne passa que trois ans en France. Il fut licencié à cause de sa mauvaise vue. Il était de retour à Tracadie en janvier 1915.

Tous les religieux qui avaient été conscrits et qui avaient fait du service militaire ne revinrent pas au Petit

Clairvaux, où il ne restait qu'une douzaine de moines environ, âgés pour la plupart. La communauté se trouvait par le fait même décimée et affaiblie au point où il n'était plus possible de continuer les travaux courants.

Au début de 1918, le supérieur, en France, se rendit compte qu'on ne pouvait espérer repeupler le monastère. Il ordonna donc au père Dominique de vendre la propriété et de ramener en France ce qui restait des membres de la communauté moribonde. D'ailleurs, il y avait des vides à combler dans les monastères de France par suite des saignées attribuées à la guerre.

Vente de la propriété

En septembre 1918, tous les biens de la communauté, sauf les bêtes à cornes, furent vendus à une société catholique de Montréal pour la somme de \$75,000.

La propriété fut revendue plusieurs fois par la suite. Les derniers acheteurs, avant la vente aux Augustiniens, furent Raffaello Matergio, Alex Martinello et Finlay MacDonald, de Sydney.

Le monastère demeure inoccupé pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'en 1937.

Les derniers moines quittent le Petit Clairvaux le 25 juillet 1919 et arrivent à Thymadeuc le 13 août. Leur règne avait duré presque cent ans (1825-1919).

Dernière visite du Père Dominique Nogues à Tracadie

Le Père Dominique avait été élu abbé de Thymadeuc en 1922. Pendant une dernière visite qu'il fait à Tracadie en 1926, une importante cérémonie a lieu à cet endroit. Le Petit Clairvaux n'existe plus, et tout espoir de le faire revivre s'est évanoui. Au cours des seize dernières années de son existence (1903-1919), trois prêtres et quatre frères

étaient décédés au monastère, et avaient été inhumés dans le cimetière de la communauté. Le Père Dominique procéda à l'exhumation des restes de ces sept religieux ; il s'agit des moines de l'ère belge dont les premiers étaient arrivés à Tracadie en 1857. Ils furent transférés à la Trappe d'Oka et déposés dans une fosse commune, près de l'entrée du cimetière de la communauté. Ce lieu de sépulture a été longtemps marqué d'une pierre tombale portant l'inscription latine suivante :

«Die XXX Aprilis MDCCCXXVI, hic sepulta sunt corpora :

N. Eugenii, N. Natalis, N. Edmundi, sacerdotium ; et F. Michaelis, F. Francisci de Paula, F. Juliani, et F. Mauri, conversorum, e coemeterio Clarae-Vallis Minoris apud Tracadium Translata. R.I.P.»

Traduction :

«Le 30 avril 1926, furent inhumés ici les corps des Frères Eugène, Natalis et Edmond prêtres : et des frères convers Michel, François de Paul, Julien et Maurus, transférés du cimetière du Petit Clairvaux, à Tracadie. Qu'ils reposent en paix.»

Tout récemment, cette pierre a été remplacée par une croix, semblable à toutes les autres croix du cimetière communautaire. On y lit l'inscription suivante :

«Ici reposent les moines du Petit Clairvaux, Nouvelle-Écosse Translation des restes 30 avril 1926»

Les autres membres de la communauté, qui étaient d'origine française, auraient été pour cette raison inhumés avec le Père Vincent dans le cimetière de Tracadie.

Le Père Dominique n'a pas voulu quitter Tracadie sans faire ses adieux aux bons paroissiens de ce village. Il s'acquitta de ce devoir de la façon la plus appropriée, soit par la célébration d'une grand-messe, le dimanche. Naturellement, il remercia chaleureusement la population de Tracadie et toute celle du diocèse pour la bienveillance qu'elles n'avaient cessé de manifester envers la communauté au

temps où elle existait. Il exprima aussi son profond regret de se voir obligé de fermer le monastère. Pourtant, il restait quelque chose de ces cent années de vie trappistine, ultime consolation des habitants de cette région : le Père Dominique leur annonce que les restes mortels de tous les membres trépassés de l'ancienne communauté française seront exhumés et déposés dans une fosse commune à côté de l'église de Tracadie. Ils reposent là, avec leur bien-aimé fondateur, le Père Vincent. Avant leur inhumation dans la fosse commune, les restes du vénéré Père furent déposés dans une petite boîte.

Influence et rayonnement du Petit Clairvaux

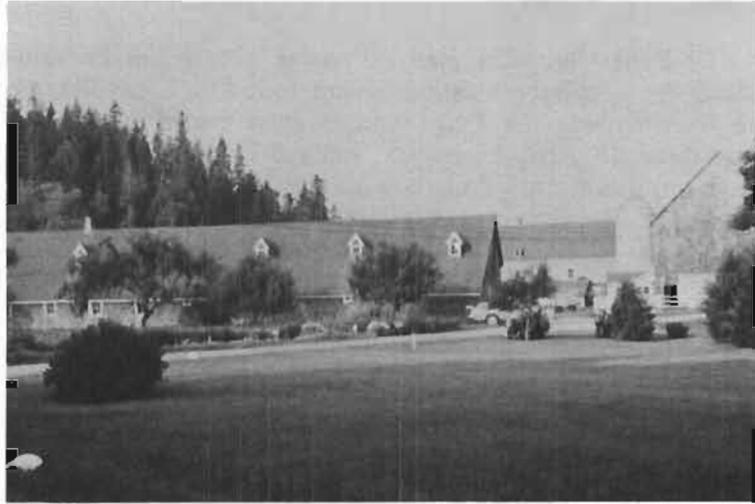
Le Petit Clairvaux était de par sa nature une communauté contemplative destinée avant tout à la sanctification de ses membres. Le Père Vincent avait été, il est vrai, le fondateur du Petit Clairvaux, mais il n'était pas demeuré longtemps renfermé dans son monastère. D'abord nous le voyons à Halifax et à Chezzetcook à partir de 1815. Il vient à Tracadie en 1818, dans l'intention sans doute d'y fonder un monastère, mais les trois paroisses de Tracadie, de Pomquet, de Havre-à-Boucher sont sans prêtres. Le Père Vincent croit que son premier devoir est de desservir ces paroisses, pendant que s'élabore, en démarches interminables, l'établissement du monastère trappiste.

Même si le monastère n'était pas encore établi, on peut dire que la vie trappistine existait déjà dans la région. Le Père Vincent était trappiste, il était imprégné de l'esprit de saint Bernard, de saint Benoît, de Dom Augustin de Lestrangle, et déjà dès son arrivée en Amérique, et en Nouvelle-Ecosse en particulier, les effets de sa sainteté se faisaient sentir sur toute la population, sorte de vaste communauté dont il était l'âme et le grand dispensateur des dons de Dieu.

Nous avons vu son zèle pour les Indiens. Les services rendus à ces derniers étaient plus que symboliques. Ces

indigènes venaient à lui par centaines, ou lui-même se rendait auprès d'eux ; il les confessait, leur enseignait le catéchisme et même certains métiers ; il les détournait de certains vices comme l'ivrognerie et l'oisiveté.

C'est un véritable travail missionnaire qu'il accomplit auprès de la population en général. À l'analyse de sa vie, on se demande si sa véritable vocation n'était pas celle de missionnaire puisqu'il a passé la majeure partie de son existence à œuvrer dans ce genre d'apostolat. L'endroit qu'il avait finalement choisi pour son monastère était central. Une colonie acadienne était en voie de s'y installer et de prospérer.



Quelques-uns des bâtiments de ferme érigés par les Pères trappistes (Photo de l'auteur)

La fondation trappiste enfin réalisée, il existe à Tracadie une vie trappistine qui suit son cours normal à l'intérieur du cloître ; mais l'influence du monastère et de la vie cistercienne se fait sentir au-delà des limites de ses murs. Par exemple, les Pères Eugène et Joseph disent souvent la messe à Tracadie ou à la mission de Saint-Patrice (aujourd'hui).

d'hui Merland). Lors de certaines cérémonies, le monastère est représenté, aux quarante-heures par exemple, à l'ouverture de certaines églises. Des processions ont lieu sur les terrains du monastère à certains temps de l'année, et les fidèles des alentours viennent en foules y participer. Nombreux sont les fidèles qui viennent au monastère se confesser. Les hommes sont toujours les bienvenus à l'hôtellerie, mais les femmes ne peuvent, à cause d'un règlement spécial, mettre le pied dans l'enceinte du monastère. C'est l'endroit aussi pour manger un bon repas, comme le raconte un ancien habitant de Tracadie.

«Je me souviens d'y être allé quand j'étais un jeune homme. À la porte, on tirait une corde et une cloche sonnait. Le frère portier vous présentait au religieux préposé à l'hôtellerie. Quel repas on nous y servait!... De la viande, des poissons, des oeufs, du «pain de ménage», du beurre, du fromage. Jamais je n'ai goûté à du meilleur pain, à du meilleur fromage. Le beurre des trappistes était d'une si haute qualité qu'il se vendait 2 cents plus cher que les autres beurres, sur le marché.»⁵⁶

On était libre d'y aller et de passer quelques jours en retraite. Un ancien curé de Tracadie, l'abbé McKeough, a écrit en 1938: «Le vieux monastère a été un centre d'inspiration et de grâces. Son influence persiste encore.»

Le souvenir du Père Vincent et de son «pauvre Petit Clairvaux» est toujours vivant au pays d'Acadie, et la mémoire de cette époque glorieuse n'est pas près de s'éteindre.

Il convient de reproduire ici le passage de la *Vie inédite* se rapportant aux trappistes français venus recommencer, à Tracadie, la vie communautaire interrompue quelques années auparavant:

«Les nouveaux habitants du Petit Clairvaux devaient se montrer fidèles observateurs de la Sainte Règle, appliquée à tous leurs devoirs de piété, de travail, de mortifi-

56. Clara Dennis, *More about Nova Scotia*, the Ryerson Press, Toronto, 1937, p. 221. (Traduction).

cation. Remettre en culture des terres restées en friche depuis quelques années, terminer, aménager le monastère, c'était pressant, c'était indispensable. Mais ils comprirent qu'ils avaient une autre mission. Dans cette contrée, tout leur parlait du Père Vincent de Paul, redisait ses travaux et ses vertus, chacun avait à leur raconter une faveur spéciale due à sa puissante intercession. Ils ne purent vivre dans cette atmosphère tout imprégnée de sainteté, sans en être pénétrés eux-mêmes, et de tout leur cœur, ils s'associèrent à la piété populaire pour la conduire, la seconder et surtout s'il était possible, lui acquérir la grâce de la sanction suprême.»

Dans les annales de la Canadian Historical Association, Mme Muriel Kinnear a écrit en 1930, une belle page en marge du départ des moines trappistes de Tracadie. Il est préférable de reproduire ce texte dans la langue originale, car toute traduction qu'on pourrait en faire aurait pour effet d'éliminer la saveur exquise et la subtile poésie qui la caractérisent :

«With the departure of Fr. Dominic after his last sad visit, the Trappist Order left Nova Scotia permanently. Only the huge lonely buildings survived as mute witnesses to their energy and zeal. The dim halls and lofty ceilinged rooms in their silent emptiness have an atmosphere eloquent of regret for the times and people who have passed on. The summer air is embalmed with the scent of wild roses and cooled by salty breezes blowing in from the sea to that calm solitude where time slipped away. The chapel bell is still. Only the siren of a passing train a mile away or the horn of a motor on the nearer highway disturbs the peace that rests and broods above the fields about the deserted Monastery, now fast becoming a heap of ruins which in time will be visited as a shrine of silence and desolation. Perchance on moonlight nights a wisp of fog, drifting in from the sea, will appear like a ghostly habit and cowl, covering the saintly spirit of Fr. Vincent or the broken heart of Fr. Dominic looking over the ruins of their hopes. The cross stands tall and triumphant above the uncultivated fields and lonely forests where silence reigns unfathomable, as in the hearts of the unselfish men who laboured there. Pine

trees keep up their solemn dirge over the Monastery which awaits the coming of those who will waken it to life again, remaining faithful to the past, unable to take part in the present.»⁵⁷



Croix des moines belges, dans le cimetière de l'abbaye d'Oka (Photo de l'auteur).

Pour terminer cette touchante histoire des trappistes à Tracadie, en Nouvelle-Écosse, rien de plus approprié que les dernières lignes de la *Vie inédite* du bon Père Vincent, qu'on ne saurait, à aucun moment de l'existence du Petit

57. A. Muriel Kinneer. «The Trappiste Monks in Tracadie, Nova Scotia». *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association, held at Montréal, May 23, 1930*. Arch. publiques du Canada, p. 105.

Clairvaux, dissocié de cette présence séculaire, de ces générations de moines pieux et généreux qui, ayant quitté leur patrie, décidèrent de marcher sur les pas de leurs saints prédécesseurs, — Bernard, Benoît et tant d'autres, — afin de contribuer chacun à sa mesure, par une vie de sacrifices et de prières, à la manifestation de la gloire de Dieu, et ainsi de parvenir à l'éternelle félicité :

« Notre vénéré Père a prédit que le monastère serait brûlé deux fois, que le moulin aussi serait consumé par les flammes, que le monastère serait abandonné pour quelque temps, mais qu'une colonie viendrait l'habiter de nouveau et que ce serait alors le commencement de la prospérité de cette maison.

Nous en acceptons l'augure, et nous pourrions finir par cette parole d'heureux présage.

Ce n'est pas celle-là pourtant que nous voulons laisser pour adieu à nos lecteurs. S'ils ont pris quelque intérêt au bon Père Vincent de Paul et à son œuvre, sans doute ils ne seront pas indifférents à son pauvre Petit Clairvaux ; volontiers, et nous les conjurons, ils hâteront par leurs prières l'heure des décisions de l'Église, peut-être demanderont-ils avec confiance un secours dont plusieurs ont ressenti les effets. Mais avant tout, s'ils ont bien compris le grand serviteur de Dieu, ils garderont dans leurs cœurs, pour ne l'oublier jamais, cette devise du Père Vincent de Paul, le secret de toute sainteté, ce qui doit être pour chacun de nous le dernier mot de la vie : LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU. »

Les Prieurs du Petit Clairvaux

1. Le Père Vincent de Paul (Jacques Merle) (1825-1853)
2. Père François-Xavier (Jean-Baptiste Kaiser) (1853-1857)
3. Père Jacques (Jean-Jacques de Portemont) (1857-1883)
4. Père Dominique (Dominique Shietcatte) (1883-1898),
premier abbé du Petit Clairvaux.
5. Père Jean-Marie Murphy (1898-1900)
6. Père Eugène (Eugène-Marie Villeneuve) (1903-1908)
7. Père Briec Boutmy (1908-1912)
8. Père Dominique Nogues (1912-1919)

III — LES RELIGIEUSES TRAPPISTINES

Premières trappistines en Amérique

C'est en 1823 que les trappistines ouvraient leur couvent à Tracadie, deux ans avant la fondation du Petit Clairvaux. Mais avant elles, des religieuses de cet ordre et d'autres congrégations étaient venues en Amérique.

On se souviendra qu'une trappistine avait accompagné les Pères cisterciens qui s'étaient rendus en Amérique au début du XIX^e siècle dans l'intention d'y fonder des communautés d'hommes et de femmes. D'autres religieuses devaient aussi accomplir le même voyage et participer à l'établissement d'une communauté trappistine, mais à la dernière minute, les passeports nécessaires à ce déplacement leur furent refusés.

Dans son *Mémoire*, Le Père Vincent donne à ce sujet quelques précisions :

« Le monastère fut établi dans la campagne, près de New York et faisait beaucoup de bien. Il y avait trente-trois enfants pauvres et presque tous des orphelins qui y étaient élevés et à qui on donnait toutes les choses nécessaires à la vie, jusqu'aux vêtements... De plus, il (le Père Abbé) soutenait et conduisait une autre petite maison de notre Ordre qu'il avait également formée et qui ne laissait pas de faire aussi du bien. C'était une communauté de religieuses, et il y en avait une autre de

dames ursulines tout près de là... et à laquelle mon R.P. Abbé procurait des secours spirituels.

J'étais obligé, d'après ses ordres, d'y aller dire la messe tous les dimanches et toutes les fêtes, et de les confesser... et malgré que je fusse alors obligé de dire deux messes ces jours-là, l'une dans l'église des Ursulines et l'autre dans celle de nos Sœurs, je m'en réjouissais... »

Comme on le voit, il y avait à ce moment-là en Amérique, et plus précisément à New York, un certain nombre de religieuses trappistines. Mais elles n'y séjournèrent pas longtemps, car le Père Augustin,

« ... réfléchissant qu'il y aurait peut-être plus de bien à faire encore dans l'Ancien monde que dans le Nouveau, la révolution y ayant mis tant de désordres et y ayant fait de si grands maux, il s'est enfin décidé à repasser en France avec tous les siens.

Il s'est embarqué dans l'automne de 1814, et a emmené avec lui, de New York, la plupart de nos frères et de nos sœurs. Il laissa seulement six frères et moi en arrière... »¹

À Tracadie

Le Père Vincent était arrivé à Tracadie au printemps de 1818. En mettant pied dans la région, l'une de ses grandes préoccupations fut la fondation d'un monastère trappiste, car il était parti de France pour l'Amérique en 1812, avec des instructions et des recommandations à cet effet. En attendant que fût organisé son monastère, il se fit missionnaire, et comme il n'y avait pas de prêtres dans la région, il se chargea des trois paroisses de Tracadie, Pomquet et Havre-à-Boucher. Il y avait aussi, près de Tracadie, un groupe d'Indiens, privés des secours de la religion. Le Père Vincent conçoit un projet destiné à leur venir en aide, soit de les organiser en village et de leur fournir des moyens de s'instruire.

1. *Vie inédite.*

Trois ans après son arrivée à Tracadie le Père Vincent parle d'un autre établissement qui lui tient à cœur, celui d'une communauté de religieuses qui se chargerait de répandre au moins un minimum d'instruction parmi les Acadiens, les Indiens et autres jeunes des environs.

Ce projet a pu mûrir dans son esprit à l'occasion de son voyage en 1821, à la ville de Québec et à Montréal où il s'était rendu en quête de sujets pour son futur monastère. À cette occasion, il avait vu le supérieur du séminaire de Montréal, M. Roux, et lui avait demandé s'il ne serait pas possible d'obtenir de la Congrégation Notre-Dame quelques religieuses pour enseigner dans la région de Tracadie. La Congrégation lui fait savoir qu'elle ne peut lui envoyer des sœurs enseignantes, mais qu'elle consent à accepter sans frais deux ou trois jeunes Acadiennes de l'Acadie et à les former à l'art de l'enseignement.

Cette démarche avait porté fruit ; c'était la mise sur pied d'un projet important, destiné à produire d'heureux résultats.

Excellents débuts, certes ! Bonne nouvelle que le Père Vincent se doit de communiquer à son supérieur, Dom Augustin ! Il le fait, à son retour de Montréal, dans une lettre datée du 23 octobre 1821 et dont voici les passages pertinents :

« La Sainte Volonté de Dieu
Arichat, 23 octobre 1821

Mon très cher et très Révd Père,

...je suis arrivé de Québec, il y a deux mois...

J'ai obtenu du Supérieur du séminaire de Montréal, M. Roux, trois places gratis dans la communauté dite des Sœurs de la Congrégation, à Montréal, pour trois filles qui désirent se faire religieuses. Elles doivent aller passer une année dans cette maison pour s'y former et apprendre la manière d'enseigner, car ces dames sont pour l'éducation des jeunes filles, et je crois que dans le pays où je suis il faut commencer par là, parce qu'il y a une grande ignorance, étant au milieu des sauvages et des

demi-sauvages, peuples qui ont besoin d'être civilisés, et qui à peine connaissent la Religion. Une maison que j'ai fait faire sera pour cet établissement qui a été goûté dans le Canada et qui sera bien vu des Anglais. Nous autres, nous avons notre maison à deux milles de là. J'espère qu'elle sera finie avant l'hiver...»²

Le Père Vincent tient aussi son cher confident et conseiller, Mgr Plessis, évêque de Québec, au courant de ses plans, et à ce sujet il lui écrit le 2 novembre 1821. Nous extrayons de cette lettre les passages qui concernent ses futures religieuses :

«Tracadie, 2 novembre 1821

Monseigneur,

Étant à Montréal, j'ai visité les communautés religieuses et hospitalières. Il m'a paru 1° que des sœurs de la Congrégation feraient du bien dans la Nouvelle-Écosse comme elles en font dans le Canada ; 2° que le Gouvernement ne verrait pas d'un mauvais œil un établissement qui serait tout pour l'instruction des jeunes filles ; 3° qu'il ne serait pas si difficile de les former, si l'on trouvait quelques jeunes personnes du sexe bien zélées, bien pieuses, et sachant un peu lire et écrire, que l'on enverrait à la maison d'institution de la Sœur Bourgeois, à Montréal, pour y passer un an plus ou moins, afin de s'y former de telle sorte que ces filles soient ensuite en état d'en former d'autres ; 4° qu'à Tracadie on pourrait faire ce premier établissement, où les sujets seraient formés pour être envoyé ailleurs...

La maison que j'ai bâtie près de l'église de Tracadie est assez commode pour cela. On donnera en un mot, à ces bonnes sœurs tout ce qui sera nécessaire pour commencer : maison, lits, poêle, etc.

Votre Grandeur voudra bien me dire tout ce qu'Elle pense de tout cela. Si Elle agréé ce projet, je serai bien aise d'envoyer, dès le printemps prochain, les sœurs futures à Montréal, si j'ai le bonheur d'en trouver qui conviennent à la bonne œuvre. J'ai en ce moment

2. Ibid.

plusieurs en vue qui paraissent disposées et qui feront diligence cet hiver pour savoir lire et écrire afin de ne pas retarder leur noviciat... »³

Mgr Plessis se déclare en faveur du projet, mais conseille au Père Vincent de laisser les futures enseignantes passer trois ans au couvent de la Congrégation.

Étudiantes acadiennes à Montréal

Le 4 juin 1822, le Père Vincent écrit à la Mère supérieure de la Congrégation. Il lui rappelle l'offre faite lors de son voyage à Montréal, celle d'accepter comme pensionnaires deux ou trois filles d'Acadie. Il a choisi ses étudiantes et les présente à la supérieure : Anne Côté, 24 ans ; Marie Landry, 18 ans ; et Marie-Olive Doiron. Trois demoiselles de bonnes familles, pieuses, distinguées, sérieuses, qui répondront sans doute aux espérances que le bon Père fonde sur elles. Deux semaines plus tard, soit le 18 juin 1822, il envoie un mot à l'évêque de Québec pour lui annoncer le départ prochain des trois étudiantes ; il écrit des îles de la Madeleine :

« Monseigneur,

Vous m'excuserez, s'il vous plaît, si je vous écris sur ce papier. C'est au moment où nos postulantes sont pour s'embarquer des îles de la Madeleine pour Québec. Elles avaient manqué l'occasion de M. Moll et de M. Madran. Je suis obligé de les envoyer par celle du capitaine Doucet. L'équipage m'a paru composé d'honnêtes gens ; ce qui m'a décidé à en profiter.

Je pense bien comme vous, Monseigneur, qu'elles feront bien de faire trois ans de noviciat...

Pardonnez mon griffonnage. J'en supplie Votre Grandeur aux pieds de laquelle je me jette avec nos sœurs

3. AAQ-NE V-108.

futures pour recevoir votre ste bénédiction en vous priant de me croire dans le plus profond respect.

Le très humble et très obéissant serviteur.

F Vincent

Des isles de la Magdelaine
18 juin 1822 »⁴

L'auteur de la *Vie inédite* écrit à ce sujet :

« Les trois postulantes partirent. Le Père Vincent avait bien demandé deux ou trois sœurs de la Congrégation de Sainte-Marie, de Ville-Marie, du Canada, pour former à Tracadie une maison de leur institut. Mais on lui avait répondu que la Congrégation ne pouvait se charger de cet établissement, toutefois qu'elle recevrait volontiers dans son noviciat quelques sujets de la Nouvelle-Écosse pour les former à l'esprit et aux fonctions de l'Institut, que du reste la communauté se chargerait avec plaisir de toutes les dépenses nécessaires à leur entretien pendant leur noviciat. À ces offres généreuses répondit le départ des jeunes personnes qui allaient devenir sœur Anne Côté, la première supérieure, sœur Marie Landry, sœur Doiron. Ces trois vertueuses filles déjà éprouvées depuis plus de trois ans, répandirent une grande édification parmi les autres novices par leur piété, leur simplicité, leur obéissance, leur esprit de mortification et leur exactitude à tous les points de la règle. Ayant d'ailleurs des talents, un grand désir d'apprendre, elles firent des progrès remarquables dans l'instruction et se rendirent parfaitement capables de former la jeunesse. »

Voilà donc la fondation trappistine en voie de se réaliser : les postulantes sont au couvent, et à leur retour, une école sera mise à leur disposition, à Tracadie. Le Père Vincent le dit dans une lettre adressée à l'évêque de Québec le 4 octobre 1822 ;

« J'ai fait bâtir deux maisons, l'une qui joint l'église de Tracadie et que je destine pour une école de filles, conduite, s'il est possible par des sœurs de la Congrégation (C'est pour

4. AAQ-NE V-109.

cela que j'ai envoyé à Montréal trois filles d'ici), l'autre dans le bois pour un établissement de Notre Ordre.»⁵

Mais voici que le Père Vincent est rappelé en France auprès de son supérieur afin de régler certaines questions relatives à la fondation de son monastère trappiste. Ses plans se trouvent par le fait même dérangés.

Le 5 avril 1823, il écrit à la supérieure, Sœur de la Croix, et lui demande de renvoyer à Tracadie les trois filles qui sont au couvent, car il veut qu'elles arrivent avant son départ prochain pour la France. Il met Mgr Plessis au courant de ses intentions dans une lettre qu'il lui adresse le 8 avril 1823 :

«J'ai écrit à Montréal pour faire revenir ici le printemps ou l'été prochain, les trois filles que j'avais envoyées à la Congrégation de Notre-Dame, il faut que je les place en quelque part...»⁶

Les postulantes de retour en Acadie

Les postulantes sont de retour à Tracadie, à l'été de 1823, avant le départ du Père Vincent pour l'Europe. Laissons la parole à l'auteur de la *Vie inédite* :

«Mais le moment du départ approche. Les trois postulantes sont revenues de Ville-Marie. Elles n'ont pas fait les trois années de noviciat dont on avait parlé, mais les circonstances sont pressantes, les jeunes filles sont installées et vivent en religieuses du Tiers-Ordre de la Trappe, dans la paroisse de Pomquette, du moins provisoirement... »

Les nouvelles « religieuses » s'installent donc pour le moment à Pomquet, le 6 août 1823, et commencent leur enseignement. Mais elles n'y demeurent pas longtemps. Elles s'en viennent à Tracadie et occupent la maison

5. AAQ-NE V-113.

6. *Vie inédite*.

attenante à l'ancienne église de Tracadie. Là non plus, les sœurs ne demeurèrent pas longtemps, car à son retour de France, le Père Vincent fit construire à la hâte une maison temporaire, entre le monastère et le futur couvent alors en construction. C'est dans cette maison temporaire que s'installent les religieuses et qu'elles prononcent leurs vœux. Cette maison a disparu entre 1835 et 1840.⁷

Le couvent est fondé

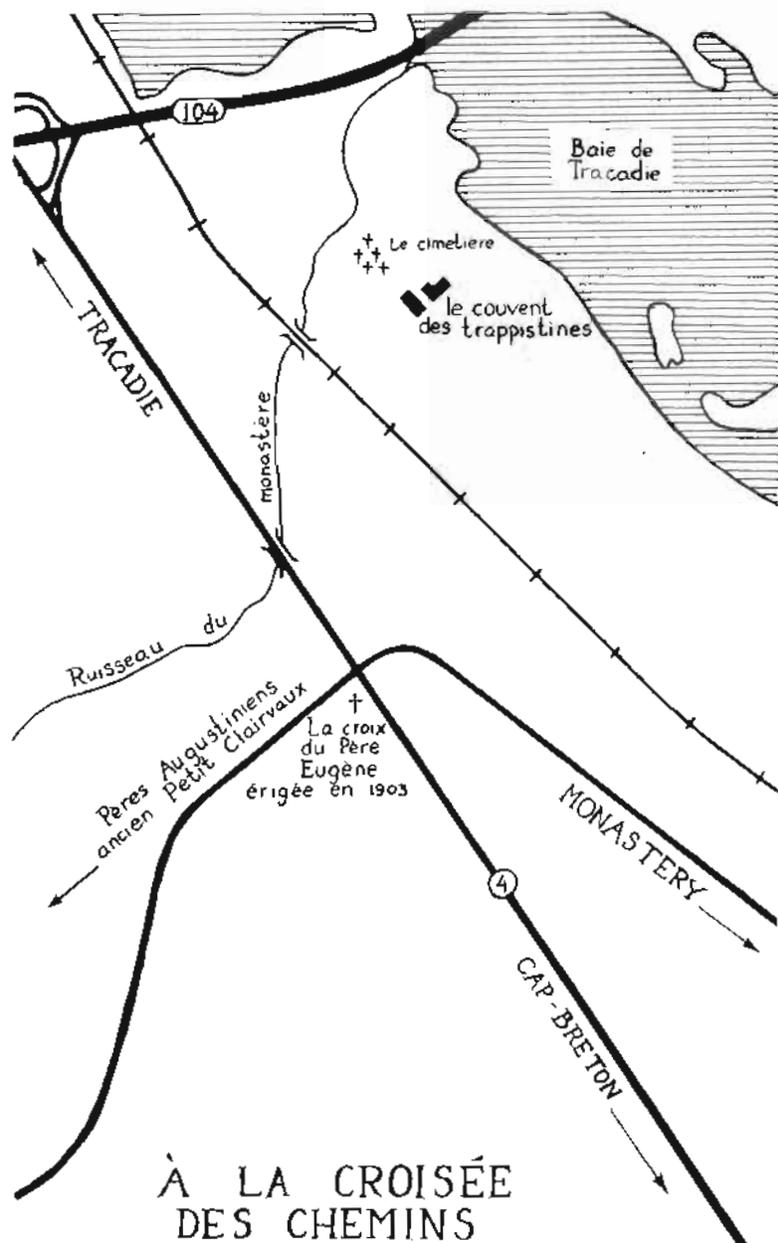
En même temps, le couvent et l'école étaient en construction. Ces édifices (couvent, école, hospice, granges, etc...) qui atteindront par la suite le nombre de 11, étaient situés un peu au nord de l'intersection de l'ancienne route 4 et du chemin qui conduit au monastère, près du fond de la baie. La construction de ce couvent avait commencé à compter de 1825 et son occupation par les religieuses vers 1826 ou 1827. Le tout a été démoli vers 1911.

Quelques détails concernant la vie de la nouvelle communauté sont consignés dans la *Vie inédite* :

«La communauté des Sœurs était également bien édifiante. On se souvient qu'à leur retour de Ville-Marie, les religieuses avaient d'abord habité Pomquette. Elles n'y restèrent que peu de temps, puis elles vinrent occuper une maison près de la cure de Tracadie, où elles commencèrent à instruire les enfants. Elles fondèrent aussi une école à Saint-Patrice⁸, petit village irlandais à deux milles de Tracadie. Cette école fut tenue alors par les quelques compagnes qui leur vinrent alors. La maison de Tracadie transformée en école, n'était pas assez grande pour servir aussi de couvent. En attendant que leur monastère actuel fût construit, et on ne le commença qu'à cette époque, le Père Vincent fit bâtir un couvent provisoire sur la montagne vis-à-vis celui des religieux, de l'autre côté de la rivière. La pauvreté de ce premier monastère nous sera suffisamment connue quand on

7. *Pioneer Monks*, p. 140.

8. Saint-Patrice, aujourd'hui Merland, à quelques milles au sud du monastère.



saura qu'il fut entièrement construit, y compris la chapelle dans l'espace de neuf jours. Ce fut dans ce lieu que les trois premières religieuses prononcèrent leurs vœux entre les mains de Père Vincent, après quoi elles purent recevoir des novices.»



Couvent des trappistines (Archives d'Oka).

Ainsi fut fondé le couvent de Notre-Dame-des-Grâces, dont les religieuses, sans être jamais bien nombreuses, firent beaucoup de bien dans la contrée. « Les sœurs du Tiers-Ordre de la Trappe, au nombre de huit ou neuf, font l'école, enseignent le catéchisme aux enfants de leur sexe. Elles ont même quelques pensionnaires qu'elles forment avec plus de soin. Elles leur apprennent à coudre, à broder, à faire des fleurs artificielles. »

À ces renseignements donnés par le Père Vincent dans la Relation déjà citée, ajoutons ceux que nous fournit le frère même de la première supérieure. Leur principale occupation était

« d'instruire la jeunesse, soit par elles-mêmes, soit par quelques personnes séculières qu'elles avaient avec elles et qui étaient envoyées plusieurs fois la semaine dans les

villages environnants, comme à Saint-Patrice, etc... Elles eurent longtemps des enfants auxquelles elles apprenaient les premiers éléments de la lecture, les enseignements du catéchisme, et les préparaient ainsi à faire dignement leur première communion. Le Père Vincent aimait à les diriger dans cette œuvre de zèle et à constater par lui-même les progrès de leurs élèves. Bien des gens de ces villages se rappellent encore ce souvenir avec bonheur.»

Mais elles ne se contentèrent pas de se livrer de tout leur cœur à une œuvre si importante et si difficile.

«Outre cela, reprend le Père dans son intéressante Relation, elles ont encore le travail de la terre qui occupe parfois à certaines époques de l'année une grande partie de leur temps. Et si elles sont obligées de faire exécuter quelques ouvrages de maçonnerie, on les voit aussi mettre la main à l'œuvre, jusqu'à faire du mortier, comme j'en ai été moi-même témoin en plusieurs circonstances. On ne sera pas surpris de ce que je viens de dire en dernier lieu, quand on saura que notre Règle ordonne le travail manuel quel qu'il soit, si nous en sommes capables, et que d'ailleurs le pays étant pauvre et les ouvriers rares et fort chers, on est bien forcé par la nécessité et à cause de la pauvreté de travailler soi-même pour venir à bout de ses entreprises.»

Le Père Vincent avait donné au couvent des trappistes, lors de sa fondation, le nom de Couvent Notre-Dame-des-Grâces, mais il le changea bientôt pour celui de Couvent Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

La fondation trappistine était bien lancée, tout allait bien, et au début, la supérieure reçut quelques novices. La première à y venir fut M^{lle} Ellen Chisholm, d'Antigonish. Le Père Vincent voulut, à cette occasion, faire acte de reconnaissance en offrant à la communauté naissante une belle statue de Notre-Dame-du-Rosaire tenant le Divin Enfant dans ses bras. Elle occupe présentement une place d'honneur dans la chapelle de la maison mère de la Congrégation Notre-Dame à Montréal, où les trois pre-

nières religieuses trappistines avaient reçu gratuitement leur formation de base.⁹

En 1836, le Père Vincent avait la quasi-certitude qu'il était impossible de prolonger la vie de son monastère trappiste ; il avait quitté l'Acadie dans l'intention de s'enfermer à jamais dans un monastère d'Europe. Il ne pouvait pourtant pas partir sans assurer l'avenir de ses chères trappistines. C'est pourquoi il s'était entendu avec un grand propriétaire catholique anglais pour que ses sœurs puissent être installées en Angleterre, au cas où l'évêque de la Nouvelle-Écosse ne pourrait s'occuper de la communauté en l'absence de son fondateur.

En Europe, le Père Vincent n'avait pu régler à sa satisfaction le cas du Petit Clairvaux et comme résultat de ses nombreuses démarches, un décret émanant de Rome et daté du 9 avril 1838, plaçait et le monastère et le couvent sous la juridiction de l'évêque du diocèse en attendant que les autorités compétentes statuent sur le cas de ces deux communautés néo-écossaises.¹⁰

La communauté trappistine ne compta jamais beaucoup de religieuses, une quinzaine au plus. Elle ne fit pas à proprement parler partie de l'Ordre de Cîteaux, et le port de l'habit cistercien ne fut jamais de rigueur. Leur habit était noir avec ceinturon de même couleur. Sur la tête, elles portaient un bandeau de lin, une guimpe et un petit voile.

Le Petit Clairvaux avait été affilié à Notre-Dame-de-Gethsémani, dans le Kentucky, en 1859. L'abbé de cette trappe Dom Benoît, qui fit plusieurs visites à Tracadie, en sa qualité de supérieur général de la communauté affiliée, n'encouragea guère les religieuses, car il ne voyait pas d'avenir pour elles, vu leur faiblesse numérique. Comme elles n'étaient affiliées à aucune maison trappistine de France, elles n'eurent plus le droit, à partir de 1871, de recevoir d'autres novices, ce qui vouait la communauté à l'extinction dans un avenir plus ou moins proche.

9. *Pioneer Monks*, p. 140.

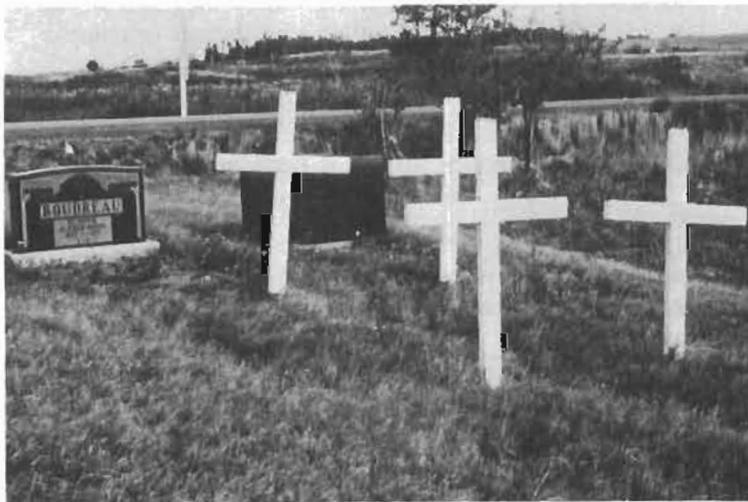
10. Le texte du décret est reproduit dans la partie II (Le Petit Clairvaux).

Fin d'une vie communautaire de dévouement

En 1886, il ne restait plus que quatre sœurs : Sœur Claire (Flora MacDonald), Sœur Marie-Victoire (Marie Doiron), Sœur Marie (Osite Levandier) et Sœur Flora (Flora MacDonald). Comme elles étaient devenues incapables d'accomplir les travaux courants, encore moins d'exploiter la ferme du couvent, elles durent remettre leur propriété aux Pères. L'auteur de la *Vie inédite* exprime la même idée dans les termes suivants :

« ... Au couvent des religieuses, il y avait une étincelle de vie, mais elle devait fatalement s'éteindre dans un avenir assez rapproché ; depuis 1871, on ne recevait plus de novices, et les trois octogénaires survivantes ne pouvaient songer à de nombreuses années ici-bas. »

Ces vieilles religieuses vécurent pendant un certain temps dans une grande pauvreté. Quand arriva le prieur Dom Eugène, il régla le sort des quatre survivantes en les confiant, le 16 novembre 1903, à la communauté des Filles de Jésus, venues de France et installées depuis un an à Arichat.



Les quatre dernières trappistines sont inhumées à Arichat, à côté de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, autrefois la cathédrale (Photo de l'auteur).

Elles moururent, dit-on en odeur de sainteté : Sœur Claire, le 2 avril 1904 à l'âge de 87 ans ; Sœur Marie-Victoire, le 11 février 1905 à 88 ans ; Sœur Flora, le 4 août 1907 à 102 ans ; Sœur Marie, le 31 décembre 1917 à 81 ans.¹¹ Le décès de Sœur Marie scella à jamais le sort de cette communauté de religieuses de Tracadie. Les restes mortels de ces quatre dernières trappistines reposent à côté de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, à Arichat, et une croix marque encore chacune des tombes.

C'est en 1823 que le couvent avait d'abord ouvert ses portes. C'est en 1903 que les portes de ce couvent se fermèrent avec le départ des dernières sœurs. Cette communauté trappistine avait donc existé pendant quatre-vingts ans.

Nous avons déjà vu, dans une relation du Père Vincent ce qu'il a pensé de ce couvent et du grand bien qu'il a fait. Un ancien habitant de Tracadie a corroboré cette appréciation du Père Vincent, en ces termes :

« Mon grand-père avait quatorze enfants. Il envoya la plus âgée de ses filles au couvent des Sœurs. Elle revint chez elle et fit l'école aux treize autres membres de sa famille. Elle leur avait imposé des heures régulières d'enseignement, tout comme dans n'importe quelle autre école. »¹²

Le couvent avait été non seulement un centre d'enseignement mais encore un asile, un foyer pour les personnes âgées et infirmes, hommes et femmes.

Quand le Père Vincent se retira au couvent des Sœurs, en 1841, il leur avait cédé cent acres de terre, qu'elles se mirent à exploiter. Des ouvriers accomplissaient sans doute le gros du travail, mais les sœurs ne dédaignaient pas, comme l'avait dit le Père Vincent, « mettre la main à l'œuvre », elles participaient aux travaux de la ferme. Il y avait de quoi les occuper puisqu'elles avaient un troupeau de vaches et élevaient beaucoup de moutons.

11. *Pioneer Monks*, p. 143.

12. *Le Canada français*, Québec, vol. VII, no 6, sept. 1921, p. 11.

Sœur Anne-Marie Côté, qui fut la première supérieure, mourut le 30 août 1877, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir été religieuse professe pendant 55 ans. Elle a été enterrée dans le cimetière des religieuses, près du couvent.

Parmi les autres filles de la Nouvelle-Écosse qui se firent religieuses à Tracadie, mentionnons Marguerite Broussard, Jeanne Monbourquette, Mélanie Morelle, Élisabeth..., Catherine Perrot. Sœur Victoire (Marie Doiron) fut la quatrième supérieure, et elle occupa cette charge pendant 24 ans. Sœur Flora (MacDonald), était originaire d'Écosse, née d'une famille protestante. Adoptée à l'âge de 8 ans, elle fut élevée par une famille catholique et baptisée par un prêtre. Son père la reprit, car il s'opposait à ce qu'elle se convertît à la religion catholique, mais elle finit par fuir la maison paternelle et entrer au couvent. Sœur Claire, qui mourut le 2 avril 1904, portait elle aussi dans le monde le nom de Flora MacDonald.

Avec le décès de Sœur Marie en 1917, se terminait le règne des trappistines à Tracadie. Sa mort mit fin au grand et noble dessein du Père Vincent d'ouvrir à Tracadie un couvent où des religieuses enseigneraient aux Indiens et aux Acadiens vivant dans un pays où «il y a une grande ignorance, étant au milieu des sauvages et des demi-sauvages, peuples qui ont besoin d'être civilisés et qui à peine connaissent la Religion.»¹³

Enseignement fructueux

L'œuvre trappistine du Père Vincent n'a pas existé en vain. Les bonnes religieuses sont parties il y a déjà trois quarts de siècle, mais longtemps leurs leçons du passé ont porté fruit.

Elles n'ont pas préparé des générations de bachelières à l'esprit meublé de hautes connaissances, férues de littérature, de musique, initiées aux beaux-arts, comme il en sortait et en sortira tant des couvents autrefois si réputés de nos

13. Lettre du Père Vincent, 23 oct. 1821, citée par l'auteur de la *Vie médite*.

grandes villes, destinées par leur belle formation classique à constituer l'élite de la société et les dignes épouses des hommes de profession ou de belle culture. Non. D'ailleurs, dans la primitive société des gens de Tracadie et de la région, au siècle dernier, à quoi auraient servi, dans les circonstances, aux mères de familles d'alors, tant de science et pareil avancement dans les arts ? Peut-être ne se seraient-elles pas senties très à l'aise au milieu d'une population pauvre et encore illettrée.

Ce qu'il fallait, dans le temps, c'était d'empêcher les jeunes filles de sombrer dans la sauvagerie, de demeurer dans l'analphabétisme ; il fallait plutôt leur apprendre à lire, à écrire et leur fournir les connaissances fondamentales les plus indispensables à leur humble état.

Nombreuses, en effet, ont été les mères de familles formées à l'idéal chrétien par les dévouées trappistines. Les hommes valent surtout par leurs mères. De ces mères généreuses sont issues plusieurs générations d'hommes forts, vertueux, patriotes, citoyens exemplaires et hommes de progrès.

Quel aurait été le sort de ce peuple sans le don précieux de ces enseignantes dévouées, désintéressées, que fit le Père Vincent au peuple de Tracadie et des régions environnantes ? Sa destinée aurait été celle de tout groupe humain abandonné à lui-même, privé de tout moyen d'instruction et d'éducation et de tout appui moral.

IV — TRACADIE

Les origines

Tracadie ! Mot prestigieux qui évoque l'une des plus belles pages de l'histoire de l'Acadie, qui rappelle une époque où la vie française connut un essor et un épanouissement considérables. Au siècle dernier, Tracadie se trouvait au centre d'une région acadienne florissante, promise, semblait-il, à un avenir brillant.

Dispersés à tous les vents par la cruelle déportation de 1755-1763, les Acadiens cherchaient à se regrouper, à établir de nouvelles paroisses où la vie acadienne reprendrait. La région de Tracadie leur avait plu, et plusieurs exilés ou prisonniers libérés étaient venus, la paix conclue, s'installer dans cette région encore inhabitée, qui à certains égards leur rappelait les fertiles terres du bassin des Mines, aliénées pour toujours au profit des maîtres nouveaux.

Dans ce coin de l'ancienne Acadie, la France revivait, comme jadis à Port-Royal, à Grand-Pré, à Beaubassin. Prolongement du royaume de France en terre d'Amérique ! Ces exilés s'étaient groupés en trois paroisses, — Tracadie, Havre-à-Boucher, Pomquet, — demeurées françaises pendant deux cents ans.

Durant les cent années antérieures à la déportation, les Français établis dans un pays neuf, l'Acadie, et soumis à de

nouvelles conditions d'existence, s'étaient forgé une âme collective nouvelle ; ils étaient devenus un peuple distinct dont le tempérament primitif s'était modifié au cours des années, mais ils avaient quand même conservé toutes les vertus essentielles que la France leur avait léguées : la fidélité à la religion catholique et à leur langue, l'ardeur au travail, une grande pureté de mœurs, le sens évangélique de la vie familiale et même, par nécessité, avouons-le, le goût de l'aventure. En s'installant dans leur nouvelle patrie dans la région de Tracadie, les Acadiens exilés avaient apporté avec eux ce riche héritage culturel, considéré par eux comme le plus précieux des trésors.

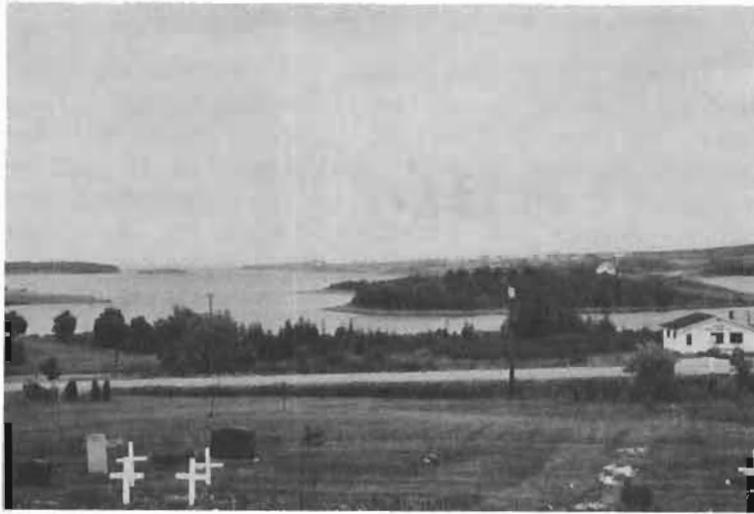
Une civilisation authentiquement française était donc en voie d'implantation dans cette colonie naissante lorsque le Père Vincent vint y fonder sa communauté cistercienne qui devait durer cent ans. La paroisse de Tracadie avait acquis, du fait de cette présence monastique, une dignité et un prestige inconnus de ses voisines. Mais le rayonnement de l'œuvre du Père Vincent avait débordé les frontières de la paroisse et fait sentir son influence dans toute la région et jusqu'aux provinces voisines.

Des hauteurs de Tracadie, le regard embrasse un paysage maritime d'une exquise beauté ; la coquette église en bois, toute blanche, domine aujourd'hui ce petit village sis au fond d'une baie tranquille, protégée du côté de la mer par une longue île¹ qui ferme presque complètement l'entrée.

Mais de la florissante colonie acadienne d'autrefois, il ne reste à vrai dire que le souvenir. On y trouve encore des noms acadiens, mais rares sont ceux qui parlent aujourd'hui « la douce » langue de leurs ancêtres.

Tracadie tout comme ses paroisses sœurs est, à toutes fins pratiques, anglicisée de façon irréversible et irrémé-

1. L'île Delorey, sur les récentes cartes officielles, l'île Alexis, sur les anciennes cartes. C'est ce dernier nom que lui donnent encore les Tracadiens d'aujourd'hui.



Baie de Tracadie (Photo de l'auteur).

diable. Après le départ des trappistes et le remplacement graduel des prêtres de langue française par des curés d'une autre nationalité, la vie française dans ces paroisses autrefois acadiennes s'est éteinte graduellement. Petit à petit la vague anglicisante, grossie au surplus par l'arrivée de loyalistes et de colons irlandais et écossais, fit son œuvre et envahit tout ce territoire, qui perdit son visage français.

Descendants de Français et des premiers occupants de l'Acadie, nous demeurons forcément attristés et impuissants devant ce phénomène d'envahissement, et ce navrant spectacle nous rappelle, dans sa réalité cuisante, cette parole de Louis de Bonald : « Tant qu'un peuple n'est envahi que dans son territoire, il n'est que vaincu ; mais s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini. »

Laissons là ces tristes réflexions pour aller faire une brève incursion dans le passé, alors que les Acadiens, rameau détaché de la France et transplanté en Amérique, étaient demeurés foncièrement Français et parlaient encore la langue apportée par les premiers colons.

Les Indiens, premiers habitants de Tracadie

Tracadie (en micmac: *tlagatic*, qui signifie établissement) était habité avant l'arrivée des blancs dans la région. On a établi, en effet, que les îles du havre étaient autrefois peuplées par des Indiens, antérieurement à la prise de possession de cette région par les Français d'abord, puis par les Anglais. La découverte d'ossements, de vieilles pièces de monnaie, d'ustensiles en bois démontrent l'existence dans le passé, d'une sorte de colonie indienne à cet endroit.

D'ailleurs quand les Français débarquèrent sur ces rivages pour la première fois, il y avait déjà des Indiens nomades et chasseurs, premiers habitants de l'Acadie, comme aussi de toute l'Amérique.

L'arrivée des Français

La déportation des Acadiens, commencée en 1755, avait fait des habitants français et catholiques de l'Acadie les ennemis des nouveaux maîtres du pays.

Entre 1755 et 1763, année de la signature de la paix, un certain nombre d'Acadiens se trouvaient prisonniers à Halifax: il s'agissait de ceux qu'avaient capturés les Anglais, dans les régions avoisinantes.

Mentionnons également ceux qui, avant la déportation, avaient fui vers le Cap-Breton et les régions voisines, où ils se trouvaient plus éloignés de leurs agresseurs éventuels.

À la signature de la paix, les Acadiens furent libérés. Le nombre des prisonniers, dans la région d'Halifax, atteignait 700 environ. Ils étaient libres, enfin, mais ils devaient s'éloigner d'Halifax, fondée en 1749 et devenue un château fort anglo-saxon. Les Acadiens étaient demeurés des ennemis. Déshérités et sans ressources, ils n'avaient qu'un choix: s'éloigner de ces lieux inhospitaliers et aller à la recherche d'endroits où ils pourraient recommencer leur vie et reconquérir au moins une certaine indépendance.

Certains d'entre eux se fixèrent à Chezzetcook, à une vingtaine de milles à l'est d'Halifax, petit village dont la fondation, par les Français, était antérieure à celle d'Halifax. D'autres se rendirent au Cap-Breton et s'établirent dans l'île Madame et le long du détroit de Canceau. Un certain nombre aussi poussèrent au-delà du détroit et choisirent la région de Tracadie comme centre de leurs nouvelles demeures.

M. Rameau de Saint-Père, historien français, qui avait visité l'Acadie en 1860, a écrit à la suite de son voyage :

« ... C'est ainsi qu'on atteignit l'année 1763 ; à la suite de la paix qui fut conclue entre les deux nations, la cour de Londres envoya en 1764 des instructions qui autorisaient les Acadiens français à s'établir comme colons dans la Nouvelle-Écosse, en prêtant le serment d'allégeance à la couronne d'Angleterre.

Chacun alors s'installa comme il put dans l'endroit où le sort l'avait jeté : les prisonniers accumulés autour d'Halifax, se portèrent : les uns à Prospect, au sud de la ville, les autres au nord, à Chezzetcook, où leurs descendants se sont si bien conservés ; le plus grand nombre sur le détroit de Canceau et aux îles Madame ; là ils se réunirent aux familles qui de tout temps s'étaient ménagées des résidences furtives sur ces côtes tout à fait désertes. On vit aussi se grouper sur la baie des Chaleurs ceux qui avaient échappé en 1761 à l'expédition de Mackenzie ; ils établirent les rudiments des paroisses de Népisiguy (aujourd'hui Bathurst), Caraquette et Tracadie (N.-B.)²

M. de Saint-Père écrit encore :

« C'est ainsi qu'à Menoudy (quartier des Mines), un nommé Desbarres, Français d'origine, après s'être fait adjuger une partie considérable des propriétés des Acadiens, en ramassa un certain nombre autour de lui pour les faire travailler, puis les fixa sur ses domaines, puis leur loua à des prix assez élevés les terres dont ils étaient

2. Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, Paris, Librairie Plon, 1889, vol. II, pp. 183-184

propriétaires quelques années auparavant. Ce Desbarres avait été attiré en Acadie par les Anglais, avec plusieurs de ses compatriotes, afin d'exercer une influence active sur les habitants par la similitude du langage; et la plupart d'entre eux ne montrèrent qu'une grande dextérité à exploiter la misère des proscrits.

Le plus grand nombre fut entassé et interné aux environs d'Halifax; on les employait à des travaux publics, et les gens de cette ville, qui avaient si fort réclamé la proscription des Acadiens, finirent par s'en trouver embarrassés; à diverses reprises ils essayèrent d'envoyer ces malheureux dans la Nouvelle-Angleterre comme en 1755, mais les Yankees, instruits par l'expérience, refusèrent d'agréer ces envois, et lorsqu'il leur en fut expédié, ils renvoyèrent impitoyablement dans la Nouvelle-Écosse les navires avec leur cargaison humaine. On fut donc obligé, à Halifax, d'endosser bon gré, mal gré, la nécessité de les nourrir, de les utiliser et de les surveiller jusqu'à la paix de 1763. À cette époque, on en comptait encore environ sept cents dans cette ville, et ils furent mis en liberté.»³

Premières familles

Parti de Lunenburg, Pierre Benoit avait été le premier à s'établir en permanence à Tracadie, vers 1775, à la pointe du Cimetière. C'était un grand ami des Indiens dont il parlait couramment la langue. À l'occasion, cette connaissance lui permettait d'agir comme interprète auprès des missionnaires et d'autres personnes. Il était par le fait même en mesure d'exercer sur eux une influence considérable.

Vers 1782, il y avait quatre familles à Tracadie : Benoit, Bonnevie dit Beaumont⁴, Fougère, Deslauriers. Ces familles vivaient dans des cabanes de pêcheurs.

³ Ibid., p. 200.

⁴ Il y a fort à parier que le nom Bowman Head, cap à l'ouest de l'île Delorey, est tiré de Beaumont; le mot Bowman serait une déformation à l'anglaise de Beaumont.

Lors de son passage à Tracadie, Rameau de Saint-Père avait eu de longs entretiens avec un capitaine Girroir, descendant d'un des pionniers de Tracadie. Détachons le paragraphe suivant de ses notes de voyage :

« Vers 1782 ou 1784 — quand les parents de M. Girouard vinrent à Tracadie, il n'y avait encore que 4 familles d'établies là et seulement en vue de la pêche. Savoir : les Benoit qui paraissent avoir été les premiers de tous, — des Bonnevie dit Beaumont, des Fougère, des Deslauriers, — puis vinrent à peu près en même temps que les deux frères Girouard, leur beau-frère Basile Gauterot, les Barillot⁵, les Petitpas, les Boudrot, les Braut, les Dugas, qui vinrent de la baie des Chaleurs, et Joseph Richard dit Matinal était auparavant à Chéticamp... »⁶

Les Deslauriers⁷

M. de Saint-Père donne certaines précisions concernant les Deslauriers :

« Les Deslauriers vinrent de Québec à Arichat en 1761 ou 1762 — d'Arichat à la Baie de Fortune, île St-Jean, de là à St-Pierre-et-Miquelon — ils naviguaient — allèrent même en France puis vinrent à Tracadie vers 1795.

Deslauriers, le père de l'aubergiste où je suis descendu me dit que son grand-père était un Français de France qui était à Québec, commis dans les magasins du Roi, qu'il quitta Québec vers 1761 ou 62 et vint s'établir à Arichat avec toute sa famille dont son père qui naquit dans la traversée — a peut-être resté quelque temps à Arichat, ils allèrent s'établir à la Baie de Fortune, île St-Jean, où ils construisirent une goélette et firent le commerce avec St-Pierre et Miquelon. Puis ils vinrent

5. Au nord de Tracadie, il y a la plage Barrio (Barrio's Beach).

6. Société historique acadienne, *Cahiers*, vol. IV, n° 1, p. 35.

7. Sous l'influence du milieu anglo-saxon, le joli nom Deslauriers s'est graduellement transformé : on a commencé par l'épeler et le prononcer Delorier. De là à Delorey ou Delory, il n'y avait qu'un pas à faire.

prendre des terres ici à Tracadie, Ils étaient d'abord établis sur l'autre côté du Havre. Lui-même a vu tout en bois debout l'endroit où est aujourd'hui cette auberge et il a travaillé à en faire le défrichement. Son grand-père est retourné en France pour y chercher un héritage. On n'en a plus jamais entendu parler ; comme c'était dans le temps de la révolution et qu'il ne se gênait guère dans ses paroles, il pense qu'il aura été victime. Il ignore de quelle province il était»⁸

On pense que Petitpas s'était d'abord établi à Mérigo-miche, et que Mathy et Fougère étaient originaires de l'île Jersey.

Acadiens et Français continuent d'arriver à Tracadie : des Bégin, Côté, Pareau,⁹ Mathy (ou Mathé)¹⁰, et bien d'autres.

La liste ne finirait pas là, car des soldats français, prisonniers eux aussi à Halifax, seraient venus se joindre aux familles de Tracadie : Hannequin, Jean Courtin, Baptiste Rambaud, Pierre Davison, Augustin Paschal, Pierre Noël, aussi un matelot déserteur, Nicolas Lavoine ; et un mousse, Dominique Dorly.

La tradition veut aussi que vers 1797, Tracadie, Pomquet et Havre-à-Boucher aient reçu une quarantaine de familles de France, débarquées d'abord à Halifax. Peu de ces dernières familles venues dans la région y ont fait souche ou laissé leur nom.

De Tracadie à Wellfleet (Massachussetts)

Une tradition qui est encore courante à Tracadie et qui semble fondée, se rattache aux premiers temps de son histoire et mérite d'être signalée ici. En effet, certaines gens

8. Soc. hist. acad., *Cahiers*, vol. IV n^o. 1, p. 35.

9. Une petite île, dans la baie de Tracadie, Terrat Island, portait autrefois le nom de Pareau.

10. Une localité voisine de Tracadie s'appelle Mattie (ou Mattie Settlement). C'est une corruption de Mathé.

de Tracadie, dont Mme Robert Cunningham (née Girroir), racontent, sans précision de dates toutefois, que l'île Alexis (aujourd'hui Delorey) a été habitée pendant un certain temps par quelques familles dont Bonaventure, Baptiste et Alexandre Delorey (Deslauriers). Alexandre était resté célibataire. Henry Delorey, descendant de Bonaventure ou de Baptiste, quitte l'île avec un groupe d'habitants et s'en va à Wellfleet, supposément pour échapper à certains troubles ou par crainte d'événements fâcheux anticipés. Ils seraient revenus à Tracadie par la suite. Wellfleet est une petite localité située dans la péninsule du cap Cod, à l'est de Boston, et à quelques milles au sud de Provincetown.

Il y a une certaine concordance entre ce dire et l'entre-filet suivant, paru dans *L'Évangeline*, de Moncton, le 17 mars 1953 ;

Acadiens qui s'établirent
à Wellfleet, Mass., il y a 200 ans

M. Arthur Hébert, de Cambridge, Mass., nous a envoyé une coupure du journal local où, dans une série d'articles, M. Willard de Lue parle des origines de Wellfleet, Mass., et des premiers colons de cette localité.

Selon un ancien Acadien de Wellfleet, M. Henry Delory, il existe actuellement un cimetière que l'on appelle le cimetière français justement parce que les colons venus s'établir dans la région y furent ensevelis.

M. Delory, qui est maintenant âgé, assure que plusieurs familles françaises sont venues à Wellfleet, Mass., il y a plusieurs années, venant de la Nouvelle-Écosse. Ces hommes et jeunes gens qui travaillaient à l'industrie de la pêche s'embarquèrent sur des bateaux en partance de Wellfleet et une fois rendus, décidèrent de s'y établir. Il y a cent ans, Wellfleet ainsi que Gloucester, Mass., étaient reconnus comme des centres industriels de la pêche.

M. Delory dit que son propre père fut un des premiers à s'établir dans cette colonie, qu'il n'avait que 10 ans lors de son arrivée à Wellfleet et qu'il est mort en 1940, à l'âge de 86 ans, ce qui voudrait dire qu'il y est

venu vers l'année 1864. Il y avait alors une colonie pas très grosse mais compacte de Canadiens français à Wellfleet. M. Delory ajoute que son père était de Little Tracadie et que sa mère était originaire de Havre-Boucher, et il mentionne qu'il y avait aussi des familles dont une en particulier qui venait de Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse.

Il est donc à peu près certain que ces descendants d'Acadiens du pays d'Évangéline qui s'établirent à Wellfleet, Mass., sont des Canadiens d'origine acadienne dont plusieurs venaient des Carolines, après la déportation de 1755. Comme on le sait, plusieurs de ces Acadiens du Massachussetts retournèrent à Tracadie et fondèrent de nouveaux villages autour de Pointe-de-l'Église.

M. Delory rappelle qu'un nommé Jos Barrio vendait des lots, il y a plusieurs années, pour seulement quelques dollars et qu'il est décédé à Wellfleet, en 1924.»

Les Girroir

Les Girroir avaient fui Port-Royal, sans doute pour échapper à la déportation. Réfugiés à Memramcook, ils y passent un «hiver fort rude, dans une telle misère qu'ils ont failli y mourir».

De là, ils se rendent dans l'île Saint-Jean, à Saint-Pierre; mais menacés encore une fois par l'implacable déportation, ils se sauvent à Beaubassin (Cumberland); nouveau malheur: ils sont ramenés prisonniers à Halifax.

Ils passent plusieurs années dans la région d'Halifax. Lorsque la paix est signée en 1763, les Girroir, comme plusieurs autres familles, vont s'établir à Chezzetcook. Dans leurs randonnées sur le littoral et en quête de terres plus fertiles, Jean, ses fils François et Nicolas Girroir, découvrent la région de Tracadie. Ils décident de s'y installer en permanence, eux et leur beau-frère Basile Gautrot, vers 1782, car cette région répondait pleinement à leurs désirs.

En 1787, ils obtiennent, en vertu d'une concession, chacun environ 200 acres de terre, soit en tout plus de 800 acres. Ce vaste rectangle de terrain était situé au fond et à l'ouest de la baie de Tracadie. Relisons les notes de Rameau de Saint-Père :

« Le père Girouard¹¹ avait 15 ans (en 1803) qu'il n'y avait encore presque personne d'étranger sur toutes ces côtes : ils y étaient seuls et avaient pris d'assez grandes concessions qui leur paraissaient dépasser de beaucoup leurs besoins. Cependant, on commençait alors à voir arriver quelques émigrants. On entendait surtout beaucoup parler d'autres établissements étrangers qui s'étaient formés dans le pays. Cela me frappa, dit le père Girouard, et tout jeune que j'étais, je dis aux Anciens que nous ferions bien de demander en concession les terres et bois qui nous jouxtaient par derrière, parce que plus tard nos enfants se trouveraient barrés par des étrangers... on avait alors du gouvernement 100 arpents pour 9 piastres... je demandai ces concessions dans rien dire à personne et j'en pris en arrière autant que nos ressources le permirent. »¹²

Les Girroir, du moins certains d'entre eux, avaient la vocation agricole. Lors du passage à Tracadie de Rameau de Saint-Père en 1860, Joseph, fils de Nicolas, y possédait beaucoup de terrains. Il cultivait du blé et de l'avoine, et d'une manière rationnelle : en même temps que les céréales, il semait des graines de plantes fourragères qui produisaient pendant trois ans. Il pratiquait donc une rotation de 4 ans : 1 an en céréales, 3 ans en foin. Il récoltait chaque année de 80 à 100 tonnes de fourrages, soit suffisamment pour hiverner 60 bêtes à cornes, 5 chevaux et 60 moutons.

Au début de l'hiver, il vendait des bœufs gras à Saint-Jean de Terre-Neuve. La vente se faisait à l'encan. Le transport des bêtes à destination prenait de trois à cinq jours.

11. M. de Saint-Père parle ici de Joseph (le « capitaine »), père du grand patriote acadien, l'abbé Hubert Girroir, successivement curé d'Arichat, d'Acadieville (aujourd'hui Arichat-Ouest), de Chéticamp et de Havre-à-Boucher.

12. Soc. hist. acad. *Cahiers*, vol. IV, n° 1, p. 37.

À ce moment-là, un de ses fils demeurait avec lui ; les autres étaient à leur compte et comme leur père étaient des agriculteurs. Ils se faisaient aider par les nègres, qui demeuraient dans le voisinage. À Tracadie, les Girroir étaient peut-être les seuls qui s'intéressaient à la pêche et au cabotage.

Dès la fin de XVIII^e siècle, les Acadiens (et quelques Français) sont déjà solidement établis à Tracadie et forment donc un groupement homogène. « Les Acadiens occupent en général à Tracadie trois rangs de concession d'un mille et demi chacun », écrit encore M. de Saint-Père dans ses notes de voyage.

Colons d'autres nationalités

Les Anglais se sont mis à arriver par la suite. Vers 1812, il y avait déjà dans la région des loyalistes venus des États-Unis, et des Écossais, puis des Irlandais. Irlandais et Écossais ont commencé par occuper les « Backlands » (aujourd'hui Merland), au sud de Tracadie.

En octobre 1790, le Père Jones, capucin, alors à Arichat, estime le nombre de familles acadiennes à 30, à Tracadie et dans la baie d'Antigonish ; en décembre de la même année, il établit ce chiffre à 40. Cinq ans plus tard, en 1795, le nombre de familles était passé à 160, gonflé qu'il était par l'arrivée des premières familles anglaises.

D'après Rameau de Saint-Père, les familles suivantes comptaient parmi les plus à l'aise dans la paroisse de Tracadie : Girroir, Barillot, Briand, Doiron, Broussard, Deslauriers, Crispo, Petitpas, Fougère.

Premiers missionnaires

Au temps de la colonisation de Tracadie, c'est l'abbé Le Jamtel qui se trouvait à Arichat et qui en était, depuis le mois de septembre 1792, le missionnaire résident. Écrivant à l'évêque de Québec, Mgr Hubert, le 4 juin 1793, il lui dit

qu'il a charge de la paroisse d'Arichat et de celle de Tracadie. Il pourvoyait aussi aux besoins des Indiens, ce qui l'obligeait à se rendre de temps à autre à l'île Sainte-Famille où se rassemblaient les sauvages.

Visite pastorale de 1803

En 1803, l'évêque de Québec, Mgr Pierre Denaut, fait sa visite pastorale du pays d'Acadie. Il part de Québec le 3 mai et se rend à Boston où il arrive le 15 du même mois, après avoir passé par Burlington, dans le Vermont. Un navire le transporte de Boston à Halifax. À cet endroit, il est rejoint par son secrétaire, l'abbé Jean-Jacques Lartigue¹³, qui rédige un compte rendu de cette tournée pastorale. D'Halifax, il se rend à Arichat où le reçoit le curé, l'abbé le Jamtel. Mgr Denaut arrive dans la région de Tracadie vers le début d'août. Voici le nombre de personnes qu'il confirme, dans les diverses paroisses :

Arichat	1,162
Havre-à-Boucher	393 dont 131 Écossais
Tracadie	168
Pomquet	210 dont 126 Écossais

Lors de sa visite à Tracadie, Mgr Denaut établit officiellement cette paroisse sous le vocable de Saint-Pierre. Le 2 septembre 1803, l'abbé Amable Pichard est nommé curé de la nouvelle paroisse et des missions de Pomquet et de Havre-à-Boucher.

L'évêque fixe à 80 livres par an la dîme à verser au missionnaire résident. Il demande aussi aux paroissiens de lui fournir le bois de chauffage nécessaire, le transport aux deux missions, et d'acquitter leurs dîmes en octobre de chaque année.

En 1803, la population de langue française dans l'ensemble de la région de Canceau, Tracadie, Pomquet, Ha-

13. Il deviendra le premier évêque de Montréal.

vre-à-Boucher, île Madame et Cap-Breton était de 1,484¹⁴. En 1812, elle était passée à 2,080. À Tracadie, en 1803, le nombre de communiants s'élevait à 115, et le nombre d'enfants à 109. Lors de sa visite dans cette paroisse, Mgr Denaut confère le sacrement de confirmation à 168 personnes.

On ne retrouve plus le premier registre paroissial de Tracadie. Le plus ancien qui existe commence en février 1811. Il convient de mentionner l'inscription marquant les funérailles de Pierre Benoît, l'un des fondateurs de la paroisse, le pionnier peut-être, décédé le 19 avril 1811 à l'âge de 82 ans.

Deuxième visite pastorale (1812)

L'abbé Pichard, alors curé de Tracadie, aura l'honneur de recevoir l'évêque de Québec, Mgr Plessis, à l'occasion de sa visite pastorale chez les Acadiens.

Parti d'Arichat le 4 août 1812, à 5h du matin, Mgr Plessis arrive à Tracadie à 10h du soir. Le voyage avait duré plus de dix-sept heures!

À Tracadie, Mgr Plessis trouve 43 chefs de familles. L'abbé Pichard en est le curé depuis neuf ans; il est maintenant âgé de 58 ans. La paroisse et les deux missions comptent 310 communiants, non compris les Indiens, soit :

	familles	communiants
Saint-Pierre de Tracadie	43	138
Sainte-Marie de Havre-à-Boucher	29	99
Sainte-Croix de Pomquet	23	73
	95	310

À l'occasion de sa visite, l'évêque Plessis a confirmé 9 personnes dans ces paroisses. Il donne des instructions

14. *Une col. féodale II*, p. 203.

précises et détaillées au curé et aux paroissiens, dont voici les principales :

- 1 — Le missionnaire de Tracadie continuera d'aller deux fois l'an à Havre-à-Boucher et à Pomquet et y demeurera chaque fois huit jours au Havre et un mois à Pomket.
- 2 — Celui des trois villages d'où il partira sera obligé de le conduire au village où il se rendra « en observant que dans la barge il y ait toujours un père de famille assisté d'un nombre suffisant de rameurs ».
- 3 — La dîme sera de quatre piastres par famille, — au moins un quart en argent, — « le reste en grain ou autres denrées marchandes ».
- 4 — Les « habitants de quelque part qu'ils soient n'auront aucun droit d'entrer dans le presbytère de Tracadie si ce n'est autant qu'ils auront affaire à M. le missionnaire ».
- 5 — Les habitants pourront construire à l'extrémité nord-ouest du presbytère de Tracadie, « une allonge de telles dimensions qu'il leur plaira pour s'y retirer avant et après les offices, avec une cheminée qui sera chauffée les dimanches, fêtes et autres jours d'assemblée par le Missionnaire. La sacristie devra aussi être chauffée lorsqu'il en aura été fait une ».
- 6 — Chaque habitant continuera de fournir au missionnaire une corde de bois par année.
- 7 — En attendant qu'il y ait un confessionnal, « il sera placé, aux frais de la fabrique, et sous la direction du missionnaire, deux grilles aux extrémités du balustre pour entendre les confessions d'hiver ».
- 8 — Les comptes seront soumis et rendus suivant le rituel de Québec.

- 9 — Le foin du cimetière « ne sera plus donné aux animaux mais fauché et laissé sur la place ».
- 10 — Agrandir l'église si elle devient trop petite.
- 11 — Dans le cas d'une allonge, ménager des places pour une chaire, pour un banc d'œuvre, pour un confessionnal et un baptistère.
- 12 — « Nous chargeons M. Pichard de ratifier notre présente ordonnance aux habitants de Tracadie, de Pomquet, du Havre-à-Boucher, dans une assemblée qu'il convoquera à cet effet dimanche prochain ou le dimanche suivants. »

Arrivé à Tracadie le mardi, Mgr Plessis ne termine sa visite que le vendredi. Il trouve l'église un peu petite, mais elle est finie à l'extérieur. L'abbé Pichard la tient en ordre ; il est méticuleux dans l'accomplissement des cérémonies du culte. Il a des petits servants et un chœur de chant. Les vêtements et les linges d'église sont en bon état.

Mgr Plessis écrit, en 1812, que les habitants de ces paroisses sont des Acadiens et des Canadiens et qu'il y a, en outre, 25 familles de noirs protestants.

Les noirs de Tracadie

D'où venaient les noirs qui vivaient, groupés dans un village voisin ?

Dans ses *Notes de voyage en Acadie en 1860*, Rameau de Saint-Père fournit l'explication suivante, puisée lors de sa visite dans la région de Tracadie :

« Lors de la guerre de l'indépendance, beaucoup de négres servaient ou étaient employés dans l'armée anglaise — à la fin de la guerre le gouvernement leur donna une certaine quantité de terre à chacun à prendre où ils voudraient dans la Nouvelle-Écosse ; de là leur dispersion dans tout ce pays. Il y en avait alors 72 à Tracadie et ils peuvent être aujourd'hui 200 à 250. S'ils n'accrois-

sent pas plus c'est que quelques-uns se sont en allés et qu'il y a assez d'immoralité parmi eux — presque tous sont protestants et anabaptistes.»¹⁵

Mme Gilroy, des Archives de la Nouvelle-Écosse explique elle aussi à sa manière la présence de ces noirs à Tracadie. En 1937, elle compilait une liste des loyalistes qui avaient reçu des concessions de terres dans la Nouvelle-Écosse à la suite de la guerre de l'Indépendance américaine. Pour le comté de Sydney (dans lequel se trouvait Tracadie, au début), 69 noirs reçoivent chacun, en 1787, 40 acres de terre à Tracadie, ce qui donne en tout 2,760 acres. Ces terrains forment aujourd'hui le village appelé autrefois Black Lands, Backlands, Irish Settlement et qui porte maintenant le nom de Merland, ainsi nommé en l'honneur du Père Vincent de Paul (Merle). Ces noirs faisaient probablement partie d'un groupe de 194 personnes (blancs et noirs), venus en Nouvelle-Écosse de St. Augustine, en Floride, « nus et sans le sou ». ¹⁶

Peu de temps après son arrivée à Tracadie, le Père Vincent de Paul écrit à son supérieur, le 1er juin 1819 :

« Il y a tout près de là trente familles de nègres protestants. Un de ces nègres a fait l'abjuration de son hérésie dans notre église, il y a environ un mois, en présence des catholiques du pays... »¹⁷

Dans une lettre qu'il adresse à Mgr Plessis, le 4 octobre 1822, le Père Vincent déplore le dérèglement des mœurs de ces nègres :

« ...je voudrais faire une maison d'école pour les enfants des gens de couleur qui demeurent à Tracadie et qui composent plus de trente familles logées du côté de la terre que nous avons achetée. J'ai reçu depuis que je suis ici un certain nombre de ces nègres qui se sont convertis, car la plupart d'entre eux ne sont pas catholiques, et j'espère qu'il en changerait bien davantage, s'il y avait

15 Soc. hist. acad. *Cahiers*, vol. IV, n° 2 p 85.

16. Schrepfer, *Pioneer Monks*, p 102.

17 Lettre citée par l'auteur de la *Vie inédite*

quelqu'un pour les instruire. C'est une chose déplorable et affreuse de voir comme ils vivent, c'est un débordement des mœurs qui fait gémir et trembler en même temps. J'ai réservé cinquante arpents de terre dans notre ferme pour le maître d'école qui sera chargé de les instruire; j'en ai trouvé un qui conviendra. C'est un catholique irlandais nommé M. John Stevin (Steven ou Stevens?), père de famille, excellent homme et bien instruit.»¹⁸

Le Père Vincent s'est intéressé à ces noirs tout autant qu'à ses chers sauvages, comme l'indiquent ses fréquentes observations à leur sujet.

Le nouveau curé de Tracadie, l'abbé Manseau, écrit à Mgr Plessis, le 15 octobre 1815, et lui parle des noirs. Il existe une sorte de problème de ségrégation, car les blancs se plaignent de la présence des noirs à la chapelle, à la messe du dimanche, prétextant qu'ils répandent une mauvaise odeur. L'abbé Manseau ajoute que dans son dernier sermon, il a exhorté ses paroissiens à se montrer un peu plus charitables envers ces « infidèles » et à mettre fin à leurs plaintes injustifiables.

Églises de Tracadie

Première église (1780-1816)

La première église se trouvait sur la rive est de la baie de Tracadie, à la pointe du Cimetière, en direction nord-est de l'église actuelle.

À côté de l'église, il y avait une maison qu'occupait le Père Vincent jusqu'en 1823, et qui devint par la suite le premier couvent des trappistes.

L'historien Johnston mentionne que le vieux presbytère se trouvait, en 1856, près de l'embouchure du ruisseau du Monastère et qu'il servit de grand séminaire à John Joseph

¹⁸. Loc. cit.

Quinan, étudiant en théologie et neveu du curé de Tracadie, l'abbé John Quinan.

Si la première église se trouvait à la pointe du Cimetière et qu'elle est devenue la sacristie de la deuxième église construite vers 1816, on peut supposer que ces deux bâtiments, — l'église et la maison, — ont été transportés à l'endroit indiqué par Johnston.¹⁹

La première église, ou chapelle, devait remonter au temps des premiers colons permanents, soit vers 1780.

Deuxième église (1816-1864)

Dans ses notes de voyage, rédigées en 1860, Rameau de Saint-Père écrit :

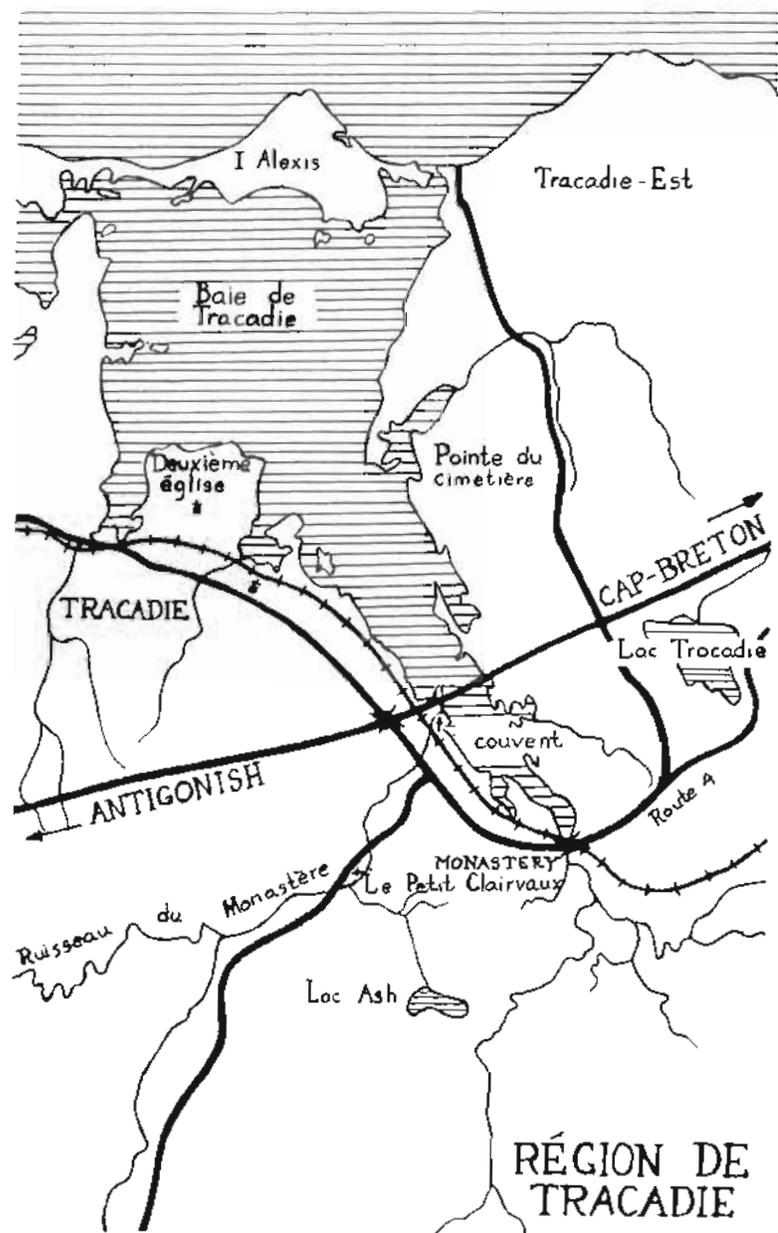
« L'église actuelle a été bâtie il y a 45 ans, mais la partie qui fait la sacristie est la plus ancienne : c'était l'ancienne église. Aujourd'hui tout cela est en mauvais état ; il faut en refaire une nouvelle. »²⁰

C'est donc vers les années 1815-1817 que remonterait la construction de la deuxième église. Cette opinion se trouve confirmée dans une lettre que l'abbé Manseau, deuxième curé de Tracadie, adresse à son évêque le 25 avril 1816, et dans laquelle il affirme que les gens de Tracadie et de Havre-à-Boucher font preuve de bonne volonté en ce qui concerne la préparation des matériaux pour les nouvelles chapelles. Voici comment s'exprime l'abbé Manseau, dans sa lettre à l'évêque de Québec :

« Les habitants de Havre-à-Boucher et de Tracadie préparent les matériaux des nouvelles chapelles avec toute la bonne volonté et l'unanimité qu'on peut désirer,

19. Rev. Angus Anthony Johnston. *A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia*, St. Francis Xavier University Press, Antigonish, N.S., Vol. 2, 1971, p. 369

20. Soc. hist. acad., *Cahiers*, IV n° 1, p. 34



pas un seul ne réplique : j'en suis surpris, vu leur peu de moyens. »²¹

Cette église se trouvait à un demi-mille environ au nord de l'église actuelle, sur les bords de la baie de Tracadie, soit à l'ouest de la pointe du Cimetière. Un bras de la baie séparait les emplacements des deux premières églises.

On sait que la deuxième église n'a pas été bâtie avant 1816 ou 1817 ; cependant les deux documents suivants conservés aux Archives de l'archevêché de Québec attestent que déjà, en 1803, il était question de construire une nouvelle église :

« Vente de terrains par Pierre Costé et Louis Pareau à l'église de Tracadie.

2 août 1803

— Ls Pareau, de Tracadie, vend à François Girouard, Charles Jacquet et Jean Détégite²² terrain de ½ arp. de large et 2 arp. de haut borné en front par les plus hautes eaux du havre de Tracadie, au sud-est par nord-ouest par Pierre Côté et de l'autre côté et en profondeur par ledit vendeur.

Prix : 1 £

3 août 1803 — Pierre Côté, de Tracadie, vend à François Girouard, Charles Jacquet et Jean Détégite²² un terrain de 2½ arpents de large sur 2 arp. de haut, « borné en front par les hautes eaux du havre dudit Tracadie, d'un côté par le terrain de l'église, de l'autre et en profondeur par ledit vendeur. »

Prix payé : 10 Livres. »²³

Le 27 mai 1819, le Père Vincent, devenu le troisième curé de Tracadie, écrit à son tour à l'évêque de Québec :

« ...J'ai des jeunes gens avec moi, un petit monastère à faire cette année, l'ancienne chapelle de Tracadie à faire arranger pour y faire, d'une partie, l'église des

21. AAQ-NE II, 142.

22. Orthographe incertaine : ce mot est difficile à lire dans le document original.

23. AAQ-NE II, 132.

religieux et de l'autre, la sacristie de la nouvelle église de la paroisse de Tracadie... »²⁴

Troisième église (église actuelle)

La construction de la troisième église a commencé peu de temps après le passage de Rameau de Saint-Père dans la paroisse, car le samedi 29 juin 1861, l'évêque d'Arichat, Mgr MacKinnon, bénissait la pierre angulaire de l'église de Tracadie et le lendemain, le 30, celle de l'église de Havre-à-Boucher.

En 1860, c'est l'abbé Charles-Pierre Martel qui est curé de Tracadie. Le 22 octobre de cette année, il sollicite des soumissions pour le bois destiné à la charpente de la future église. Sept semaines plus tard, soit le 12 décembre, il demande des soumissions pour les travaux extérieurs de l'église de Tracadie et de celle de Havre-à-Boucher, car, curé de Tracadie, il doit se charger simultanément de la construction de trois églises, celles de Havre-à-Boucher et de Pomquet, en plus de la sienne propre.²⁵

En juin 1861, les fondations sont terminées, et c'est la bénédiction des pierres angulaires. À Tracadie, Mgr MacIntyre, évêque de Charlottetown, prononce à cette occasion, un sermon tout à fait de circonstance, en français.

Au cours de l'été, la construction de l'église de Tracadie se continue. La charpente en était terminée lorsque, le 12 septembre, 1861, une terrible tempête démolit complètement la nouvelle construction. On recommence le printemps suivant.

Querelle de paroissiens

La décision de bâtir une nouvelle église avait été arrêtée avant l'arrivée de l'abbé Martel, alors que le Père Kristian

24. *Vie inédite.*

25. Johnston, II, p. 373.



L'église Sainte-Marie de Havre-à-Boucher (Photo de l'auteur).



L'église Sainte-Croix de Pomquet (Photo de l'auteur).

Kauder était curé de la paroisse. Le choix de l'emplacement avait donné lieu à une grande querelle des paroissiens. Les uns voulaient l'église sur l'emplacement de l'ancienne; les autres la voulaient à l'endroit où elle se trouve présentement. La querelle s'envenima au point où l'évêque jugea à propos de fermer l'église et de priver les paroissiens des services religieux.

L'évêque MacKinnon trancha le problème en 1860, à la suite d'un geste décisif. Le 27 mai, il élevait à la prêtrise l'abbé Charles-Pierre Martel, natif d'Arichat, et le dimanche suivant, le 3 juin, il le conduisit à Tracadie. Le 5 juin, il l'installa comme curé de la paroisse, après avoir écouté les doléances des deux groupes, avoir réconcilié les dissidents et obtenu d'eux l'assurance de leur entière collaboration à l'avenir.²⁶

La nouvelle église de Tracadie devait avoir une longueur de 90 pieds et une largeur de 56 pieds, et la sacristie, 42 pieds sur 32. La construction en fut terminée en octobre 1864.²⁷

En 1861, le curé d'Arichat, l'abbé Girroir, dans une lettre adressée à Rameau, lui donne les populations suivantes (Acadiens) pour la région de Tracadie :

Tracadie	1,200
Havre-à-Boucher	800
Pomquet	600
Havre-à-la-Mélasse	
(aujourd'hui Port-Félix)	500
Torbay	500 ²⁸

26. Ibid, p. 372.

27. Ibid, p. 395.

28. Rameau de Saint-Père. *La France aux colonies*. Paris, A. Jouby, libraire-éditeur, 1859, p. 139, note.

Curés de Tracadie

1. L'abbé Amable Pichard (1803-1814)

Amable Pichard est né en 1754, dans le diocèse d'Orléans, en France. Il est ordonné prêtre le 21 décembre 1782. La révolution de 1789 met fin à l'exercice de son ministère en France, et il doit s'exiler en Angleterre.

L'évêque de Saint-Pol-de-Léon, en France, Jean-François de la Marche, se réfugie lui aussi en Angleterre, et dans ce pays il met sur pied un régime d'assistance aux membres du clergé expulsés et vient en aide également aux prisonniers détenus en Angleterre. En 1799, il envoie en Amérique l'abbé Jacques-Ladislas de Calonne, qui devient missionnaire dans l'île Saint-Jean, et l'abbé Pichard.

Dans une lettre destinée à l'archevêque de Québec en date du 2 juin 1799, il écrit :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que d'accord avec le gouvernement, M. l'abbé Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, prêtre, grand vicaire et officiel de Cambrai, part pour se rendre à l'île Saint-Jean. Quoiqu'il y aille pour y former un établissement temporel, je ne doute pas qu'il ne se rende utile pour le spirituel sous vos ordres. C'est un homme d'esprit et de talent qui, en même temps, se montre très religieux. Il est accompagné d'un ecclésiastique qui se nomme Amable Pichard, prêtre du diocèse d'Orléans : il était employé dans le ministère par ses supérieurs. C'est un homme de talent et de capacité médiocres mais très modeste et d'un fort bon caractère, d'ailleurs très vertueux. Je prends la liberté de vous recommander l'un et l'autre. Je leur donne les pouvoirs pour la traversée et pour l'équipage, s'il y a lieu, jusqu'à son désarmement.

Lorsqu'ils seront débarqués, ils auront recours à Monseigneur pour les pouvoirs ou au grand vicaire qu'on m'a dit être ou à Halifax, ou à l'île Saint-Jean. »²⁹

29. *Mémoire sur les missions de la N.-É.* p. 86

Les deux arrivent à Halifax à la fin d'août. Le grand vicaire Jones les envoie à l'île Saint-Jean. L'abbé Pichard œuvre parmi les Acadiens de Rustico, de Malpèque et de Baie-Fortune, où, du témoignage même du missionnaire MacEachern, il remporte beaucoup de succès.

C'est le 2 septembre 1803 que Mgr Denaut nomme l'abbé Pichard premier curé de Tracadie. Il le nomme pour trois ans, mais de fait il restera à cette cure jusqu'en 1814 alors que son successeur est nommé; mais faute de moyens de transport, il ne quittera Tracadie qu'au printemps de 1815.

L'abbé Pichard n'est pas des plus heureux à Tracadie. Après trois années et demie de résidence, il fait part de ses doléances à Mgr Plessis. Il doit s'occuper de deux paroisses en plus de la sienne. Les chemins qui y conduisent laissent à désirer, et il craint ne pouvoir s'y rendre, soit par terre, soit par mer, lors de grosses tempêtes. Sa santé est un peu débile, ce qui ajoute à ses craintes et à ses difficultés. Il n'aimerait pas que les paroissiens soient privés des sacrements à cause de ses incapacités. Il se résigne à son sort, mais il avoue qu'il se trouve terriblement isolé et seul. Le fait que les gens sont pauvres et ne peuvent ou ne veulent pas payer leurs dîmes n'est pas de nature à lui apporter du soulagement. Il a 52 ans.

À l'occasion de sa visite pastorale en 1812, Mgr Plessis sympathise avec le bon abbé Pichard, qui dirige trois paroisses depuis neuf ans. Il reconnaît qu'il n'est plus adapté au milieu dans lequel il vit. Il ne connaît pas l'anglais et donc ne peut s'occuper des noirs protestants qui paraissent disposés, du moins certains d'entre eux, à embrasser la religion catholique. Son remplaçant aurait aussi avantage à apprendre le micmac afin de pouvoir servir les Indiens qui vivent dans le voisinage.

Le 17 août 1814, Mgr Plessis fait connaître à l'abbé Pichard sa permutation à l'intérieur du diocèse et le prie de se rendre à Québec par la première occasion. Il prie M. Le

Jamtel de lui trouver une place à bord d'une goélette à destination de Québec. L'abbé Pichard avait fait du ministère pendant seize ans auprès des Acadiens de l'île Saint-Jean et de la Nouvelle-Écosse. Il est âgé de 61 ans.

Il est nommé curé de Berthier (comté de Bellechasse) où il demeure quatre ans. Il y meurt subitement la veille de Noël 1819, d'une crise d'asthme, alors qu'il était à entendre les confessions.³⁰

2. L'abbé Antoine Manseau (1814-1817)

C'est l'abbé Antoine Manseau qui remplace l'abbé Pichard. Né à saint-Antoine de la Baie-du-Febvre (Québec) le 12 juillet 1787, il était le fils d'Antoine Manseau et de Marie Côté.

Il commença par étudier le droit et l'anglais aux Trois-Rivières, en 1803. En 1806, il entre au séminaire de Nicolet; en 1811, il passe au séminaire de Québec, et tout en poursuivant ses études, il agit comme secrétaire de Mgr Plessis. Ordonné le 2 janvier 1814 à l'âge de 27 ans, il devient vicaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. La même année, le 24 août, il est nommé curé de Tracadie.

Il part de Québec au début d'octobre, en compagnie de l'abbé Pierre-Marie Mignault, qui deviendra l'adjoint de l'abbé Burke, d'Halifax, et d'un séminariste, Joseph-Étienne Cécile, qui cherche à refaire sa santé, tout en aidant l'abbé Manseau.

Ils mirent pied à terre au détroit de Canceau, le mardi 25 octobre. L'abbé Manseau arrive à Tracadie le vendredi 28 octobre. L'abbé Pichard qui venait de quitter Tracadie pour visiter le Père Le Jamtel à Arichat, doit passer l'hiver à Tracadie, faute de moyens pour se transporter à Québec. L'abbé Manseau profitera de ce contretemps pour visiter

30. Johnston, I, p. 275.

les missions du nord. Il envoie un Indien à Chéticamp pour prévenir les gens de l'endroit de son voyage prochain et leur demander d'envoyer une embarcation le chercher à Tracadie, puisque à cet endroit il n'y a pas de petits bateaux.

Il passe l'hiver dans le nord du Cap-Breton, à Chéticamp et à Magré (Margaree). De retour à Tracadie, en mai 1815, il est atteint d'un mal de tête persistant. À Saint-Pierre où il se rend dans l'intention d'y trouver un remède à son mal, il rencontre l'abbé André Doucet de Québec; ce dernier lui donne certains traitements qui eurent le bon effet de le guérir. Cet abbé Doucet deviendra plus tard curé de Tracadie, à son tour.

En plus de ses trois paroisses, l'abbé Manseau s'occupe de la colonie de noirs. Il les visite et leur enseigne le catéchisme. En octobre 1815, il fait une tournée missionnaire dans l'est du Cap-Breton, priant l'abbé Gaulin, d'Antigonish, de le remplacer. Si l'abbé Manseau fait cette visite missionnaire ce n'est pas de sa propre initiative. Il avait reçu en ce sens des instructions précises de Mgr Plessis en 1815: il devra se ménager deux mois chaque été à cette fin, sans toutefois consacrer tout ce temps à cette visite, advenant des circonstances favorables. L'évêque lui conseille de profiter de l'été, alors que les tempêtes sont moins fréquentes et moins violentes. Les endroits à visiter sont Louisbourg, Laurembec, Menadou, L'Indienne, La Pointe-Basse et Sydney.³¹

À l'été de 1816, l'abbé Manseau fait une autre tournée missionnaire dans le Cap-Breton. Puis, sur l'invitation de l'abbé Burke d'Halifax, il se rend dans cette ville et en profite pour régler certaines affaires personnelles.

L'abbé Manseau est à Tracadie depuis trois ans. Il désire maintenant quitter cette paroisse et retourner dans son pays natal, Québec. Dans le court espace de temps qu'il avait passé à Tracadie, il avait établi trois écoles, comme il

31. Ibid. p. 291.

l'affirme dans une lettre qu'il adresse à Mgr Plessis, le 28 janvier 1817 : « J'ai réussi à établir des écoles dans mes trois missions, en ajoutant à mon déficit. »³²

Dans une lettre précédente au même Mgr Plessis, il se montre plutôt pessimiste au sujet des gens de Tracadie. Le grand coupable, c'est le rhum, qui arrive dans la paroisse en gros tonneaux, — dix pour la seule paroisse de Tracadie.

Il ajoute que des étrangers s'infiltrèrent dans la paroisse, que beaucoup de gens se laissent aller à l'ivrognerie, aux blasphèmes et aux rixes. Mais il exclut publiquement de l'église les soulards et les querelleurs, et ce geste produit un effet bienfaisant et le retour de la paix. Il signale ces désordres à Mgr Plessis, dans une lettre qu'il lui adresse le 2 janvier 1817 :

«...Je crains que bientôt Tracadie ne vaille mieux qu'Arichat. Les étrangers commencent à s'introduire ici avec leur dangereuse liqueur. Nous hivernons dix poncheons dans le seul Tracadie. Ils ont déjà occasionné des intempérances scandaleuses... »³³

Il mentionne par contre, certains événements heureux, par exemple, l'entrée dans l'Église catholique d'une famille de noirs et la conversion d'une protestante qui avait épousé un catholique.

L'abbé Manseau revient à Québec à l'été de 1817. Le soin de ses missions retombe sur l'abbé Le Jamtel, curé d'Arichat. Tracadie est sans prêtre. Mgr Plessis avertit le nouveau vicaire, Mgr Burke, d'avoir à nommer un remplaçant à l'abbé Manseau.

L'abbé Manseau demeure actif après son départ de Tracadie. Il sert dans plusieurs missions du Haut et du Bas-Canada. En 1837, il est nommé vicaire général de Montréal ; en 1843, il devient le premier curé de Joliette ; il fonde

32. *Mémoire sur les missions de la N.-É.* p. 244

33. AAQ-NE II, 145

en 1847, le collège de Joliette³⁴, et en 1864, il prend sa retraite. Il meurt à Montréal à l'âge de 78 ans, et est enseveli dans la cathédrale de Joliette. Son ancêtre était originaire du Mans, en France, d'où son nom de Manseau.³⁵

3. Le Père Vincent de Paul, o.c.r. (1818-oct. 1823)

Depuis le départ de l'abbé Manseau à l'été de 1817, Tracadie est sans curé. Le troisième curé de Tracadie, le Père Vincent, n'arrivera que l'année suivante, 1818. Il écrit dans son *mémoire* :

«...Je trouvai d'abord en arrivant, trois paroisses qui avaient été abandonnées et privées des secours précieux de la religion... J'étais spécialement chargé de ces trois paroisses, composées d'Acadiens et de Français, nés en France, à qui le gouvernement anglais avait donné des terres.»³⁶

Le Père Vincent est venu à Tracadie en vue d'une mission bien précise, celle d'y établir un monastère trappiste. Mais, il ne néglige pas ses paroisses, et trouve le temps de s'occuper des Indiens du voisinage et de l'île Sainte-Famille et des noirs établis à quelques milles de là.

Le 4 novembre 1822, Mgr Plessis accorde au Père Vincent la permission d'agir comme vicaire général pour toutes les missions du golfe Saint-Laurent relevant du diocèse de Québec.³⁷

Le Père Vincent quitte Tracadie à la fin d'octobre 1823, car en décembre, il doit se rendre en France afin de s'occuper de son projet de fondation.

34. Une rue de Joliette porte son nom.

35. Johnston I, pp. 367-368.

36. *Vie inédite*.

37. Johnston, I, p. 376.

4. L'abbé André Doucet (juin 1824 — décembre 1824)

C'est l'abbé André Doucet qui remplace le Père Vincent, à titre de quatrième curé de Tracadie, où il arrive en juin 1824.

Né aux Trois-Rivières le 30 novembre 1781, il était le fils de Jean Doucet et de Madeleine Mireau. Il est de descendance acadienne, arrière-petit-neveu de Louis Robichaud, que l'abbé Maillard avait désigné comme catéchiste, en 1761, auprès des Acadiens revenus en Acadie de leur exil au Massachusetts. Ordonné prêtre le 1^{er} décembre 1805, il est nommé vicaire à Québec. En 1806, alors qu'il n'avait que 26 ans, il devient curé de la cathédrale de Québec ; il passe pour l'un des meilleurs prédicateurs au Canada. Quittant la cure de Québec en 1814, il entre chez les trappistes à Aiguebelle, en France, mais en sort au bout de neuf mois.

Il se rend en Nouvelle-Écosse, s'adonne au ministère comme vicaire à Halifax, puis à Eel Brook. L'abbé Carroll, administrateur du vicariat apostolique d'Halifax, le nomme curé de Tracadie, où il arrive au printemps de 1824. Sa première inscription dans le registre paroissial porte la date du 17 juin.

On pouvait fonder sur un homme de la trempe de l'abbé Doucet les plus belles espérances, une cure longue et fructueuse, vu le jeune âge du nouveau venu. Hélas ! il ne fit que passer à Tracadie, puisqu'il meurt au bout de six mois, soit le 20 décembre 1824, à la suite d'une maladie de quelques jours seulement. Mgr Plessis, qui devait mourir lui aussi dans les douze mois, déplora le fait que l'abbé Doucet s'éteignit sans le secours d'un prêtre, ni celui d'un médecin qui ne put se rendre à temps auprès du malade.

5. Le Père François-Xavier (1825-1826)

Quand le Père Vincent revint de France en 1825, il ramenait avec lui le Père François-Xavier (Jean-Baptiste

Kaiser), le Père Benoit et deux frères. Ils arrivent à Arichat le 4 août, et de là se rendent à Tracadie, à l'exception du Père Vincent, qui n'y viendra qu'à l'été de 1826, après avoir passé l'hiver à L'Ardoise. Le Père François-Xavier se charge des trois paroisses de la région pendant l'absence du Père Vincent, soit pendant un an environ.

6. Le Père Vincent (1826-1836)

À l'été de 1826, le Père Vincent est de retour à Tracadie et il reprend la direction des trois paroisses. Il les dirigera jusqu'en 1836, alors qu'il doit, pour la deuxième fois, se rendre en Europe où il lui faut s'occuper d'urgence des affaires de son monastère, à ce moment-là dans une situation précaire.

Le Père Vincent avait charge de trois paroisses, il est vrai, mais il était également prieur du Petit Clairvaux, récemment établi. Il faisait plus qu'administrer ses paroisses ; c'était un véritable travail missionnaire qu'il accomplissait. Les Indiens, les chers Micmacs, convertis de l'abbé Maillard, étaient bien près de son cœur. Il leur prodiguait tous les secours spirituels dont ils avaient besoin ; il assistait à leurs réunions, à Tracadie, à l'île Sainte-Famille, et partout où ces sauvages décidaient de se réunir. Il les confessait, disait la messe pour eux, organisait des processions, leur distribuait les sacrements, assistait les malades et les agonisants. Il n'oubliait pas non plus leurs besoins matériels. À ceux de Tracadie, il fournit les moyens pour se construire une chapelle, et même une école. Nous avons vu aussi son zèle pour les pauvres nègres, qu'il visitait périodiquement, qu'il recevait dans son église, à Tracadie ; il en avait même converti un certain nombre, et d'une façon générale, les avait sauvés de la ruine morale.

On sait que le Père Vincent avait pris les moyens pour instruire les jeunes filles de la région, en fondant un couvent de trappistines. En 1836, huit religieuses du tiers ordre des trappistes faisaient de l'enseignement à Tracadie.

Le monastère, de son côté formait à ce moment-là une communauté de 18 membres, dont 16 étaient des frères.

En 1827, le canton de Tracadie (qui comprenait Tracadie et Havre-à-Boucher) comptait 1,346 âmes dont 1,088 catholiques, soit 80 p. 100 du total. La même année, la région représentée de nos jours par le comté d'Antigonish, comptait 5,806 catholiques (83 p. 100) sur un total de 6,987.

Pendant les neuf mois qui suivirent le départ du Père Vincent, la paroisse fut de nouveau sans curé. Le nouveau pasteur arrive l'année suivante, en 1837.

7. L'abbé John Quinan (été 1837 — mai 1842)

John Quinan est né en 1811, à Halifax, de parents irlandais. Dans trois générations de Quinan en Nouvelle-Écosse, on trouve six prêtres dont John est le premier. Ses premières études terminées, il est envoyé au séminaire de Québec. Son stage dans cette institution durera du 16 octobre 1834 au 24 janvier 1836. Ce séjour relativement bref à Québec s'explique par le fait qu'il reçut de Mgr Fraser, alors à Antigonish, une partie de l'enseignement de la théologie, tout en exerçant les fonctions de secrétaire. Il est ordonné à Québec en 1836, où l'évêque Mgr Signay, qui l'estime hautement, le nomme vicaire dans cette ville. À l'été de 1836, il revient à Antigonish, où il remplit les fonctions de vicaire et missionnaire, pour les paroisses de Guysborough, Tracadie et Havre-à-Boucher. Durant ce temps, il élit domicile probablement à Guysborough. À la mort du curé de cet endroit, l'abbé James Grant, il le remplace pendant sept mois.

C'est à l'été de 1837 qu'il quitte Guysborough et qu'il s'en vient à Tracadie comme septième curé. Il passe pour un brillant orateur sacré et un écrivain de talent. En mai 1842, Mgr Fraser l'envoie à Halifax, mais il reviendra à Tracadie à deux reprises: 1845-1854 et 1854-1858.

8. L'abbé Louis-Modeste Anssart (juin 1842 — février 1844)

Originaire de France, il est né dans le diocèse de Cambrai en 1804. On ne connaît rien de sa vie antérieurement à son arrivée à Arichat en octobre 1838. Pendant cinq ans, il exerce les fonctions de vicaire auprès du vieux Père Sigogne, établi à Meteghan, à la baie Sainte-Marie.

En 1842, Mgr Fraser le nomme curé de Tracadie, où il arrive au printemps, ce qu'atteste sa première inscription dans le registre de la paroisse, en date du 1er juin. L'abbé Anssart signe, avec douze autres prêtres, une lettre de protestation à Mgr Walsh (d'Irlande), qui venait d'être nommé coadjuteur de l'évêque d'Halifax, Mgr Fraser, à l'insu de ce dernier. De fait, il était le seul Français de France à apposer sa signature à ce document. Il demeurera un peu moins de deux ans à Tracadie, soit jusqu'en février 1844, date de sa mort tragique.

Comme les curés qui l'avaient précédé, l'abbé Anssart dut se charger des paroisses de Pomquet et de Havre-à-Boucher, en plus de celle de Tracadie. Pendant neuf mois, soit de septembre 1842 à juin 1843, il fut aidé dans sa tâche par un père trappiste de passage, Martin Hermsen, qui, venu d'Europe en 1842, disparut de Tracadie et devint vicaire du Père Sigogne, de Meteghan. C'est lui qui administra le sacrement d'extrême-onction au vieux prêtre et le prépara à la mort.

L'abbé Anssart connut une mort tragique. Le 13 février 1844, il partit à cheval, avec un de ses paroissiens, pour la mission de Pomquet, à l'appel d'un malade. Entre le pont de Pomquet et l'entrée du havre, les deux tombèrent à l'eau à travers la glace qui, à ce moment-là, n'était pas assez forte pour porter les chevaux et leurs cavaliers. L'abbé Anssart s'y noya, mais son compagnon réussit à se sauver. Le corps de l'abbé Anssart ne fut repêché que trois mois plus tard, à une certaine distance du lieu de la noyade. Il fut inhumé le 25 mai à Pomquet par le vieux Père Vincent. Une pierre tombale marque le lieu de sépulture du curé de Tracadie.

L'abbé Anssart avait découvert dans la paroisse un jeune homme de talent. Il se fait son précepteur pendant une période d'un an. Ce jeune homme avait nom Hubert Girroir, âgé alors de 17 ans, fils du capitaine Joseph Girroir. Il deviendra en 1853 le premier prêtre acadien du diocèse, et curé de la cathédrale d'Arichat.

9. Le Père Vincent de Paul (1844-1845)

Malgré ses 76 ans, le Père Vincent exerce, pour la troisième fois, les fonctions de curé de Tracadie et des deux paroisses voisines, pendant 15 mois, soit du 13 février 1844 au 21 mai 1845.

10. L'abbé John Quinan (mai 1845-1854)

Mgr Fraser avait envoyé l'abbé John Quinan à Halifax en 1842, afin de prêter main-forte à son vicaire général, l'abbé John Loughnan. L'abbé Quinan revient à Tracadie pour la deuxième fois comme curé de cette paroisse au printemps de 1845. Connaissant bien la langue française, il était tout à fait apte à administrer une paroisse où l'élément acadien prédominait. Étant irlandais, il s'était fait aimer de la petite colonie irlandaise, établie à ce qui s'appelait autrefois le « Irish Back Settlement », devenu Merland. Sa santé faisant défaut, il démissionne de la cure de Tracadie en août 1854.

11. L'abbé James Quinan (août-novembre 1854)

Le démissionnaire l'abbé John Quinan est remplacé par son frère James, de quinze ans plus jeune que lui.

Né à Halifax en 1826, il fait une partie de ses études au collège St. Mary's, de novembre 1841 à août 1842. Il passe ensuite onze ans au Petit séminaire de Québec. Après son ordination sacerdotale à Québec le 12 mars 1853, il passe

six mois à faire du ministère paroissial à la cathédrale de cette ville, puis devient curé de Sydney, au Cap-Breton. Il ne fait que passer à Tracadie, soit d'août à novembre 1854.

12. L'abbé John Quinan (novembre 1854-1858)

La santé de l'abbé John Quinan s'étant améliorée au cours de l'été, il reprend sa cure de Tracadie au mois de novembre 1854, pour la troisième fois. Au printemps de 1858, craignant de devenir aveugle, il quitte définitivement Tracadie. Il visitera les grandes villes des États-Unis et du Canada, prêchant dans un grand nombre de diocèses.

13. Le Père Kristian Kauder, c.s.s.r. (4 mai 1858 — 24 juin 1860)

Après le départ de l'abbé John Quinan en mai 1858, la paroisse et les dessertes de Tracadie furent confiées au Père Kristian Kauder, Luxembourgeois, né en 1817 et ordonné en 1840. Il était entré dans une communauté rédemptoriste de Baltimore en 1845 et y avait demeuré sept ans. Une santé chancelante l'en fit sortir; il arriva à Tracadie en 1856, logea au monastère des trappistes, et se fit missionnaire des Micmacs pendant une quinzaine d'années, soit jusque vers 1871. C'était un homme incomparable et un apôtre zélé. Comme missionnaire, il était le digne successeur de l'abbé Maillard et du Père Vincent.

Grâce à un don de 1,000 florins qu'il reçut de la Société missionnaire Ludwig-Verein, il put terminer la construction de l'église des Indiens à Mèrigomish, payer le salaire d'un maître d'école pour les sauvages et faire transcrire les hiéroglyphes de l'abbé Maillard. Ces écrits étaient demeurés à l'état de manuscrits. C'est en 1866 que le Père Kauder les fit publier en un seul volume, à Vienne, grâce à la générosité de la Société Léopoldine de cette ville. Le volume se divisait en trois parties: catéchisme, instructions et hymnes. Ce manuel servit pendant longtemps aux Mic-

macs et contribua au maintien de leur foi catholique en l'absence de missionnaire.

C'est sous l'administration du Père Kauder qu'eut lieu la fameuse querelle au sujet du choix de l'emplacement de la nouvelle église, vers les années 1859-1860, et dont il a été déjà question. Rien n'indique que le Père Kauder ait pris parti pour l'un ou l'autre des clans en présence, mais on sait que la discorde grandit au point où l'évêque MacKinnon dut intervenir et punir les paroissiens en fermant leur église et en les privant ainsi des services divins.

14. L'abbé Charles-Pierre Martel (5 juin 1860 — novembre 1877)

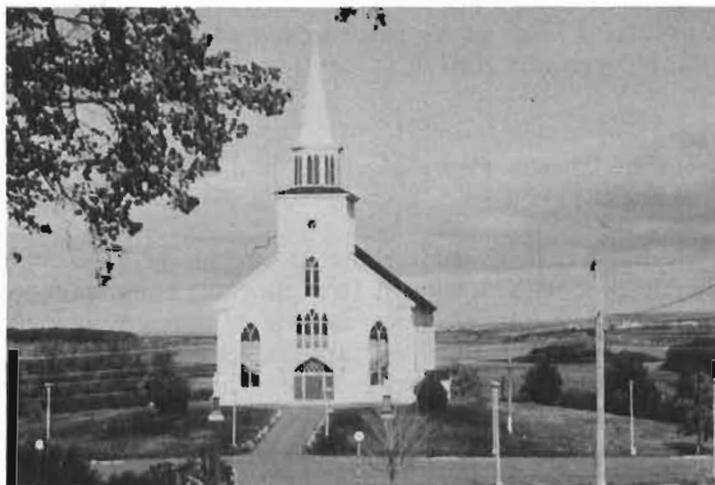
Charles-Pierre Martel est né à Arichat, le 3 décembre 1829, de parents acadiens. Il fréquente une école commerciale à Arichat puis se lance dans le commerce ; il se fait marchand pendant quelques années, et se révèle habile commerçant. Il est le frère cadet de l'hon. Henri Martel, alors député du comté de Richmond, et il était également l'un des administrateurs du nouveau séminaire d'Arichat.

Au bout de quelques années, Charles Martel abandonne le commerce, et reprend ses études. Il étudie la philosophie et la théologie à Antigonish, ne s'absentant de cet endroit que pour un stage de trois mois au Grand Séminaire de Québec. Pendant ses études, il enseigne le chant à Arichat, en 1864, et le français à Antigonish en 1855. Il compte parmi les pionniers de l'enseignement à l'université Saint-François-Xavier, tout en agissant comme secrétaire de l'évêque, Mgr MacKinnon.

Il est ordonné prêtre le 27 mai 1860, dans l'église St. Ninian, à Antigonish, en même temps qu'un de ses confrères, Hugh Gillis, de South River. Il était le deuxième Acadien du diocèse à être ordonné prêtre, et le premier du Cap-Breton. Il avait 32 ans.

On a vu dans quelles circonstances il avait été nommé

curé de Tracadie. Une dispute se produisit entre deux groupes de pionniers au sujet de l'emplacement de la future église (l'église actuelle). Le dimanche qui suivit son ordination, Mgr MacKinnon le présente aux paroissiens de Tracadie et l'installe comme curé, après avoir réconcilié les deux groupes dissidents et avoir obtenu d'eux l'assurance de mettre fin à leur querelle.



L'église Saint-Pierre de Tracadie (Photo de l'auteur).

Il sera curé de Tracadie pendant plus de dix-sept ans, soit de juin 1860 à novembre 1877. Pendant trois mois, alors qu'il s'occupait de la construction de ses trois églises, il eut comme vicaire son confrère, l'abbé Hugh Gillis. En 1863, son fardeau se trouve allégé par le fait que Pomquet est détaché de Tracadie et devient une paroisse autonome. En 1865, c'est Havre-à-Boucher qui se sépare de Tracadie. Il lui reste quand même la mission de l'Irish Back Settlement (aujourd'hui Merland).

L'abbé Martel s'est révélé un habile administrateur, un prêtre énergique et zélé. Par son habileté et son sens aigu des affaires, il sut mener à bonne fin chacune de ces entreprises.

Le neveu de l'abbé Martel, Guillaume LeBlanc, qui était curé à Rivière-Bourgeois depuis 1869, quitte cette cure en novembre 1877. C'est l'abbé Martel qui le remplace et qui dirige cette paroisse pendant onze ans, soit jusqu'en 1888. Il meurt à Rivière-Bourgeois, le 21 mars 1891, à l'âge relativement jeune de 63 ans, à la demeure de Joseph Deslauriers, où il s'était retiré.

Un nonagénaire de Rivière-Bourgeois, Victor Digout, décédé en 1977, n'a pas personnellement connu l'abbé Martel, mais il déclarait, il y a quelques années, qu'au dire de paroissiens de la génération précédente, ce curé avait laissé un excellent souvenir dans la paroisse et qu'il était réputé excellent chanteur. N'avait-il pas enseigné le chant pendant qu'il faisait ses études ?

15. L'abbé François Broussard (nov. 1877-1888)

Le quinzième curé de Tracadie fut l'abbé François Broussard, Acadien, né à Pomquet en 1846.

Il est ordonné à Québec le 1er novembre 1873 par le futur cardinal Taschereau. Il exerce la fonction de vicaire pendant quatre ans à Arichat, soit de novembre 1873 à octobre 1877, avant de devenir curé de Tracadie en novembre 1877. Il aura la direction de cette paroisse pendant plus de dix ans, soit jusqu'en mai 1888.

16. L'abbé Michael Laffin (1890-1915)

Michael Laffin est né à Lingan, au Cap-Breton, dans la région de Sydney, le 6 mars 1851. Il est ordonné à Québec le 28 mai 1876, par Mgr Elzéar-A. Taschereau, devenu dix ans plus tard, le premier cardinal du Canada. Après son ordination, il est nommé curé de Mulgrave, paroisse située sur le littoral ouest du détroit de Canceau. Curé de Tracadie à partir de 1891, il meurt le 10 décembre 1915 et est inhumé dans le nouveau cimetière de Tracadie.

17. L'abbé James McKeough (janv. 1916 — sept. 1939)

James McKeough est né le 1er juin 1870. Il accède à la prêtrise, le 18 décembre 1897. Il sera curé de Tracadie pendant près de vingt-quatre ans, de janvier 1916 à septembre 1939. Comme son prédécesseur, il repose dans le nouveau cimetière de Tracadie. C'est sous son administration que prit fin l'existence du Petit Clairvaux et que les trappistes ont quitté définitivement Tracadie.

Retraite sacerdotale et synode

L'année 1854 fut marquée par la tenue de la première retraite sacerdotale dans l'histoire du diocèse. Elle eut lieu du 21 au 24 septembre, pour 17 prêtres, au monastère des Pères trappistes et fut suivie, le lendemain de la fin de la retraite, le 25 septembre, d'un synode diocésain.

À ce synode treize décrets furent rendus et approuvés par les prêtres qui y avaient participé. L'un de ces décrets, qui est bien conforme aux mœurs et aux traditions du temps, se lit comme il suit :

« An ipso facto suspension will be incurred by any pastor who dares to drink intoxicating liquor either in a tavern or with lay people anywhere. Wine is not included in this prohibition nor are beverages that are truly medicinal. Furthermore, any pastor who is publicly known to have kept up in his own residence this bad habit of drinking will be suspended if juridically found guilty. »³⁸

Tracadie se souvient

Le Père Vincent de Paul a passé 35 ans dans la région de Tracadie. Il a été trois fois curé de Tracadie et de ses deux missions, Havre-à-Boucher et Pomquet. Il a fondé une communauté trappiste d'hommes et celle des trappisti-

38. Johnston, II, p. 275.



Façade de l'abbaye Notre-Dame-du-Lac, Oka (photo de l'auteur).

nes; il s'est fait l'apôtre des Micmacs, à la façon de l'abbé Maillard avant lui; il s'est même intéressé à une colonie de noirs abandonnés à eux-mêmes sans secours spirituels. Le Père Vincent a été l'âme, l'animateur de mouvements, de régimes visant à sauver de l'anarchie spirituelle toute la population de cette région, qui s'étend depuis le détroit de Canceau jusqu'à Antigonish.

Apôtre infatigable, curé charitable, prédicateur éloquent, supérieur édifiant, missionnaire zélé parcourant le pays comme autrefois Jésus en Judée, en Samarie, en semant à tout vent la bonne parole de l'Évangile. Le Père Vincent était partout acclamé, partout accueilli, partout demandé. Vraiment, il a passé en faisant le bien. Tous ceux qui l'ont connu ont pu dire: «Un saint est passé parmi nous». Il a régné dans le cœur de tous ces peuples: Acadiens, noirs, Indiens, Irlandais, Écossais, et même protestants!

Un siècle et quart s'est écoulé depuis la mort du vaillant serviteur de Dieu; les bons Pères trappistes sont partis depuis plus de cinquante ans. Pourtant le souvenir du Père

Vincent vit toujours au pays de Tracadie. Son nom est passé à la légende. Le passé héroïque et glorieux de ce siècle de vie cistercienne animé par l'humble moine, venu du lointain Chalamont, est plus qu'une légende. Il a été une réalité agissante, une présence rayonnante de joie céleste, appelant sur cette région privilégiée les bénédictions du ciel.

Le souvenir du Père Vincent est toujours vivant. La petite localité voisine de l'ancien abbaye porte aujourd'hui le nom de Monastery. Un peu plus au sud, l'Irish Black Settlement a été officiellement nommé Merland en 1898, en l'honneur de celui qui portait dans le monde le nom de Merle et à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance.

Près de l'île Sainte-Famille, au Cap-Breton où le bon Père avait songé à établir son monastère, on voit encore le « puits du Père Vincent ».

Au pays de Tracadie, la mémoire du Père Vincent est demeurée en vénération.

CURÉS DE TRACADIE

1. Amable Pichard (1803-1814)
2. Antoine Manseau (1814-1817)
3. R.P. Vincent de Paul, o.c.r. (1818-1823)
4. André Doucet (juin-déc. 1874)
5. R.P. François-Xavier o.c.r. (1825-1826)
6. R.P. Vincent de Paul o.c.r. (1826-1836)
7. John Quinan (oct. 1837 — mai 1842)
8. Louis-Modeste Anssart (juin 1842-février 1844)
9. R.P. Vincent de Paul o.c.r. (février 1844-mai 1845)
10. John Quinan (mai 1845-août 1854)
11. James Quinan (frère du précédent) (août-novembre 1854)
12. John Quinan (novembre 1854-mai 1858)
13. R.P. Kristian Kauder, c.s.s.r. (mai 1858-juin 1860)
14. Charles-Pierre Martel (juin 1860-novembre 1877)
15. François Broussard (nov. 1877-mai 1888)
16. Michael Laffin (1891-1915)
17. James McKeough (1916-1939)
18. Walter Michael Roberts (nov. 1939-sept. 1952)
19. Edmund Nash (1952-1961)
20. Fred Morley (1961-1967)
21. Robert Donnelly (1967-1977)
22. Frank Morley (1977-)

SOURCES DOCUMENTAIRES

Pioneer Monks in Nova Scotia

Rev. Luke Schrepfer, O.S.A.

1947, St. Augustine's Monastery, Monastery N.S.

A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia

Rev. Angus Anthony Johnston. Litt. D. Vol. I, 1960, vol. II,

1971 St. Francis Xavier University Press, Antigonish, N.S.

The Waters of Siloe

Thomas Merton

1949, Harcourt, Brace and Company, New York

Mémoire sur les missions de la Nouvelle-Écosse, du Cap-Breton et de l'île du Prince-Édouard, de 1760 à 1820.

Comité de prêtres du diocèse de Québec

1855, C. Darveau, imprimeur-éditeur, Québec

Une Colonie féodale en Amérique

Rameau de Saint-Père

1889, Paris, Librairie Plon; Montréal, Granger Frères

La France aux colonies

E. Rameau

1859, Paris, A. Jouby, libraire-éditeur

AAQ (Archives de l'archevêché de Québec)

Le Révérend Vincent de Paul, trappiste missionnaire (*Vie inédite*)

Manuscrit inédit, ne portant ni date ni nom d'auteur, conservé
aux archives de l'abbaye Notre-Dame-du-Lac, Oka.

Mémoire du Père Vincent, rédigé en 1824. L'original est introu-
vable présentement, mais il en existe une traduction anglaise aux
archives d'Oka.

Les **Cahiers** de la Société historique acadienne, de Moncton (N.-B.)

Le Canada français, vol. VII, n° 6 Québec, sept. 1921.

More about Nova Scotia
Clara Dennis
1937, The Ryerson Press, Toronto

«The Trappist Monks of Tracadie, Nova Scotia»
**Report of the Annual Meeting of The Canadian Historical
Association**, held at Montreal, May 23, 1930
Archives publiques du Canada, Ottawa, p. 97-105.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	7
Avertissement	10
Préface	11
Note biographique	13
CHAPITRE I — Le Père Vincent de Paul	13
Ses premières années	13
La persécution en France	16
À la Val-Sainte, en Suisse	18
Napoléon conciliant	20
Napoléon persécuteur	21
Vers l'Amérique	21
Dans la brousse	23
Défaite de Napoléon	25
Le Père Vincent à Halifax	25
Vent providentiel	26
À Chezsetcook	27
Le Père Vincent à Tracadie	30
À Québec et à Montréal	31
En France	33
Le retour	34
Deuxième voyage en Europe	35
Retour à Tracadie	36
Mort du Père Vincent	37
Son esprit d'obéissance	39
Son désir de solitude	41
Son zèle ardent pour les Indiens	42
Son humilité	46
Sa charité	49
Sa sainteté	49
Guérisons miraculeuses	52
Inhumation	54
Pierres tombales	55
Testament du Père Vincent	56
Sa prière quotidienne	59
Sa première messe dans la région de Tracadie	59
Première lettre de M. Webb à l'abbé A. E. Maubourquette, Arichat (15 mai 1922)	60
Deuxième lettre de M. Webb à l'abbé A. E. Maubourquette, Arichat (12 mai 1923)	60
Lettres de l'abbé Maubourquette	61

Procès de béatification	62
Le puits de Père Vincent	64
Le <i>Mémoire</i> du Père Vincent	64
La <i>Vie inédite</i> du Père Vincent	65
Épilogue	66
CHAPITRE II — Le Petit Clairvaux (1825 - 1919)	69
L'endroit	69
Les débuts	71
Départ de Chezzetcook	79
Le Père Vincent à Tracadie	80
Difficultés et lenteurs	85
Le Père Vincent en France	88
Date de fondation	93
Le Père François-Xavier	95
Pétition au gouvernement	99
Le nom de Petit Clairvaux	102
La crise	102
Sous la tutelle de l'évêque	107
Le retour du Père Vincent	109
Une communauté agonisante	113
L'ère des moines belges (1857 - 1900)	122
Le Père Jacques (Jean-Jacques de Portemont), troisième prieur	123
Affiliation à Notre-Dame-de-Gethsémani et à Notre-Dame-de-Bellefontaine	123
Le Petit Clairvaux devient une abbaye	124
Le Père Dominique Schietcatté, premier abbé du Petit Clairvaux ...	125
Mort des Pères Paul et Jacques	125
Les incendies de 1892 et 1896	127
Départ du Père Dominique	128
Le Petit Clairvaux sous la filiation de Notre-Dame-du-Lac, d'Oka..	129
Le Petit Clairvaux au Rhode Island	131
Retour des moines français (1903 - 1919)	132
Le Père Eugène	134
Le Père Brieuç Boutmy	135
Le Père Dominique Nogues	135
Guerre de 1914 - 1918	136
Vente de la propriété	137
Dernière visite du Père Dominique Nogues à Tracadie	137
Influence et rayonnement du Petit Clairvaux	139
Les prieurs du Petit Clairvaux	144
CHAPITRE III — Les religieuses trappistines	145
Premières trappistines en Amérique	145
À Tracadie	146
Étudiantes acadiennes à Montréal	149

Les postulantes de retour en Acadie.....	151
Le couvent est fondé.....	152
Fin d'une vie communautaire de dévouement.....	157
Enseignement fructueux.....	159
CHAPITRE IV — Tracadie.....	161
Les origines.....	161
Les Indiens, premiers habitants de Tracadie.....	164
L'arrivée des Français.....	164
Premières familles.....	166
Les Deslauriers.....	167
De Tracadie à Wellfleet (Massachusetts).....	168
Les Girroir.....	170
Colons d'autres nationalités.....	172
Premiers missionnaires.....	172
Visite pastorale de 1803.....	173
Deuxième visite pastorale (1812).....	174
Les noirs de Tracadie.....	176
Églises de Tracadie.....	178
Première église (1780 - 1816).....	178
Deuxième église (1816 - 1864).....	179
Troisième église (église actuelle).....	182
Querelle de paroissiens.....	182
Curés de Tracadie.....	185
1- L'abbé Amable Pichard (1803 - 1814).....	185
2- L'abbé Antoine Manseau (1814 - 1817).....	187
3- Le Père Vincent de Paul, o.c.r. (1818 oct. 1832).....	190
4- L'abbé André Doucet (juin 1824 - décembre 1824).....	191
5- Le Père François-Xavier (1825 - 1826).....	191
6- Le Père Vincent (1826 - 1836).....	192
7- L'abbé John Quinan (été 1837 - mai 1842).....	193
8- L'abbé Louis-Modeste Anssart (juin 1842 - février 1844).....	194
9- Le Père Vincent de Paul (1844 - 1845).....	195
10- L'abbé John Quinan (mai 1845 - 1854).....	195
11- L'abbé James Quinan (août - novembre 1854).....	195
12- L'abbé John Quinan (novembre 1854 - 1858).....	196
13- Le Père Kristian Kauder, c.s.s.r. (4 mai 1858 - 24 juin 1860).....	196
14- L'abbé Charles-Pierre Martel (5 juin 1860 - novembre 1877).....	197
15- L'abbé François Broussard (novembre 1877 - 1889).....	199
16- L'abbé Michael Laffin (1890 - 1915).....	199
17- L'abbé James McKeough (janvier 1916 - septembre 1939).....	200
Retraite sacerdotale et synode.....	200
Tracadie se souvient.....	200
Curés de Tracadie.....	202
Sources documentaires.....	203
Table des matières.....	205

*Achévé d'imprimer à Montréal
aux Presses Elite Inc.
le vingt-huit mars
mil neuf cent quatre-vingt
pour le compte des Éditions d'Acadie*

*Imprimerie : Moncton, 1979
R. P. Anselme Chiasson, capucin,
délégué*



Éphrem Boudreau est né à Rivière-Bourgeois, au Cap-Breton, en 1905. Après ses études classiques au séminaire des Trois-Rivières de 1922 à 1928, il a passé trois ans à l'École supérieure d'agriculture, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ces études lui ont valu les diplômes de bachelier ès arts (B.A.) et de bachelier ès sciences agricoles (B.S.A., m.c.l.). Il est également diplômé de l'École de sciences sociales de l'université Laval, en 1935.

Il exerce sa profession d'agronome pendant deux ans à Québec, et pendant sept ans pour le compte du ministère de l'Agriculture du Canada, dans le domaine de la zootechnie.

Se classant premier aux examens de traduction, à Ottawa, en 1940, il passe à la traduction des débats de la Chambre des communes et du Sénat. À ce moment-là, le Bureau des traductions, nouvellement établi et relevant du secrétariat d'État, avait comme premier surintendant M. Domitien-T. Robichaud, originaire de Pokemouche (N.-B.).

Profitant des loisirs que lui ménage ce nouvel emploi, M. Boudreau suit pendant quatre ans à l'université d'Ottawa, de 1940 à 1944, les cours d'histoire du Canada et de littérature française, donnés respectivement par MM. Lucien Brault et Séraphin Marion.

En 1947, il est nommé chef de la traduction au ministère de l'Agriculture du Canada, fonction qu'il exerce jusqu'à sa retraite, en 1970.

Depuis une dizaine d'années, il collabore aux *Cahiers de la Société historique acadienne*, de Moncton.

Il est marié à Julie Samson, née elle aussi à Rivière-Bourgeois.